

Bertinotti - Bárdos-Féltoronyi - Dupret - Gillis
Nagels - Nassaux - Paye - Rosier - Vanderhoffen

EUR★PE
être et ne pas être impériale

Les Cahiers Marxistes

Référant aux courants marxistes, la revue tend à considérer la société comme totalité ; à privilégier donc une approche multidisciplinaire critique et l'articulation entre théories et pratiques sociales. Les engagements y seront assumés comme clé de scientificité ou comme valeur philosophique et morale. La revue se conçoit comme lien entre chercheurs, citoyens actifs et responsables d'organisations sociales et politiques. Elle procède actuellement plutôt par thème.

Abonnement (5 numéros)

pour la Belgique	30 EUR
pour l'Union européenne	35 EUR
hors Union européenne	40 EUR

au compte **001-1047600-76** des CM
av. Derache, 94 b. 6, 1050 Bruxelles,
ou carte VISA/MASTERCARD

Tél/fax : 0032-2-650.49.21.

E-mail : cmarx@ulb.ac.be

www.ulb.ac.be/socio/cmarx

Comité de rédaction

Mateo Alaluf, Jacques Aron, Claire Billen, Francis Bismans, Albert Carton, Barbara Delcourt, Pascal Delwit, Pierre Gillis, Michel Godard, Serge Govaert, Jean-Jacques Heirwegh, Rosine Lewin, Jacques Nagels, Nadine Plateau, Claude Renard, Jean-Maurice Rosier, Christian Vandermotten, Benoît Verhaegen.

Rédacteurs en chef

Pierre Gillis & Michel Godard

Mise en page & couverture

Thomas Perissino

Les *Cahiers Marxistes* sont publiés avec le soutien du GReMSS de l'Institut de Sociologie de l'ULB.

Sommaire

• <i>Edito</i>		3
• Le contrôle américain des transactions financières internationales	Jean-Claude Paye	9
• Le référendum français du 29 mai 2005 : une mobilisation politique	Jean-Paul Nassaux	27
• Masse critique et nouveau sujet politique	Fausto Bertinotti	41
• Limites, frontières et portée de l'Union Européenne	Nicolas Bárdos-Féltoronyi	55
• Fondement économique d'un contre-projet pour la zone euro	Jacques Nagels	71
• Les structures spatiales de l'économie européenne	Christian Vandermotten	79
• L'Europe, trop bon élève du monétarisme	Xavier Dupret	105
• La physique soviétique entre révolution sociale et révolution scientifique	Pierre Gillis	123
• Mauvais genres, mauvaise lecture, mauvais lecteurs	Jean-Maurice Rosier	145
• <i>Lectures</i>		157

Europe : être et ne pas être impériale

Ce numéro 237 se place dans la suite du 233 *Le défi impérial*, à côté du 236 *Post-colonialisme*, avec l'ambition d'analyser la dimension européenne de l'intérieur. Ambition à première vue paradoxale si nous avons retenu qu'il n'y a « *pas de mondialisation sans capitalisme, pas d'empire sans ossature américaine* »¹. Raison paradoxale pour laquelle, à la mode de Sacha Guitry, nous ne sommes « *pas contre...*, mais *tout contre* » les Américains, trop contre.

En effet, que l'Europe ait été depuis les années 1945-50 un produit du capital et de l'hégémonie américaine, il a fallu l'anti-communisme primaire de la guerre froide pour que cela ne puisse être dit et constaté sans être frappé d'ostracisme. Mesure-t-on mieux aujourd'hui la victoire et l'occupation militaires américaines, l'intégration dans l'OTAN sous direction américaine, l'omnipotence du dollar US depuis les accords de Bretton Woods, la nature quasi coloniale du Plan Marshall et de la reconstruction sous l'égide industrielle de filiales de firmes US,...? Pour ne rien dire de la domination d'Hollywood.

L'implosion du contre-poids soviétique au début des années 90 a rendu en tout cas le mouvement historique plus lisible. Et s'agissant de l'impérialisme libéral aujourd'hui ré-assumé par les idéologues du régime, au moment d'interroger son unité, et un possible polycentrisme, on ne peut perdre de vue que les centres potentiels occupent différents niveaux au sein d'une hiérarchie bien réelle en tout cas. Dans le mouvement vers l'Est de l'Europe notamment, on vient encore de le voir : en somme, les Américains placent leurs bases et choisissent leurs

1. Leo PANITCH et Sam GINDIN, « Capitalisme mondial et empire américain », CM 233, août-sept. 2006.

relais, bref ils décident, l'OTAN enchaîne, et l'UE suit à distance et avec quelques coquetteries.

Etre et ne pas être un Etat

En référence à l'Etat-Nation capitaliste et bourgeois construit au XIX^e siècle en Europe occidentale², d'aucuns diront en invoquant l'un ou l'autre «critère» positif que l'Europe n'est pas un Etat. Cette assertion ne tient ni à l'analyse comparée des Etats et ensembles multinationaux d'Ancien régime – il y avait bien, par exemple, un Etat autrichien au XVIII^e siècle, nos régions en étaient – ni même à celle des pratiques européennes d'aujourd'hui, ne serait-ce que sur le seul terrain législatif et réglementaire, qui va de Bruxelles jusqu'à la plus petite des communes³. L'Europe est bien plus que l'espace de recrutement d'un club de pays, mais il est vrai que le fonctionnement opaque et flou de l'Union européenne, en une couche superposée et imbriquée aux Etats membres laisse en point d'interrogation.

En l'espèce, notre implication américaine n'est pas nécessairement un problème de plus, mais plutôt une réponse à cette interrogation si nous suivons l'analyse américaine historique – datant du début du XIX^e siècle – de la formation des *USA* eux-mêmes comme caractérisée par un «*Empire extensif et l'autodétermination*», le *self-government*⁴.

Dans la mesure où l'Europe est devenue, un siècle et demi plus tard, un terrain privilégié du développement de l'Empire américain, le *self-government* des pays inclus comme celui de l'UE, en tant que dispositif intermédiaire, font bien partie de la logique impériale, extensive plutôt qu'intensive. La doctrine et la pratique ont d'ailleurs un nom : l'euro-atlantisme.

Cette logique d'ossature ou de réseau peut-elle aller jusqu'à générer une contradiction forte entre le centre américain et un sous-ensemble – européen – qui s'autonomiserait ? Le discours «européen» de centre-gauche met l'accent sur l'autonomie et la différence, jusqu'à ignorer, masquer et nier les liens impériaux (qui ont au demeurant présidé à sa propre reconstruction d'après-guerre). Le centre-droit joue aussi de la différence, en récupérant ci et là quelque héritage national (de type gaulliste, entre autres). Une réponse décisive à terme viendra de l'évolution du capital européen : l'américanisation-mondialisation a plutôt prévalu jus-

2. Avec de notoires différences entre pays.

3. Par exemple pour forcer la privatisation des régies communales...

4. PANITCH ET GINDIN, *op.cit.*, commentant Jefferson et Madison.

qu'ici, en même temps que l'intégration européenne s'est faite... Oserait-on dire qu'il y a là une dialectique, peut-être de la contradiction, mais certainement pas encore de l'antagonisme ?

Du point de vue du monde du travail, les questions se posent, ou devraient se poser autrement : ne pas perdre à l'échelon européen ce qui a été conquis – contre la bourgeoisie, notons bien – à l'échelon national, ni le tout dans la mondialisation. Il s'agit de pouvoir démocratique et de droits sociaux.

Pouvoir démocratique et droits sociaux

La première contribution de ce numéro, sous la plume de **Jean-Claude Paye**, poursuit dans la ligne de deux précédentes l'analyse de la vision impériale-américaine du droit, celle d'un exécutif *US* omnipotent. Avec l'affaire Swift, l'auteur nous montre comment l'Europe se couche devant les décisions des maîtres en matière de droit des personnes. Tout comme les Etats membres, qui ont au demeurant avalé précédemment bien des affaires Gladio... La souveraineté limitée, c'est cela, notamment.

Du côté de la résistance au modèle américain, **Jean-Paul Nassaux** propose de revenir sur le *non* français de 2005 au projet de traité constitutionnel européen. Même si l'apparence a pu laisser voir certain repli national, le fond a été celui d'un débat – populaire, contre la majorité des «élites» politiques – opposant modèle politique-démocratique et modèle marchand-libéral. Que le débat fût français, et généralement évacué ailleurs, ne doit pas empêcher de voir cet enjeu de fond : celui d'une autre Europe. Post-nationale ? Oui peut-être, si cela ne veut pas dire post-politique.

La recomposition du paysage politique italien pose la question d'une manière finalement proche, à lire **Fausto Bertinotti**. Dirigeant de *Rifondazione Comunista* et à ce titre président de la Chambre ces deux dernières années, il a lancé l'été passé un appel (que nous traduisons ici) à une nouvelle refondation, un rassemblement pour une «gauche d'alternative» qui ait «la masse critique» pour peser dans le débat politique. La proposition a été rattrapée par la course électorale anticipée de ce printemps : espérons qu'elle ne soit pas enterrée par l'échec électoral⁵ et la bipolarisation dont elle mesurait le danger. Car derrière l'alliance rouge-verte précipitée (*Sinistra Arcobaleno* - gauche Arc-en-ciel), il y avait un projet qui interpelle toute la gauche européenne.

5. Recul de 10 à 3 % ; zéro siège, à la Chambre.

Une autre manière encore de poser la question vient de l'analyse géopolitique de **Nicolas Bardos-Feltoronyi** à propos des limites de l'Europe. En mettant en avant la vision et la volonté des citoyens, «*la rencontre d'un espace et d'un projet*», l'auteur en vient à rappeler les impératifs d'une «*cohésion économique et sociale*» que n'assure pas la dynamique libérale (celle de la réduction au libre-échange), d'une part, et d'autre part d'un investissement dans l'OTAN qui fasse valoir une puissance européenne «*contenue, autonome et civile*» ainsi que le concept de «*défense civile populaire non violente*». Encore un peu de dialectique...

Avec cette contribution, nous sommes passés dans un registre d'analyses qui mettent davantage l'accent sur la spécificité européenne. Celle de **Jacques Nagels** concerne la dimension économique, fondement d'un «*contre-projet pour la zone euro*». Celle-ci est décrite comme «*le centre d'un système productif*» cohérent, tandis que le maintien d'un système social développé passe par une régulation macro-économique et macro-sociale, qui ne saurait se limiter à l'action de la Banque centrale, et dont on est loin de compte.

Si l'empire a bien un centre, américain, sa logique de réseau n'empêche pas que l'Europe en ait un également : la zone euro précitée, pour l'économiste, un ensemble de régions sur l'axe Londres-Milan pour le géographe **Christian Vandermotten**. Celui-ci attire en outre l'attention sur la longue durée historique des rapports centre-périphéries, notamment avec l'Est de l'Europe.

Nous refermons ce dossier – provisoirement, il est bien incomplet – par un examen de la politique de la Banque centrale européenne sous la plume de **Xavier Dupret**. S'il y a une logique à ce qu'un «*système productif*» ait sa monnaie, l'option monétariste qui a présidé à la création puis à l'action de la BCE n'est qu'un choix néolibéral : de financiarisation du mode de production, de désindustrialisation contre l'emploi et de démantèlement progressif de l'Etat social contre le salariat.

Mais de «*l'euro fort*» à la nouvelle stagflation, il y a un chemin à revoir. D'autant que la montée assez générale des revendications sur le pouvoir d'achat allume une lampe rouge sous le nez de tous les libéraux sociaux. Le message parcourt l'Europe...

Michel Godard

Hors thème, nous vous proposons un texte de **Pierre Gillis** sur l'histoire de «*la physique soviétique entre révolution sociale et révolution scientifique*». Sur la formation de l'esprit scientifique, ce texte s'ouvre à une double lecture, selon que vous ayez peu ou prou acquis et gardé quelque chose de leçons de physique. Même si c'est presque rien, persévérez, il s'agit semble-t-il de cela, de «*trous*» notamment.

Et en quasi-préambule à nos notes de lecture, nous vous proposons une contribution de **Jean-Maurice Rosier** sur les «mauvaises» littératures.

Le contrôle américain des transactions financières internationales

Jean-Claude Paye*

Le 23 juin 2006, le *New York Times* a mis en lumière l'installation, par la CIA, d'un programme de surveillance des transactions financières internationales. Le journal a mis à jour le fait que la société Swift¹, basée en Belgique, a transmis régulièrement, depuis les attentats du 11 septembre (2001), des dizaines de millions de données confidentielles concernant les opérations de ses clients, au Département du Trésor des Etats-Unis. Concrètement, a soixante quatre reprises de fin 2001 à fin 2006, le gouvernement des Etats-Unis a sommé la branche de la société Swift installée aux Etats-Unis de lui transférer les données personnelles qu'elle traite, lesquelles incluent des citoyens de l'Union Européenne. Ces som-mations étaient assorties de menaces d'emprisonnement de ses dirigeants et de peines d'amendes. A chaque fois, Swift a obéi, transmettant ses données au ministère des finances américain. Ce transfert a eu lieu en dehors du cadre légal d'échanges d'informations financières entre gouvernements et à l'insu des personnes concernées et des autorités de protection de la vie privée, belges et européennes.

* Sociologue, auteur de *La fin de l'Etat de droit*, La Dispute, Paris, 2004 et de *Global War on Liberty*, Telos Press, New York, 2007.

1. Society for Worldwide Interbank Financial Communications.

Derrière l'alibi sécuritaire : une capture politique

L'administration américaine justifie le programme Swift car il aurait permis l'arrestation de terroristes. Le Secrétaire du Trésor a toujours affirmé que *«l'argent ne ment pas»* et qu'il *«permet de localiser les auteurs d'attentats, comme leurs financiers, de retracer les réseaux terroristes, de les amener devant la justice, et de ce fait, de sauver des vies»*². Il s'agit de déclarations qui ne sont pas soutenues par des éléments de preuve et qui font fi de la réalité. La préparation d'attentats est souvent peu coûteuse et ne nécessite aucunement des réseaux de financement complexes³. De plus, lorsque des mouvements de capitaux suspects peuvent conduire à des responsables, l'administration peut délibérément les ignorer, comme le théorise le rapport officiel de la commission d'enquête sur les attentats du 11 septembre, étroitement contrôlée par le gouvernement américain, pour qui connaître les commanditaires des attentats *«importe peu»*⁴.

Cette volonté de ne pas utiliser les données des transactions financières pour rechercher les auteurs ou bénéficiaires des attentats se concrétise dans le refus d'enquêter sur les mouvements spéculatifs portant sur les firmes touchées par les attentats. Juste avant les attaques du 11 septembre, les 6, 7 et 8, il y a eu des placements d'options sur les actions des deux compagnies aériennes [American et United Airlines] qui furent détournées par les pirates. Il y a eu également des options de vente sur Merrill Lynch, l'un des plus grands locataires du World Trade Center. Ces informations ont été révélées par Ernst Welteke, président de la Deutsche Bank à l'époque, qui a aussi déclaré qu'il y avait beaucoup de faits qui prouvent que les personnes impliquées dans les attaques profitèrent d'informations confidentielles et qu'il y a eu beaucoup de négociations suspectes impliquant des sociétés financières avant les attentats⁵.

2. Département du Trésor, «Testimony Before the House Financial Services Subcommittee on Oversight and Investigations», <http://www.treas.gov/press/releases/hp05.htm>
3. Ibrahim Warde, *Propagande impériale et guerre financière contre le terrorisme*, Agone 2007.
4. Cette orientation lui a notamment permis d'omettre d'enquêter sur les transactions financières datant du 10 septembre 2001, enregistrant le versement de 100.000 dollars d'Omar Scheikh, sur ordre des services secrets pakistanais, l'ISI, vers le compte de Mohammed Atta, l'un des principaux suspects du 11 septembre, 9/11 *Press For Truth*, <http://video.google.fr/videoplay?docid=-5060144744577701588>
5. William Droziac, «Insider trading' by terrorists is suspected in Europe», *Washington Post*, September 22, 2001, <http://www.webcom.com/hrin/magazine/brussels.html>

Le professeur canadien Benoît Perron a relevé que, en fait, ce sont 38 firmes touchées par les attentats qui avaient fait l'objet de spéculations, par l'entremise de la Deutsche Bank, dans les jours précédant le 11 septembre⁶.

En opposition avec ces révélations, dans le style péremptoire et lacunaire qui le caractérise, le rapport de la Commission du 9/11, chargé de conforter la thèse gouvernementale sur les attentats⁷, conclut unilatéralement qu'il n'y a pas de preuves d'un commerce illicite sur le marché américain qui serait en rapport avec ces attaques terroristes. Sans apporter d'éléments, le rapport mentionne que «*des enquêtes approfondies de la SEC, du FBI et autres agences ne révèlent aucune preuve que qui que ce soit ait profité d'une connaissance préalable des attaques en transigeant des titres*»⁸.

Le refus délibéré des autorités américaines d'utiliser les traces des données financières pour enquêter sur les responsables des attentats du 11 septembre nous indique que la capture de masse de ces informations a un tout autre objet que celui mis en avant par les promoteurs de cette procédure.

Une surveillance de masse comme objectif en soi

Si, dans certains cas, la collecte d'informations financières pourrait s'avérer utile, seule une collecte ciblée pourrait se justifier et non un contrôle global de dizaines de millions de transactions. La surveillance générale s'avère être un but en soi. Cependant, il ne peut s'agir là que d'un objectif partiel. Les services de renseignements américains disposent déjà de tous les moyens pour avoir accès aux données Swift FIN. Rappelons l'existence du système Echelon, ainsi que du programme de surveillance de la NSA, qui permettent de se saisir des informations électroniques en temps réel. Leur lecture est d'autant plus facile que les systèmes de cryptage, DES, 3DES et AES, des données relatives aux transactions mondiales entre banques, dont les messages Swift, sont tous les trois des standards américains brevetés aux USA. L'Office des Brevets (NIST) dépend du Ministère du Commerce, c'est-à-dire du gouvernement américain⁹.

6. http://www.mtl911truth.org/?p=44&langswitch_lang=fr

7. David Ray Griffin, *Omissions et manipulations de la commission d'enquête sur le 11 septembre*, Editions Demi Lune, 2007.

8. The 9/11 Commissions Report, p.172.

9. «Affaire Swift : rien n'a changé, sauf qu'on sait», Le Blog du Kazz, <http://kazz9.ovh.org/kazz/blog/index.php>

L'exécutif des Etats-Unis se fait donc remettre des données qu'il possède déjà ou qu'il peut obtenir facilement. Le fait d'obliger les sociétés privées à violer le droit européen, ainsi que de pousser les autorités politiques de ce continent à transformer leur légalité afin d'autoriser cette capture, est l'enjeu principal des exigences américaines. Pour l'exécutif des Etats-Unis, il ne s'agit pas uniquement d'installer un système de contrôle en temps réel des transactions financières internationales, qui met à mal toutes les protections de droit public et privé, mais aussi de le faire accepter par toutes les parties. Il s'agit de le faire légitimer.

Dans un premier temps, la capture des données est tenue secrète vis-à-vis du grand public et de la classe politique, mais elle est connue et acceptée par Swift et par ses autorités de tutelle, les banques centrales belge et européenne. Ces deux institutions ont gardé volontairement le secret et se sont senties investies de cette mission. Dans un deuxième temps, la mise au grand jour du système de capture n'a pas arrêté celui-ci. La transmission des données n'a jamais été remise en cause. Au contraire, cette capture a été immédiatement perçue comme étant légitime dans le cadre de la lutte antiterroriste. La seule question qui s'est posée, pour les autorités belges et européennes, a été de rendre celle-ci formellement acceptable vis-à-vis d'un ordre de droit qui la condamne.

Une surveillance mondiale déjà initiée par le *Patriot Act*

Le système de contrôle des transactions financières internationales, mis en place par les autorités américaines à travers l'entreprise Swift et légitimé par l'Union européenne, est une extension des prérogatives que le gouvernement des Etats-Unis s'est déjà octroyées à travers la loi antiterroriste, votée immédiatement après les attentats du 11 septembre 2001. Le *Patriot Act*¹⁰ donne au pouvoir exécutif des Etats-Unis des possibilités de contrôle de l'ensemble des banques et sociétés financières étrangères, ayant des filiales aux USA. Les articles 313 et 319(b) de cette loi, obligent ces institutions financières à répondre positivement, dans un délai de 120 heures, aux requêtes d'une agence fédérale. Cela porte sur des mouvements de capitaux qui concernent les comptes inscrits dans leur agence située sur le sol américain, mais aussi sur les mouvements entre le compte américain visé et d'autres comptes de la banque situés à l'étranger et, ainsi, sur ces derniers comptes eux-mêmes.

10. <http://www.politechbot.com/docs/usa.act.final.102401.html>
Voir aussi «Un état d'urgence permanent», CM 234, nov.-déc. 2006 ; «'Ennemi combattant' ou ennemi du gouvernement», CM 235, mai-juin 2007.

Pour garder le droit d'avoir des agences sur le sol américain ou d'avoir des relations d'affaires avec des sociétés financières américaines, ces banques doivent être certifiées par le Département du Trésor ; c'est-à-dire obtenir le *Patriot Act Certification*. Pour cela elles doivent remplir certaines conditions, telle l'identification précise de leurs clients et de la provenance des fonds lors de l'ouverture d'un compte. Dans l'espace de la globalisation financière, le *Patriot Act* donne ainsi au pouvoir exécutif américain une possibilité de surveillance et d'enquête sur des mouvements bancaires si une part, même résiduelle, de ceux-ci passe par les Etats-Unis. La surveillance développée à travers la société Swift assure un contrôle de l'ensemble des transactions financières internationales, même celles qui ne touchent à aucun moment le territoire américain. Ce contrôle devient aussi une surveillance de masse, tandis que les dispositions citées du *Patriot Act* permettaient des actions ciblées.

Swift : une société qui viole les lois belge et européenne

Swift, société américaine de droit belge, gère les échanges internationaux de quelques 8 000 institutions financières situées dans 208 pays, principalement des banques, des sociétés de courtage et des gestionnaires de fonds de placement. Swift assure le transfert de données relatives aux paiements ou aux titres, y compris les transactions internationales en devises, mais ne fait pas transiter d'argent. Ce sont plus de 14 millions de messages Swift qui sont échangés chaque jour sur le réseau. C'est par elle que passe l'essentiel des échanges du secteur bancaire international. C'est pourquoi ses services sont devenus indispensables aux banques, sociétés de courtages et bourses. Ces dernières n'ont pratiquement pas d'alternative aux services offerts par cette firme.

Les données échangées sont stockées sur deux serveurs. L'un situé aux Pays-Bas, l'autre aux Etats-Unis. Chacun comprend l'ensemble des données. Ce dédoublement, qui permet le transfert vers les USA, est présenté par la société comme une garantie en cas d'incident. La société Swift est soumise au droit belge et à celui de la Communauté européenne, du fait de la localisation de son siège social à La Hulpe. Les messages interbancaires échangés sur le réseau Swift contiennent la dénomination des parties : des données à caractère personnel protégées par le droit européen, à travers la Directive 95/46/CE¹¹, et par le droit belge qui a intégré la directive.

11. Directive 95/46/CE du 24 octobre 1995, relative à la protection des données physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, article 2.

Cette société est soumise également au droit américain du fait de la localisation de son second serveur sur le sol des Etats-Unis. Ainsi la société a-t-elle choisi de violer le droit européen, afin de se soumettre aux injonctions de l'exécutif américain.

Société privée et banques centrales comme relais de l'exécutif américain

Dès 2002, la société Swift avait informé ses autorités financières de tutelle, belges et européennes, la Banque nationale de Belgique et la Banque centrale européenne. En fait l'ensemble des banques centrales du G.10 (Canada, Allemagne, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Suède, Suisse, Angleterre, Etats-Unis) et des pays alliés des Etats-Unis dans la guerre contre le terrorisme étaient au courant de la transmission des informations financières¹².

La BNB n'a pas jugé utile de faire rapport à son gouvernement. La BCE a adopté la même attitude vis-à-vis de la Commission et du Conseil européens. La BCE a été mise en cause par le Parlement européen, ainsi que par le Contrôleur européen de la protection des données, dans un avis¹³ du 1^{er} février 2007. Sa défense a consisté à mettre en avant une compétence purement opérationnelle et technique. En ce qui concerne la non-divulgaration des faits, qui étaient à sa connaissance, et la violation des droits constitutionnels des clients, la BCE s'est réfugiée derrière la question du secret professionnel et affirmait *«qu'elle ne peut accepter que ses obligations de confidentialité ne soient pas respectées»*¹⁴.

Ainsi, son directeur a justifié son silence en indiquant que, comme les injonctions présentées à Swift l'étaient au nom de la lutte antiterroriste, cette information ne pouvait ni être transmise à des tiers, ni rendue publique. Se déclarant incompétente en matière de protection de la vie privée, la BCE s'estime cependant partie prenante de la lutte contre le terrorisme, et réclame *«une évolution du droit applicable quand celui-ci*

12. «La CIA a espionné les flux financiers», *Le Monde*, le 24 juin 2006.

13. «Avis du Contrôleur européen de la transmission des données sur le rôle de la Banque centrale européenne dans l'affaire Swift», le 01/02/07, http://www.edps.europa.eu/EDPSWEB/webdav/shared/Documents/Supervision/Inquiries/2007/07-02-01_Opinion_ECB_role_SWIFT_FR.pdf

14. <http://www.ecb.int/pub/pdf/other/070130beresswiftfr.pdf>

entre en conflit avec la lutte contre le terrorisme»¹⁵, c'est-à-dire, dans ce cas, une suppression des protections de la vie privée.

Au reproche qui lui est fait d'avoir gardé secrète la remise des données aux autorités américaines, Swift a fait valoir des règles internes de fonctionnement et de maintien de la confidentialité, notamment une clause de *no comment*, qui stipule que la société ne communique pas les demandes d'autorités luttant contre les activités illégales. Malgré la constatation des multiples violations des droits belge et communautaire, les autorités belges se sont toujours refusées à poursuivre la société Swift. Aucun gouvernement concerné n'a mis en cause sa propre banque centrale pour rétention d'informations, légitimant ainsi le rôle qu'elles se sont donné d'organes auxiliaires du pouvoir exécutif américain, d'institutions engagées dans la lutte mondiale contre le terrorisme.

Une critique des institutions de protection de la vie privée

La Commission belge de la protection de la vie privée a rendu un avis¹⁶ le 27 septembre 2006. Elle estime que *«les mesures exceptionnelles en vertu du droit américain pouvaient difficilement légitimer une violation cachée, systématique, massive et de longue durée des principes européens fondamentaux en matière de protection des données»*¹⁷ et que la société *«s'est limitée au respect du droit américain et à la recherche de solutions via des négociations secrètes avec le Département des douanes américaines»*. Elle estime que le manque de transparence et de mécanismes de contrôle effectifs de l'ensemble de la procédure de transfert des données, d'abord vers les Etats-Unis, et ensuite vers le département des douanes, représente une violation grave au sens de la directive européenne. Par ailleurs, ni les garanties liées au transfert d'informations personnelles vers un pays tiers, telles qu'elles sont définies par la directive, ni les principes de proportionnalité et de nécessité ne sont respectés.

15. Banque centrale européenne, «Remarks by the European Central Bank on a resolution passed by the European Parliament relating to the operations of Swift», le 15/02/07, <http://www.ecb.int/press/pr/date/2007/html/pr070215.en.html>

16. Commission de protection de la vie privée, «Avis relatif à la transmission des données à caractère personnel par la SCRL SWIFT suite aux sommations de l'UST (OFAC), http://privacycommission.be/fr/docs/Commission/2006/avis_37_2006.pdf

17. Avis, p.21.

Pour la Commission de la vie privée, la violation du droit européen est antérieure au transfert des données aux autorités américaines. Elle commence par l'envoi des informations sur le serveur situé sur le sol américain. Le transfert de données à caractère personnel vers un Etat dont le droit est trop peu protecteur, est interdit par l'article 25 de la directive. La Commission de protection de la vie privée a estimé que *«les Etats-Unis ne tombent pas dans la catégorie présentant un niveau de protection adéquat»*. Le droit américain ne contient pas de texte général protecteur des données personnelles comparable à la directive européenne. Les USA ne disposent pas non plus d'autorité de surveillance générale comparable à celle présente au sein de l'Union.

Le Groupe de l'article 29¹⁸, qui relève de la Commission européenne, a également rendu un rapport sur cette affaire¹⁹, le 22 novembre 2006. Cette institution a préféré critiquer les conditions de transmission des données plutôt que le transfert lui-même. Son apport spécifique consiste dans une série de recommandations qu'elle émet afin de régulariser la situation, c'est-à-dire de rendre cette capture acceptable vis-à-vis de l'ordre juridique européen.

Le débat entamé le 31 janvier 2007 au Parlement européen²⁰ va faire ressortir une opposition d'attitude entre d'une part le Parlement et d'autre part la Commission et le Conseil. Ces derniers ont adopté une position proche du point de vue américain. Le vice-président de la Commission, Franco Frattini va jusqu'à regretter la publicité qui pourrait être donnée à un accord entre les Etats-Unis et l'Union européenne en ce qui concerne l'affaire Swift. Quant au Parlement, il a, le 24 juin 2007, de nouveau insisté sur la nécessité d'obtenir toutes les garanties contre une possible utilisation des données à des fins d'espionnage économique et surtout de mettre en place un accord bilatéral qui lie les deux parties. La solution adoptée sera contraire à ses vœux, puisque le texte final prendra la forme d'un engagement unilatéral de la part des Etats-Unis.

18. Organe consultatif européen sur la protection des données et de la vie privée.

19. Groupe de l'article 29, «Avis 10/2006 sur le traitement des données à caractère personnel par la Société de télécommunications interbancaires mondiales», le 22/11/2006, http://cc.europa.eu/justice_home/fsj/privacy/docs/2006/wp128_fr.pdf

20. Parlement européen, «Débat sur le nouvel accord PNR-Swift», le 31/01/07, <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+CRE+2007031+ITEM+019+DOC+XML+VO/FR&language=FR>

Contrôle des transactions internationales par l'exécutif américain

La lutte contre le financement du terrorisme relève de l'initiative présidentielle. L'*Executive Order 13224* en constitue la base juridique administrative²¹. Dans ce décret, le président délègue formellement, au Département du Trésor, la responsabilité de lutter contre le financement du terrorisme. Ce département sert d'intermédiaire aux agences gouvernementales de sécurité, telles la *CIA*, le *FBI*, la *NSA*, qui obtiennent ainsi des moyens juridiques renforcés.

Dans le cadre de la délégation de pouvoirs opérée par l'*Executive Order 13224*, le Département du Trésor a élaboré le *Terrorism Finance Tracking Program*, destiné à contrôler les activités financières liées au terrorisme. L'utilisation du système Swift est centrale dans la mise en place de ce programme. Les injonctions du Département du Trésor à Swift s'effectuent par le biais d'assignations administratives. Il s'agit d'actes posés par le pouvoir exécutif sommant un individu ou une personne morale de lui fournir des informations, sous peine de sanctions administratives ou pénales. Ces injonctions ne nécessitent pas l'intervention d'un juge.

Ce décret présidentiel trouve son fondement dans une loi de 1977, l'*International Emergency Economic Powers Act*²². Cette loi permet au président d'user de pouvoirs étendus en matière économique et financière. Elle lui autorise l'accès aux transactions bancaires et financières, ainsi que le blocage des transferts et des avoirs. Ces pouvoirs s'exercent dans la mesure où des étrangers sont concernés. Ils peuvent donc porter sur des transactions entre étrangers ou entre nationaux et étrangers. Les échanges financiers entre Américains ne sont pas concernés par cette loi. Le président peut mettre en œuvre ces prérogatives s'il déclare l'état d'urgence, suite à l'émergence d'un danger qui trouve son origine à l'extérieur des Etats-Unis.

21. «Executive Order on Terrorism Financing-blocking Property and Prohibiting Transactions With Persons Who Commit, Threaten to Commit or Support Terrorism», <http://www.whitehouse.gov/news/releases/2001/09/20011092461.html>

22. International Emergency Economic Powers Act, Public Law 95-223, 50 U.S.C.1701 et seq. <http://www.treas.gov/offices/enforcement/ofac/legal/statutes/ieepa.pdf>

Une légalisation de la violation des données personnelles

La cessation des transferts de données vers les douanes américaines n'a jamais été envisagée. La transmission des informations n'a d'ailleurs pas cessé après la révélation de l'affaire. Les négociations ont été immédiatement orientées vers l'obtention de «garanties» rendant ces transferts compatibles avec la législation européenne. Ces garanties vont comporter un double volet : d'une part, une modification des règles de fonctionnement de la société Swift, qui devrait l'autoriser à transférer les données personnelles aux Etats-Unis, et d'autre part, des engagements de la part des Etats-Unis de modérer leur utilisation des informations qui leur sont transmises.

Afin de réaliser le premier volet des mesures de sauvegarde, c'est-à-dire de régulariser les transferts sur le sol américain, une solution a été recherchée en conformité avec la directive. Si celle-ci interdit la transmission d'informations vers les pays ne présentant pas un niveau de protection adéquat, elle prévoit des exceptions²³ afin de rendre possible, à certaines conditions, des transferts de données personnelles ayant lieu dans un cadre commercial.

Ainsi, afin d'assurer la conformité de ses transferts à la directive européenne, la société Swift a-t-elle annoncé, le 20 juillet 2007, l'adoption de règles internes contraignantes (*binding corporate rules*) et la mise en place de nouvelles politiques internes en matière de protection des données²⁴. Surtout, la société a adhéré aux principes du *save harbor* qui «garantit» que les données stockées dans le serveur américain sont protégées par des normes analogues à celles en vigueur dans l'Union européenne. Swift a obtenu son enregistrement, au titre de ce programme, auprès du Département du commerce américain le 19 juillet 2007.

Des garanties de caractère commercial et qui s'avèrent inexistantes

L'adhésion aux principes du *save harbor* procède par une auto-certification de la société adhérente elle-même, qui est censée fournir des garanties quant aux possibilités de contestation auprès d'autorités indépen-

23. Article 26.

24. SWIFT SCRL, «Swift completes transparency improvements and obtains registration for Save Harbor», le 20/07/2007, http://www.swift.com/index.cfm?item_id=62669

dantes. Mais, tel que le précise Yves Poulet, «la qualité d'indépendance de ces autorités est peu définie et la manière dont ces organisations sont soumises (...) non précisée»²⁵. Les conclusions de ce juriste belge en ce qui concerne le Save Harbor System sont sans appel : «En définitive, on regrette que le Safe Harbor laisse la personne concernée démunie. C'est à elle de vérifier la situation de conformité ou non de l'organisme américain qui traite des données, c'est à elle de trouver et saisir l'autorité indépendante de contrôle apte à étudier son cas, c'est à elle de proposer les arguments de sa demande»²⁶.

Si malgré tous ces obstacles, une personne ou une entreprise a la possibilité de pouvoir constater un manquement à la procédure de protection des données qui lui porte préjudice, et si elle a la capacité d'entamer des poursuites, l'administration américaine se réserve la possibilité d'empêcher toute action judiciaire. Le pouvoir exécutif peut en effet invoquer la notion de «secret d'Etat», afin d'empêcher toute poursuite contre la société Swift. Le «secret d'Etat» permet au gouvernement de stopper des actions judiciaires en cours, pour des raisons de sécurité nationale.

La procédure a été peu utilisée avant le 11 septembre. Après cette date, elle a été utilisée 39 fois. Elle a permis d'empêcher des poursuites envers le programme d'écoutes de la NSA. Généralement, l'évocation du secret d'Etat est prise en considération par le tribunal, qui suspend l'action en cours. Ce fut également le cas dans un premier procès de clients américains d'institutions financières contre la société Swift. Si le jugement de première instance avait rejeté le secret d'Etat, vu la publicité dont avait déjà bénéficié l'affaire, le juge d'appel a rencontré les attentes du gouvernement²⁷. Dans un second procès, les plaignants ont été déboutés, vu l'impossibilité d'avancer la preuve matérielle que leur données personnelles avaient bien été divulguées par Swift, la mise au grand jour du transfert massif des informations financières n'étant pas, pour le tribunal, un élément concret de preuve²⁸. Ces deux jugements installent ainsi un début de jurisprudence, qui va aider l'administration à bloquer les poursuites.

25. Yves Poulet, «Les Save Harbor Principles – Une protection adéquate ?», in *Actes du colloque de l'International Federation of Computer Law Associations*, Paris, 17/06/2000, <http://www.juriscom.net/uni/doc/20000617.htm>

26. *Op. cit.*, p. 10.

27. Eric Lichtblau, «US Cites 'Secrets' Privilege as It Tries to Stop Suit on Banking Records», *The New York Times*, le 31/08/2007.

28. Lara Jakes Jordan, «Judges Tosses Terror Financing Lawsuit», *WTOPnews*, le 19 octobre 2007, <http://www.wtop.com/?nid=251&sid=1273343>

Afin d'assurer sa défense, la société Swift avait déclaré qu'elle n'est pas soumise à la directive européenne, car elle n'est pas une banque ou une institution financière. Elle se considérait comme un simple «service postal de communications», un simple intermédiaire. L'administration américaine a la même lecture. Ce qui lui permet de refuser d'appliquer la loi de 1978 sur la protection de la vie privée en matière financière, le *Right to Financial Privacy Act*²⁹.

Ces interprétations ont été contredites par la Commission belge pour la protection de la vie privée, qui estima la société Swift responsable du traitement des données car, comme le formule la directive 95/46/CE, elle a une «*emprise*» sur leur traitement. Le système Swift repose sur un réseau international à forte gestion centrale, qui détermine la finalité et les moyens du traitement des données.

Revenant sur ses anciennes déclarations, en plus de l'adoption des principes du *safe harbor*, Swift a annoncé un plan³⁰ de réorganisation de son réseau. La société devrait conserver, sur le sol européen, les «*données intra-européennes*». Cependant, aucun calendrier n'est fixé et cette dernière notion n'est pas de nature juridique. Elle ne recouvre aucun critère précis permettant de sérier les données. De toute façon, cela ne permettrait aucune conformité par rapport au droit européen, puisque la directive protège toute donnée qui fait l'objet d'un traitement en Europe, que la personne concernée soit résidente ou non au sein de l'Union.

La société semble également s'être ralliée formellement à l'obligation d'information des personnes dont les données sont transférées. Il s'agit de passer par les banques, ces dernières ayant un contact direct avec les clients. Cependant, rien n'est prévu pour faire face au refus de certains clients de voir leurs données transmises aux autorités américaines. Les banques n'ont d'ailleurs pas d'alternative au service proposé par Swift.

Un engagement unilatéral de la part des Etats-Unis

Quant au deuxième volet de l'accord, celui qui autorise la saisie des données personnelles par l'administration américaine, les négociations, menées en avril 2007 à Washington, aboutissent à un engagement uni-

29. <http://epic.org/privacy/rfpal/>

30. Swift SCRL, «Actions importantes découlant de la réunion du Conseil d'administration de mars 2007, le 29/03/2007, http://www.swift.com/index.cfm?item_id=61630

latéral de la part des Etats-Unis. Celui-ci est contenu dans une lettre du Département du Trésor³¹. Il ne s'agit donc pas d'un accord bilatéral, comme le souhaitait le Parlement européen, mais bien d'un texte, dont le contenu n'a pas besoin de l'accord des deux parties pour pouvoir être modifié. S'il s'agit d'un engagement juridique, celui-ci n'est pas irréversible. L'administration des Etats-Unis a la possibilité, sans assentiment, ni même consultation de l'autre partie, de modifier ses engagements, selon l'évolution de la législation américaine ou selon sa volonté d'émettre de nouvelles exigences.

Dans cette lettre, le Département du Trésor donne des garanties purement formelles quant à l'utilisation des données. Il s'agit de concessions qui ne restreignent en aucune manière les droits que les autorités américaines se sont accordés. Ces dernières s'engagent à utiliser les données ou à les échanger, avec d'autres agences ou des pays tiers, exclusivement pour lutter contre le terrorisme. Cependant la définition du terrorisme est tellement large qu'elle peut s'appliquer à toute personne ou organisation ciblée par l'administration. Toute utilisation des informations à des fins commerciales ou industrielles est exclue, mais les firmes européennes ne disposent d'aucun moyen de vérifier que leurs transactions n'ont pas été communiquées à des sociétés américaines concurrentes. Cela place les entreprises européennes dans la même situation que dans le système d'espionnage Echelon.

Les données dormantes que le Trésor américain a obtenues sur injonction et qui ne se sont pas avérées nécessaires pour lutter contre le terrorisme, ne seront pas conservées plus de cinq années après leur réception. Cela laisse beaucoup de temps aux agences américaines pour utiliser ces données selon leur bon vouloir. Le caractère légal de la capture des données indique qu'elles pourraient servir de preuves dans des procédures judiciaires, connexes à la lutte antiterroriste, ou pour toute autre affaire, si l'administration américaine modifie entre-temps ses engagements unilatéraux.

Ces derniers prévoient la désignation d'une personnalité européenne «*éminente*», désignée par la Commission européenne, qui fera un rapport annuel. Les modalités du contrôle, ainsi que les moyens mis à la disposition de la «*personnalité éminente*», ne sont pas précisés.

31. Département du Trésor, «Lettre du Département du Trésor des Etats-Unis concernant Swift/programme de surveillance du financement du terrorisme», le 20/07/07,

De «solides» garanties

La lettre d'engagements unilatéraux, envoyée par la partie américaine, insiste sur l'existence de plusieurs niveaux de contrôle indépendant, comme garantie du respect de la confidentialité des informations. Sans apporter d'autres précisions, le texte mentionne «d'autres administrations officielles indépendantes», ainsi qu'un «cabinet d'audit indépendant»³². Qu'une administration soit considérée comme une institution indépendante d'une autre administration du même Etat en dit déjà beaucoup sur la formalité de cette autonomie. La même remarque peut être faite en ce qui concerne l'audit indépendant. Ainsi, lorsque l'affaire Swift a éclaté en juin 2006, le gouvernement avait déjà déclaré qu'il n'y avait eu aucun abus dans l'utilisation des données, vu que l'accès à celles-ci était contrôlé par une société privée «externe», le groupe Booz Allen³³.

La question de la possibilité d'un contrôle d'une société privée sur l'action d'une administration publique et de l'autonomie pouvant exister entre ces deux entités, se pose encore d'avantage en ce qui concerne la société concernée. Booz Allen³⁴ est une des plus importantes sociétés en contrat avec le gouvernement américain. L'interpénétration entre public et privé est organique. Le conseil d'administration de la société privée comprend de nombreux anciens membres du personnel de la défense et du renseignement, notamment des anciens directeurs de la CIA et de la NSA³⁵. Cette société est impliquée dans les projets les plus liberticides du gouvernement Bush, dont le défunt projet de surveillance totale des populations, connu sous le nom de *Total Information Awareness Program*. Qu'une telle société privée puisse être présentée comme indépendante du pouvoir exécutif des Etats-Unis en dit long sur la solidité des garanties obtenues par les négociateurs européens, ainsi que sur la capacité de la

32. «Traitement par le Département du Trésor des Etats-Unis, aux fins de la lutte contre le terrorisme, de données à caractère personnel provenant de l'UE-«SWIFT», *Journal officiel de l'Union européenne*, C166/21, le 20/07/2007.

33. «Booz Allen's extensive ties to government Raise more questions about Swift Surveillance Program, *ACLU*, le 26/09/2006

34. Depuis 2003, Booz Allen a reçu plus de trois milliards de dollars de contrats de la part du Pentagone. Sur l'ensemble des contrats fédéraux, plus du quart ne relèvent pas de procédures ouvertes à la concurrence. Au total, Booz Allen emploie plus de 1 000 personnes qui ont travaillé dans des agences de renseignement, dont un certain nombre au plus haut niveau. Lire «Booz Allen N An Independent Check On Swift surveillance», mémoire réalisé par l'*ACLU* pour le Groupe de l'Article 29 de la Commission européenne, le 14 septembre 2006, <http://www.aclu.org/pdfs/safefree/boozallen20060914.pdf>

35. *Ibidem*.

partie européenne d'accepter toutes les allégations de la partie américaine, même celles qui sont le plus sûrement démenties par les faits.

Une rationalisation du système Swift

Dès juin 2007, il était prévu que les données Swift inter-européennes ne soient plus transférées aux Etats-Unis, mais sur un second serveur européen. Fin mars 2008, des représentants de la société Swift ont laissé entendre³⁶ que celui-ci serait situé dans la région de Zurich et serait opérationnel fin 2009. Cette nouvelle procédure est plus conforme à la décision-cadre européenne sur la protection des données personnelles que les principes *safe harbor*. Cependant, il reste des questions non résolues puisque le terme de donnée inter-européenne n'est pas une notion juridique et que la décision-cadre protège toutes les données traitées sur le sol européen, qu'elles portent sur des résidents européens ou non. Sur quelle base juridique va-t-on déterminer ce qui sera transféré sur le second serveur européen ou ce qui sera stocké sur le serveur américain ?

Cependant, l'élément essentiel reste que la décision-cadre prévoit des exceptions en matière police-justice et qu'elle laisse la porte ouverte pour l'accès des autorités américaines aux données financières des ressortissants européens. Simplement «l'accord» devra être adapté en conséquence. Celui-ci est évolutif. Il est construit de manière à pouvoir répondre en permanence à de nouvelles exigences américaines. Rappelons que, en ce qui concerne les données des passagers aériens, les douanes américaines ont directement accès aux terminaux des compagnies situées sur le sol européen. Que cela soit par un tel système ou, plus probablement, par le biais d'injonctions déterminées, les autorités américaines continueront à se faire remettre des données financières européennes. L'alibi du serveur américain ne fonctionnant plus, cela aura pour effet de renforcer encore la souveraineté américaine sur le sol européen. Ce qui est l'objectif fondamental de cette affaire.

Une structure impériale

Dans les faits, les autorités américaines ont la possibilité d'utiliser les données transmises comme elles l'entendent. Le contrôle exercé par la personnalité «éminente», désignée par l'Union européenne, n'est pas précisé quant à son contenu, ni en ce qui concerne les moyens mis à sa

36. Christian Beutler, «Neues Nervenzentrum für die weltweite Finanzindustrie», *Neue Zürcher Zeitung*, Zurich, 27 März 2008.

disposition. De plus, il s'agit d'un contrôle *a posteriori* qui, d'abord, laisse libre cours à l'action des agences américaines.

Malgré le rapport spécialement envoyé par l'ACLU, l'association américaine de défense des libertés individuelles, sur la société Booz Allen, les négociateurs européens font semblant de croire que les autorités politiques des Etats-Unis ont installé des organes de surveillance indépendants. Alors que les douanes américaines se donnent le pouvoir d'utiliser, de copier et de transférer, tous azimuts, l'ensemble des données financières, le fait qu'ils s'engagent à ne pas conserver plus de cinq ans les informations qui ne leurs servent pas, est considéré comme une concession par les Américains et comme une avancée importante par les négociateurs européens.

Comme «l'accord» de juin 2007, permettant le transfert des données personnelles des passagers aériens³⁷, le récent «accord» autorisant la société Swift à transmettre ses informations aux autorités américaines, révèle l'existence d'une structure politique impériale, dans laquelle l'exécutif américain occupe la place de donneur d'ordres et les institutions européennes remplissent une simple fonction de légitimation vis-à-vis de leurs populations.

A aucun moment il n'a été envisagé d'interdire à la société Swift, malgré le viol permanent de la législation européenne qu'engendre cette pratique, de transférer l'ensemble de ses données sur son serveur américain. De même, l'Union européenne ne s'est jamais opposée à la remise des données PNR par les compagnies aériennes situées sur le sol européen. L'initiative unilatérale américaine de se saisir de ces données est automatiquement reconnue comme acceptable par la partie européenne qui doit adapter sa légalité, ou en tordre la lecture, pour l'adapter aux exigences d'outre-atlantique.

Dans les deux cas, passagers aériens et affaire Swift, la technique juridique est identique. En fait, il ne s'agit pas d'accords juridiques entre deux parties, entre deux puissances formellement souveraines. Il n'existe qu'une seule partie, l'administration des Etats-Unis qui s'adresse directement aux ressortissants européens. Dans les deux textes, le pouvoir exécutif américain réaffirme son droit de disposer de leur données personnelles. En compensation, dans une démarche unilatérale il concède des «garanties», des «privilèges» qu'il peut unilatéralement modifier ou supprimer.

37. Jean-Claude Paye, «Les passagers aériens sous contrôle impérial», *La Revue nouvelle*, décembre 2007.

Ici aussi la théorie, développée par Carl Schmitt, de la décision sur l'exception comme base de la souveraineté, trouve une application immédiate. La structure impériale construit sa souveraineté, sur l'ensemble des populations des deux côtés de l'Atlantique, par la capacité de l'exécutif américain d'imposer des dérogations au droit et de faire légitimer sa décision par les institutions de l'Union européenne qui, non seulement, abandonnent le contrôle effectif de leurs ressortissants à l'administration des *USA*, mais inscrivent ce pouvoir dans leur ordre juridique. La décision sur l'exception met ainsi en place un nouvel ordre de droit qui donne à l'exécutif américain une souveraineté impériale sur les citoyens européens.

Le referendum français du 29 mai 2005 : une mobilisation politique contre la dépolitisation post-moderne

Jean-Paul Nassaux*

Approuver une constitution implique une identification à une collectivité. Mais, comme le souligne Castoriadis, une société ne se résume pas à une collection d'individus extérieurement uniformisés. Une société se caractérise par la participation aux significations imaginaires sociales de cette société. Or, les significations imaginaires sociales de la République française et de l'Union européenne telle qu'elle s'est construite ces dernières décennies sont opposées. Le modèle français accorde une large place à la politique alors que l'orientation prise par la construction européenne relève de la dépolitisation post-moderne inspirée du modèle anglo-saxon. Dans ces conditions, la superposition de deux appartenances – la française et l'européenne – posait problème. Percevant une menace de régression sociale dans le projet européen, le peuple français a donc affronté ses «élites» économiques, politiques et médiatiques dans une lutte politique. On peut en effet interpréter l'intensité de la campagne relative au referendum comme la volonté d'une partie des citoyens français de prendre leur part dans un débat qui leur paraissait confisqué par les élites. Mais cette protestation se trouve aujourd'hui contournée par la détermination desdites élites – qui ont convenu, en février 2008, de changer la Constitution française pour échapper au referendum – et

* Politologue.

par celle des dirigeants européens de faire avaliser un nouveau traité comportant les mêmes éléments de fond par la voie parlementaire. La différence essentielle entre les deux traités réside dans l'abandon de la référence constitutionnelle et d'autres aspects symboliques. Il est peu probable que cela permette de désamorcer les oppositions à l'orientation prise par la construction européenne.

* * *

Lors du referendum organisé en France le 29 mai 2005 sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, le «non» l'a largement emporté avec près de 55 % des suffrages exprimés. Ce résultat a suscité diverses réactions parmi les «classes dirigeantes» françaises : colère (par exemple, l'éditorial de Serge July dans *Libération*, le 30 mai 2005), réduction à un désaveu du président Jacques Chirac et à la politique du gouvernement Raffarin (par exemple, la réaction sur France 2 du premier secrétaire du PS, François Hollande, le soir du referendum), volonté de sauver une partie du traité en supprimant sa partie III, qui «constitutionnalise» les politiques libérales,...

La colère de Serge July peut s'expliquer dans la mesure où la campagne précédant le referendum a manifestement pris la forme d'une rébellion du peuple français contre ses «élites» politiques et médiatiques. Il apparaît par ailleurs que le refus du traité s'inscrit dans une dimension beaucoup plus profonde que la contestation d'une équipe dirigeante en place¹, et que le traité établissant une Constitution pour l'Europe est trop cohérent que pour pouvoir être présenté amputé de ses dispositions les plus contestables.

Nous aborderons d'abord le problème de l'identification à des collectivités différentes que pose la référence constitutionnelle du traité européen soumis au referendum. Nous relèverons ensuite que les différentes parties du traité – y compris la partie II qui comprend la Charte des droits fondamentaux de l'Union – procèdent d'une même idéologie. Nous constaterons également que la campagne liée au referendum a pris la forme d'un véritable affrontement politique. Nous terminerons en obser-

1. S'appuyant sur des enquêtes d'opinion, les politologues Nicolas Sauger, Sylvain Brouard et Emiliano Grossman confirment le caractère prépondérant des enjeux européens par rapport à l'impopularité de l'exécutif français dans les déterminants du vote du 29 mai 2005. Cf. N. SAUGER, S. BROUARD et E. GROSSMAN, *Les Français contre l'Europe ? Les sens du referendum du 29 mai 2005*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 2007, pp.113-115.

vant une volonté d'imposer un modèle européen bien déterminé plutôt que d'infléchir l'évolution prise par la construction européenne.

Constitution et appartenance

Pour bien comprendre le sens du vote du 29 mai 2005, il convient de revenir sur ce qui était demandé aux Français. Rappelons d'abord que plusieurs auteurs de sensibilité républicaine (Paul Thibaud, Pierre-André Taguieff, Régis Debray,...) ont mis en évidence l'absence de sentiment d'appartenance européen, bien avant l'élaboration du projet de traité constitutionnel². Or les Français étaient appelés à se prononcer sur un texte constitutionnel. Le label «constitutionnel» accordé à ce nouveau traité européen lui conférait une portée dont étaient dépourvus les traités précédents, si importants fussent-ils. La constitution est la norme la plus élevée d'une collectivité. Sur le plan symbolique, il s'agit d'un stade supérieur à celui du respect de traités internationaux, aussi contraignants qu'ils puissent être³. L'acceptation d'une constitution implique précisément un sentiment d'appartenance à une collectivité. Approuver un texte constitutionnel européen signifiait donc, pour les Français, superposer une identité européenne à leur identité française.

Toutefois, comme le souligne Cornélius Castoriadis, une société ne se réduit pas à une collection d'individus extérieurement uniformisés et homogénéisés : *«ces individus 'appartiennent' à cette société parce qu'ils participent à ses significations imaginaires sociales, à ses 'normes', 'valeurs', 'mythes', 'représentations', 'projets', 'traditions', etc.»*⁴.

Castoriadis constatait également que l'Etat-nation est devenu l'une des significations imaginaires nucléaires du monde occidental moderne. S'il se déclare partisan du dépassement de cette signification imaginaire de l'Etat-nation vers une autre forme d'identification collective, il est

2. Voir à ce sujet, J. LACROIX, *L'Europe en procès – Quel patriotisme au-delà des nationalismes ?*, Cerf, Paris, 2004, pp.33-84.
3. Yves Salesse, le Président de la fondation Copernic l'a souligné : *«la solennité de la démarche de la convention, l'utilisation abusive du terme Constitution ne doivent pas être prises à la légère (...) L'adoption de la Constitution se veut acte fondateur (...) L'important n'est pas de peser au trebuchet les quelques avancées d'un côté, les quelques reculs de l'autre. Il s'agit de dire si nous voulons que ce texte soit le socle fondamental de l'Europe pour la période qui s'ouvre»* (Y. SALESSE, «Dire non à la 'Constitution' européenne pour construire l'Europe», cité par A-C. ROBERT, «Coup d'Etat idéologique en Europe», *Le Monde diplomatique*, n°608, novembre 2004).
4. C. CASTORIADIS, *La montée de l'insignifiance – Les carrefours du labyrinthe, IV*, Seuil, Paris, 1996, pp.20-22.

conscient des difficultés que ce dépassement rencontre⁵. Mais si l'on évoque alors la construction européenne, il répond qu'il «*ne peut approuver le chemin capitaliste et bureaucratique actuellement pris*»⁶. Castoriadis a tenu ces propos en 1989, soit trois ans après la signature de l'Acte unique (1986) et trois ans avant celle du traité de Maastricht (1992).

L'orientation de la construction européenne n'a guère changé. Selon Paul Magnette, alors directeur de l'Institut d'études européennes de l'Université libre de Bruxelles, le projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe s'inscrit davantage dans une continuité que dans une rupture par rapport aux traités antérieurs. Pour lui, les seuls éléments nouveaux étaient de l'ordre du signal politique, que ce soit dans la charte des droits fondamentaux de l'Union, dans le préambule ou dans une clause qui énonce que les objectifs sociaux doivent être pris en considération. «*Mais, par ailleurs, souligne-t-il, on n'est pas revenu sur l'asymétrie créée par l'Acte unique, c'est-à-dire le vote à la majorité qualifiée sur tout ce qui a trait au marché unique et à la concurrence, et à l'unanimité sur le social*»⁷. Toute avancée dans ce dernier domaine se trouve de ce fait sérieusement hypothéquée. Paul Magnette ne nie d'ailleurs pas que le texte issu des travaux de la convention sur l'avenir de l'Europe représentait une victoire britannique⁸.

On perçoit dès lors que, dans ces conditions, la superposition d'une appartenance à l'Union européenne à l'appartenance française pose un problème en raison des significations imaginaires sociales qui cimentent ces collectivités.

Pour Castoriadis, deux significations imaginaires sociales tout à fait opposées – même si elles se «*contaminent*» mutuellement – animent l'Occident moderne : le projet d'autonomie individuelle et collective où la politique, entendue comme activité collective orientée explicitement vers le changement des institutions, occupe une place centrale, d'une part ; le projet capitaliste d'une expansion illimitée d'une pseudo-maîtrise pseudo-rationnelle, d'autre part⁹. Si l'on considère le rôle qu'il assigne à la politique, le modèle français se situe dans la lignée du projet d'autono-

5. C. CASTORIADIS, *Une société à la dérive - Entretiens et débats 1974-1997*, Seuil, Paris, 2005, p.119.

6. *Ibid.*, p.195.

7. *La Libre Belgique*, 21 juin 2004.

8. *Ibid.*

9. C. CASTORIADIS, *La montée de l'insignifiance*, op.cit., pp.89-90.

mie sociale et individuelle. Certes, cela n'a pas empêché la domination d'une oligarchie mais celle-ci a dû faire des concessions à une contestation sociale et politique.

«L'idéologie française est l'incarnation de l'universalisme moderne, écrit Slavoj Zizek, d'une démocratie, fondée sur une notion universelle de citoyenneté»¹⁰. Pour Alain Caillé, «il existe bien une singularité française. La France a été, est encore la nation politique par excellence. C'est sur cette base qu'elle a développé le seul modèle universaliste de démocratie concurrent du modèle anglo-saxon et plus spécialement américain (...) C'est à partir de la prise de conscience de sa fragilité que la France s'est lancée dans la construction de l'Europe, avec la quasi-certitude que c'était son modèle politique et institutionnel qui allait s'imposer. Ainsi que sa langue. Que l'Europe serait une France élargie. Et il en a été à peu près ainsi jusqu'à l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun. Inutile de le dissimuler, le modèle politico-administratif français est le grand vaincu de l'expansion de l'Europe»¹¹. Et effectivement, la construction européenne s'est plutôt inscrite dans le projet capitaliste réduisant considérablement la place du politique. Slavoj Zizek décrit «le processus symbolisé par le nom de 'Maastricht'», comme «une antipolitique faite de consensus, d'administration 'post-idéologique' et de création des conditions idéales au capital, augmentée d'un discours pepsi-vide sur la sauvegarde des identités culturelles spécifiques (...) Des sublimes hauteurs de la théorie d'Habermas aux vulgaires idéologues du marché, nous sommes bombardés par différentes versions de la dépolitisation : plus de combat mais une négociation dialogique, une compétition régulée, etc.»¹². Toujours selon Zizek, «la post-politique 'post-moderne' d'aujourd'hui ouvre un nouveau champ qui implique une négation plus forte encore du politique (...) Dans la post-politique, le conflit entre des visions idéologiques globales incarné par différents camps en lutte pour le pouvoir est remplacé par une collaboration entre technocrates éclairés (économistes, spécialistes de l'opinion publique...) et thuriféraires libéraux du multiculturalisme»¹³. Il ne s'agit plus de remettre en cause l'ordre institué mais de s'accommoder du nouvel ordre capitaliste qui fait l'objet d'un consensus général. L'énergie critique est alors détournée vers un exutoire de substitution – la lutte pour les différences culturelles – qui ne remet pas en cause «l'homogénéité basique du système-monde capita-

10. S. ZIZEK, *Que veut l'Europe ? Réflexions sur une nécessaire réappropriation*, Climats, Castelnau-le-Lez, 2005, p.187.

11. A. CAILLE, «Le non pour réintégrer le champ politique», *Libération*, 24 mai 2005.

12. S. ZIZEK, *op. cit.*, p.192.

13. *Ibid.*, p.181.

liste». Slavoj Zizek constate donc que la lutte politique même se transforme en combat culturel pour la reconnaissance d'identités marginales et la tolérance des différences¹⁴. Son diagnostic est dès lors très clair : «la tolérance multiculturelle EST l'idéologie hégémonique du capitalisme global»¹⁵.

Une cohérence idéologique entre les diverses parties du traité

L'éclairage apporté par Slavoj Zizek met en relief la cohérence du traité établissant une constitution pour l'Europe qui n'a peut-être pas été assez soulignée. En effet, à côté de la «constitutionnalisation» de l'économie de marché, le traité intègre dans sa partie II la Charte des droits fondamentaux de l'Union. Or cette charte apparaît moins volontariste sur le plan de la généralisation d'un certain nombre de droits sociaux que sur celui de la reconnaissance de diverses identités. Plusieurs auteurs, dont Raoul-Marc Jennar, ont montré que la Charte des droits fondamentaux du traité constitutionnel européen était en retrait par rapport à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ainsi, alors que l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme contient que «*toute personne a droit au travail*», la Charte reconnaît simplement «*le droit de travailler*». Comme le souligne Bernard Wesphael, député écologiste au Parlement wallon, «*le droit à l'embauche n'est assurément pas le droit à l'emploi*»¹⁶. La Déclaration universelle des droits de l'homme accorde, dans son article 22, le droit à la sécurité sociale à toute personne. Dans son article 25, elle prévoit que «*toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté*». L'article II-94 du traité établissant une constitution pour l'Europe se borne, pour sa part, à reconnaître et respecter le droit d'accès aux prestations de sécurité sociale et aux services sociaux «*selon les règles établies par le droit de l'Union et les législations et pratiques nationales*». Bernard Wesphael s'interroge «*d'une telle frilosité quand on sait combien la tendance lourde de l'Union européenne est à la réduction du rôle de l'Etat et au démantèlement des systèmes de pro-*

14. S. ZIZEK, *Plaidoyer en faveur de l'intolérance*, Climats, Castelnau-le-Lez, 2004, p.79.

15. *Ibid.*, pp.14-15.

16. B. WESPHAEL, *Non à ce qu'on appelle erronément la «Constitution» européenne*, intervention, Liège, 8 décembre 2004.

tection sociale plutôt qu'à leur renforcement»¹⁷. Bernard Cassen constate également que «la charte ne reprend pas à son compte des droits fondamentaux présents dans d'autres instruments juridiques nationaux (notamment la Constitution française) et même européens : Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe du 18 octobre 1961 et Charte communautaire des droits sociaux des travailleurs du 9 décembre 1989, pourtant citées dans son préambule. Sans parler de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948»¹⁸. Par contre, le traité établissant une constitution pour l'Europe comporte plusieurs dispositions visant à garantir la reconnaissance de différents types d'identités. Anne-Marie Le Pourhiet, professeure de droit public à l'université de Rennes I, décèle dans cette orientation une inspiration plutôt anglo-saxonne et germanique que latine. Elle signale qu'au lieu d'interdire la non-discrimination en général, «on a cru nécessaire de satisfaire chaque communauté en égrenant un chapelet d'appartenances diverses et variées n'ayant pas grand-chose à voir les unes avec les autres» et que «pour être cependant certain de n'avoir oublié aucun lobby, l'article 80¹⁹ prend soin de préciser 'notamment'». Yvonne Bollmann note que, par rapport à l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme, l'article II-81 du traité établissant une constitution pour l'Europe ajoute aux critères de non-discrimination les caractéristiques génétiques, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. Elle signale également que «l'origine nationale ou sociale» est remplacée par «les origines ethniques ou sociales». Yvonne Bollmann rappelle que les droits de l'homme sont des droits individuels et qu'avec son pluriel, la notion d'origines ethniques laisse la porte ouverte pour des droits collectifs. Anne-Marie Le Pourhiet pointe aussi la référence aux droits des minorités, qui ne se trouve pas dans la partie II, laquelle contient la charte des droits fondamentaux de l'Union, mais dans l'article 2 de la partie I relatif aux valeurs de l'Union. Elle considère d'abord qu'il «faut une certaine dose de perversité pour oser ranger les droits des minorités dans les droits de l'homme quand on sait que la philosophie de ceux-ci s'est entièrement construite sur le postulat d'un individu libre de toute appartenance et le refus de reconnaître aucun corps, groupe ou corporation entre le citoyen et la nation». Elle fait ensuite remarquer qu'alors «que les droits fondamentaux mentionnés dans la seconde partie doivent être interprétés en harmonie avec les traditions constitutionnelles communes aux Etats-membres (article 112)²⁰, tel n'est pas le cas des valeurs énu-

17. *Ibid.*

18. B. CASSEN, «Tourmente sur la Constitution européenne - Décodage de cinq points clés du traité», *Le Monde diplomatique*, n°614, mai 2005, p.16.

19. Il s'agit en fait de l'article 81.

mérées dans l'article 2 de la première partie». Contestant dès lors la position du Conseil constitutionnel français du 19 novembre 2004, elle affirme que «*les droits des minorités n'auront pas à respecter les principes constitutionnels nationaux*»²¹.

Une mobilisation politique

Alain Caillé attribue une lourde responsabilité à la classe politique française dans la défaite du modèle français au niveau européen²². Et Pierre Nora relève la non-prise en compte par les gouvernants français de la persistance de l'attachement des Français à leur nation – même métamorphosé dans un sens plus culturel. Il donne l'exemple de la langue, révélant qu'il aurait sans doute été possible, surtout avec l'élargissement, de faire du français la langue de référence des traités européens. Il signale, en effet, qu'il existait sur ce plan une ouverture du monde juridique international mais que la volonté politique a manqué au plus haut niveau²³.

Au cours des quelques mois qui ont précédé le référendum du 29 mai 2005, la détermination des «élites» françaises politiques, économiques et médiatiques à faire voter «oui» s'est heurtée à une résistance, inattendue pour elles, de la société française, peu encline à se laisser imposer un modèle institué une fois pour toutes. Hubert Védrine a parlé d'une «*insurrection électorale*», de «*mai 68 à froid*»²⁴. En dépit d'une puissante mobilisation politique et médiatique, les intentions de vote négatif se sont mises à croître dans les sondages. Le déséquilibre entre l'espace médiatique dévolu aux partisans et adversaires du traité a été mis en évi-

20. Cette disposition elle-même ne semble pas suffisante à Jacques Généreux pour protéger la conception de la laïcité française d'une possible évolution de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Selon lui, il faudrait amender légèrement le §4 de l'article 112 de la façon suivante : «*dans la mesure où la charte reconnaît des droits fondamentaux tels qu'ils résultent des traditions constitutionnelles communes ou propres aux Etats membres, ces droits doivent être interprétés en harmonie avec lesdites traditions*». Cf. J. GENEUREUX, *Sens et conséquences du «non» français*, Seuil, Paris, 2005, pp.66-67.

21. A-M. LE POURHIET, «Constitution européenne : des droits fondamentaux contraires aux droits de l'homme», site de l'Observatoire du communautarisme, 19/04/2005. Sur le même site, Y. BOLLMANN, «Diversité culturelle et principe ethnique dans le Traité constitutionnel européen», 3/5/2005.

22. A. CAILLE, *op. cit.*

23. *Le Monde*, 4 juin 2005.

24. H. VEDRINE, «Sortir du dogme européiste», *Le Monde*, 9 juin 2005.

dence²⁵. Jacques Généreux reproche non seulement le net avantage accordé aux intervenants favorables au traité pour le temps de parole à la télévision mais il dénonce aussi des atteintes plus graves à l'équilibre démocratique : les interventions du président de la République, non comptabilisées ; le temps de parole des « experts », chargés d'expliquer le traité, également non comptabilisé, lesquels experts privilégieraient les aspects séduisants du traité ; surtout, il épingle l'attitude des journalistes, censés accomplir un rôle d'animateurs du débat, qui « furent aussi en campagne active pour le 'oui' et sans retenue, jouant les faire-valoir zélés des partisans du 'oui', mais harcelant les partisans du 'non', les coupant systématiquement, leur parlant d'un ton condescendant ou railleur »²⁶. Une telle différence de traitement ne fut pas vraiment contestée, la posture des gens de presse favorables au « oui » consistant à défendre le fait que « ne pas accorder la même place aux deux camps n'est pas un signe de malhonnêteté »²⁷. La résistance du « non » entraîna un raidissement des dirigeants politiques et des responsables médiatiques. La perspective d'un blocage du processus de décision européen en cas de rejet du traité fut agitée²⁸. Les personnalités politiques qui avaient pris position pour le « non » se virent accusées de xénophobie, de complicité objective avec l'extrême-droite ou de visées stratégiques personnelles²⁹. Le choix d'organiser un référendum pour donner assentiment au traité fut sévèrement critiqué. Serge Halimi rapporte ces propos tenus par le fondateur et éditorialiste du *Point*, Claude Imbert : « un système de démocratie représentative eût été plus prudent. Vous avez un garçon qui bosse toute la journée dans une usine à côté de Nancy. Il rentre tard le soir. J'aime autant vous dire qu'il a envie de boire une bière, il ne va pas regarder la constitution dans le détail. A quoi ça sert les Parlements ? »³⁰. Comme le rapporte Jacques Généreux, « on stigmatise l'ignorance et l'ir-

25. Voir, par exemple, S. HALIMI, « Médias en tenue de campagne européenne », *Le Monde diplomatique*, n°614, mai 2005, p.1 et pp. 14-15 ; et J. GENEREUX, *op. cit.*, pp. 20-22. Ce déséquilibre a été confirmé par les politologues Nicolas Sauger, Sylvain Brouard et Emilio Grossman dans leur analyse du référendum du 29 mai 2005. Cf. N. SAUGER, S. BROUARD et E. GROSSMAN, *op. cit.*, pp. 62-65.

26. J. GENEREUX, *op. cit.*, pp. 20-22.

27. Voir à ce sujet l'argumentation de Philippe FREMEAUX, « Oui, non : les médias, cibles un peu trop faciles », *Libération*, 11 mai 2005.

28. Le professeur Renaud Dehousse constate aujourd'hui que cette crainte était infondée. Cf. *Libération*, 21 juin 2007.

29. L'analyse lucide d'un Laurent Fabius fut, par exemple, occultée par les accusations d'avoir adopté un positionnement stratégique au sein du PS en vue de la désignation du candidat de ce parti aux présidentielles.

30. S. HALIMI, *op. cit.*, p.1.

*rationalité des masses qui s'entêtent à dire 'non' dans les sondages. Jack Lang mobilise un comité de soutien au 'oui' où défilent, pitoyables, des artistes, écrivains et autres comédiens qui, pour la plupart, n'ont jamais ouvert le traité constitutionnel et s'estiment néanmoins autorisés à déverser leur mépris sur des dizaines de milliers de militants qui connaissent le traité par cœur*³¹.

Dans son ouvrage, *La révolte des élites*, Christopher Lasch expose les idées que Walter Lippmann avait développées dans les années 1920 à propos du journalisme moderne. Le raisonnement de Lippmann peut aider à mieux comprendre le déroulement de la campagne sur le référendum du 29 mai 2005. Pour Lippmann, la théorie de la démocratie selon laquelle les citoyens doivent participer aux débats sur les prises de décision publique et y avoir une action, avait ses racines dans des conditions matérielles qui n'existent plus. Elle présupposait un citoyen omnipotent qui n'existait que dans une communauté simple et fermée sur elle-même. Mais la complexité de la société industrielle implique que le gouvernement soit confié à des responsables qui soient guidés par le savoir d'experts et non par l'opinion publique. Dans cette logique, le débat public devient donc une nécessité pénible et ne constitue plus l'essence de la démocratie. Le rôle de la presse devient dès lors de faire circuler l'information fiable – «la vérité», surgie d'une enquête scientifique «désintéressée» – et non d'encourager la discussion³².

Un autre éclairage, dû à Jacques Rancière et Slavoj Žižek, met en relief le caractère éminemment politique de l'affrontement sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe. En effet, Slavoj Žižek montre que pour Jacques Rancière, la politique est la demande d'un groupe qui, bien que dépourvu d'une quelconque place établie dans l'ordre social, ou relégué à une place subalterne, veut être entendu sur le même pied d'égalité que l'oligarchie détenant le pouvoir, c'est-à-dire, être reconnu comme partenaire dans le dialogue politique et l'exercice du pouvoir. Ce groupe revendique la légitimité de parler au nom du peuple et se présente comme représentant de l'universel face à l'égoïsme de la classe dirigeante censée défendre ses propres intérêts. «*Dans cette acception pré-cise, politique et démocratie sont synonymes, et poursuit Žižek, la visée fondamentale d'une politique antidémocratique était et est toujours, et par définition, la dépolitisation, c'est-à-dire l'exigence inconditionnelle*

31. J. GENEUREUX, *op.cit.*, pp.18-19.

32. C. LASCH, *La révolte des élites et la trahison de la démocratie*, Climats, 1996, pp.23-24 et pp.173-176.

que 'les choses retournent à la normale', que chaque individu retourne à son poste»³³.

On peut effectivement interpréter l'intensité de la campagne relative au referendum comme la volonté d'une partie des citoyens français de prendre leur part dans un débat qui leur paraissait confisqué par les élites : formation de comités locaux du «non», prise de connaissance importante du texte du traité, contournement des médias grâce à l'internet³⁴, taux de participation remarquable au scrutin (près de 70 %). Comme dans tout véritable affrontement politique, les échanges furent vifs et tendus, la discorde allant jusqu'à s'installer dans les familles et dans les relations amicales. Il est peu contestable que l'on a assisté à une véritable lutte politique engagée en raison de la peur de la régression sociale liée à la construction européenne³⁵.

Une Europe imposée

Les cercles dirigeants français ont procédé à une dramatisation évoquant l'impossibilité de toute alternative au traité et l'isolement de la France en cas de vote négatif. On ne peut pourtant reprocher à certains des opposants au traité d'avoir une autre ambition pour l'Europe. Car, comme l'écrit Slavoj Zizek, «Si l'Union européenne doit se résumer à cela, un simple centre de pouvoir tolérant sur le plan multiculturel et plus efficace en matière économique, capable de concurrencer les USA et l'Asie orientale dans le cadre de la lutte opposant les trois points nodaux du Nouvel Ordre Mondial, alors cet objectif, bien que plutôt légitime et justifié, induira un renoncement à l'héritage démocratique européen originel»³⁶.

Aussi peut-on suivre Anne-Cécile Robert quand elle plaide en faveur d'une «vaste et imaginative remise à plat du projet européen»³⁷.

La France se retrouverait-elle isolée dans une telle entreprise ? On peut faire le pari que non et rappeler avec les signataires de l'article collectif «oui aux Lumières, non au traité» publié dans *Libération* que «toutes les fois que notre pays a laissé une trace dans la mémoire des hommes, et rendu service aux peuples frères, il fut en effet à contre-pied. L'esseulé

33. S. ZIZEK, *Que veut l'Europe ? Réflexions sur une nécessaire réappropriation*, Climats, Castelnau-le-Lez, 2005, pp.163-166.

34. *Libération*, 23 août 2005.

35. N. SAUGER, S. BROUARD et E. GROSSMAN, *op. cit.*, pp.114-115.

36. S. ZIZEK, *op. cit.*, p.192.

37. A-C. ROBERT, «Les promesses du 'non' - De la rébellion à la reconstruction», *Le Monde diplomatique*, n°615, juin 2005, pp. 22-23.

de la veille se retrouvant, à chaque reprise l'exemplaire du lendemain, ou du moins son ferment»³⁸.

Telle n'est pas l'approche retenue par le nouveau président français, Nicolas Sarkozy, avec sa proposition d'adoption d'un traité simplifié pour dépasser la situation créée par les résultats français et néerlandais lors des consultations du printemps 2005. Son initiative a permis de dégager un accord au Conseil européen, le 23 juin 2007. Le projet de traité modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne en est issu. Adopté à Lisbonne le 19 octobre 2007, il a été signé dans la même capitale le 13 décembre 2007. La plupart des commentateurs ont relevé sa grande proximité avec le traité établissant une constitution pour l'Europe. Cette similitude a d'ailleurs été soulignée par les partisans du traité, dont, par exemple, l'ancien président de la Convention pour l'avenir de l'Europe, Valéry Giscard d'Estaing³⁹.

Les différences essentielles sont d'ordre symbolique. Il semble que l'on ait voulu par ce biais apaiser les passions qui s'étaient enflammées durant le débat français. Le nouveau traité renonce donc à l'appellation constitutionnelle ainsi qu'à une série de signes trop évocateurs de la souveraineté étatique : drapeau, devise, hymne, titre de ministre des Affaires étrangères de l'Union – on s'en tiendra à la dénomination de haut représentant pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité. Le président Sarkozy a de plus veillé à ce que l'expression controversée de *«concurrence libre et non faussée»* ne soit plus mentionnée comme un objectif de l'Union. On reste là encore dans le domaine symbolique puisque, comme le remarquent Claude Debons, Pierre Khalfa, Roger Martelli, Yves Salesse et Aurélie Trouvé dans une tribune publiée dans *Libération*⁴⁰, *«le principe de concurrence reste présent dans nombre d'articles des traités. Citons par exemple l'article 105 du projet de traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qui affirme 'le principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre'. De plus, pour éviter toute fausse interprétation, et sur exigence du Royaume-Uni, le protocole n°6 indique : 'le marché intérieur tel qu'il est défini à l'article 1-3 du traité sur l'Union européenne comprend un système garantissant que la concurrence n'est pas faussée'. C'est ainsi que la concurrence*

38. *Libération*, 26 mai 2005. Signataires : Jean-Louis Comolli, Guy Coq, François Dagognet, Régis Debray, Françoise Gaillard, Robert Guédiguian, Jean-Claude Guillebaud, Marie-José Mondzain, Gérard Mordillat, Dominique Noguez, Bernard Noël, Michel Onfray, Ernest Pignon-Ernest et Serge Sautreau.

39. *Le Monde*, 27 octobre 2007.

40. «Le nouveau traité de l'Union européenne : c'est non», *Libération*, 13 décembre 2007.

non faussée est réintroduite». Quant à l'abandon de la «partie III» sur les politiques, les auteurs d'un autre article collectif, paru dans *La Libre Belgique*⁴¹, constatent qu'il «donne au premier abord l'impression de répondre aux critiques exprimées contre la constitutionnalisation des politiques libérales. Mais il s'agit là d'un pur artifice. La partie III existe en fait toujours, puisqu'elle consistait en une large reprise et une rationalisation des traités existants, y compris de leur priorité à la concurrence et aux critères monétaristes».

Pour le reste, la présentation compliquée du nouveau traité rend plus difficile sa compréhension par l'ensemble des citoyens. Comme l'exprimait, en ironisant, le premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, «le traité constitutionnel était aisément compréhensible, ceci est un traité simplifié qui est très compliqué»⁴². Cette complexité renforce bien sûr la position selon laquelle un tel texte ne peut faire l'objet d'un référendum et doit plutôt passer par les parlements. C'est cette option qui a été retenue par une majorité écrasante des Etats membres. Toutefois, si l'habillage constitutionnel du précédent traité a vraisemblablement joué un rôle amplificateur dans la contestation de l'orientation prise par la construction européenne en mettant en relief les questions d'appartenance et de valeurs, il est peu probable que le retour à une forme de traité classique suffise à désamorcer les oppositions suscitées par cette orientation.

Un sondage publié le 18 juin 2007 par le *Financial Times* a pourtant révélé qu'une majorité de Britanniques (69 %), Français (64 %), Allemands (71 %), Italiens (68 %) et Espagnols (75 %) souhaitent que leurs gouvernements organisent un référendum sur le traité simplifié de l'Union européenne⁴³.

On comprendra dès lors le sentiment de Claude Debons, Pierre Khalfa, Roger Martelli, Yves Salesse et Aurélie Trouvé, pour qui «les gouvernements et les institutions de l'Union semblent avoir fait leur deuil d'une adhésion populaire à la construction européenne»⁴⁴.

41. «Le traité de Lisbonne, violation», signé par Matéo Alaluf, Jean-Claude Deroubaix, Anne Dufresne, Corinne Gobin, Sophie Heine, Céline Delforge, Pierre Galand, Jean-Marie Coen, Francis Houard, Olivier Hubert, Laurent Pirnay, Francis Wégimont, *La Libre Belgique*, 13 décembre 2007.

42. *Libération*, 25 juin 2007.

43. *Libération*, 19 juin 2007.

44. *Libération*, 13 décembre 2007.

Masse critique et nouveau sujet politique

Fausto Bertinotti*

La gauche en Europe fait face aujourd'hui à ce qui est peut-être le plus grand défi de son histoire : celui de son existence politique. Il ne s'agit pas seulement, comme ce fut déjà le cas tant d'autres fois par le passé, du risque de la défaite, de la désagrégation, d'une douloureuse bien que provisoire diminution de sa force. Ce qui se dessine à l'horizon est un véritable déclin. Cette fois l'urgence de fournir une réponse est vraiment cruciale : nous ne disposons pas de longs délais de réflexion et nous n'avons pas de certitudes quant aux instruments dont s'équiper. C'est un peu comme lorsqu'on doit courir et chercher son chemin en même temps, avec le risque de ne pas le trouver. Auquel cas, l'issue serait dramatique : l'héritage du mouvement ouvrier du XX^e siècle en sortirait, purement et simplement, anéanti. De la politique disparaîtraient le discours sur l'égalité, la critique « structurelle » du capitalisme et du modèle patriarcal qui engendrent l'aliénation, le caractère concret de la condition sociale et sexuelle de l'individu au-delà de la « citoyenneté », l'idée de liberté comme libération, préconisée par Marx dans *La Question juive*... Bref, tout ce qui a permis à la politique même d'atteindre son apogée au siècle dernier : de se fixer pour objectif la transformation radicale de la société (la révolution), mais aussi l'exercice d'une démocratie avancée, vivifiée

* Dirigeant de *Rifondazione Comunista*. Président de la Chambre italienne de la dernière législature (2006-2008). Texte original paru dans la revue *Alternative per il socialismo*, n°2, juillet-août 2007.

par «*l'irruption des masses*» et par leurs actions concrètes. La défaite du XX^e siècle a durement frappé cette politique, mais n'en a pas tué les raisons. Aujourd'hui, elle court un grand danger ici (en Europe) et maintenant (au XXI^e siècle). Si cette politique meurt, c'est la Politique qui meurt.

Un défi dramatique

Il est difficile de prévoir l'issue de ce processus, étant donné le caractère rapide, voire tumultueux, des changements en cours et l'instabilité croissante des relations internationales (dominées encore aujourd'hui par l'escalade guerres/terrorisme, mais aussi par l'affrontement larvé entre les différentes «*locomotives du développement*» qui, par ailleurs, déménagent d'un côté à l'autre de la planète, et en modifient la géographie économique). La spirale de la guerre et du terrorisme continue de provoquer massacres et tragédies directement et indirectement. Ce qui se passe en Palestine est la preuve dramatique de ce qui peut se produire quand la politique est mise en échec.

Par ailleurs, dans cette période de transition turbulente et chaotique s'affirme un *nouvel ordre libéral* qui attaque la politique à la racine – c'est-à-dire, toute politique qui ne soit pas la simple projection d'un capitalisme totalisant, toujours plus omnivore et envahissant, et qui n'accepte pas la logique de l'entreprise et du marché comme super-paradigme ordonnateur non seulement de l'économie et des relations sociales, mais aussi du gouvernement même de la «*chose publique*». Telle est la véritable nouveauté de cette phase : la formation d'une perspective *a-démocratique* de domination qui dissout les bases mêmes de la dialectique politique moderne, telle la différenciation entre droite et gauche, et qui met l'entreprise au centre de «*l'intérêt général*» et se sert de la passivité des masses – travaillées aux niveaux politique, social et culturel – comme instrument authentique et privilégié de la stabilité. La crise de la civilisation devient le plus fort allié de ce projet. Le désordre, la diffusion de la violence dans la société et dans la vie de tous les jours, la peur et l'insécurité généralisées sont des «*réalités tangibles*», qui deviennent dans un tel contexte de puissantes armes idéologiques, sur lesquelles s'appuyer pour exclure de la politique (et des institutions) le conflit social de classe, le réduire à un fait marginal ou obsolète, en affaiblir le sens et l'efficacité concrète. Ainsi les bouffées sécuritaires croissantes, dans l'Etat central comme dans l'administration des collectivités locales, constituent le revers de cet épuisement/étreintement progressif de la démocratie : si l'exception tend à devenir la règle, si «*l'état d'urgence*» devient la condition permanente, si les espaces de liberté se réduisent, la tâche prioritaire de la *res publica* devient aussi, sinon exclusivement, la répression et le maintien de l'ordre.

Une nouvelle chance à gauche

Si tel est l'enjeu, le devoir primordial, en Italie et en Europe, ne peut qu'être la lutte contre l'uniformisation, la nécessité « absolue » de ne pas abandonner la partie, de préserver l'espace pour une politique de transformation, d'alimenter la vitalité d'une proposition de transformation. Voilà la dimension qui appartient en propre à la gauche que nous avons appelée « *d'alternative* » dans la dialectique entre les « deux gauches ».

Entendues comme deux grandes tendances générales, ces « deux gauches » constituent aussi deux réponses distinctes aux défaites du XX^e siècle (abandon des raisons historiques qui ont animé les luttes du mouvement ouvrier au cours du siècle, ou bien défense et nouvelle actualité de ces raisons). Mais il ne s'agissait pas et il ne s'agit pas le moins du monde, d'une énième réédition de la dialectique « réformistes vs. révolutionnaires ». Les frontières entre les différentes gauches sont forcément marquées par le constat d'achèvement du XX^e siècle, et par la naissance des mouvements critiques à l'égard de la mondialisation capitaliste. Quand ces deux gauches sont réelles (et que s'ouvrent de nouveaux défis), la possibilité pour la gauche d'alternative de sortir de la minorité et d'influencer l'orientation des formations de centre-gauche est plus grande. Le risque est, en revanche, l'absence de toute gauche : c'est-à-dire d'un côté, une gauche désormais sans classe, mais récoltant des voix, de l'autre, de nombreuses gauches divisées à la recherche de leur base de classe et sans suffrages (donc sans pouvoir représentatif).

Toutefois, aujourd'hui, en Italie se présente une nouvelle possibilité-nécessité. L'occasion est donnée par le détachement d'une composante réformiste en réaction à la perspective de sa dissolution au sein d'une formation libéral-démocrate. Une nouveauté qui redonne une chance à toutes les forces de la gauche d'alternative : la chance d'une unité qui permette d'atteindre la masse critique nécessaire à rendre l'action efficace et d'ainsi répondre à un besoin répandu (bien que peu défini) dans les mouvements, dans la société, dans l'opinion de gauche. Certes, le problème n'est pas nouveau : il s'est présenté continuellement ces dernières années et toujours en termes différents. Après Gênes, la voie de relations nouvelles et « vertueuses » entre parti et mouvement a été ouverte et expérimentée : une expérience qu'il ne faut ni abandonner, ni mettre au placard. Une leçon positive qui demeure vivante, sans être toutefois la solution. Le bond en avant inédit qui était nécessaire et peut-être possible n'a pas abouti – et il faudra en étudier attentivement les raisons. En l'absence de ce bond, nous sommes témoins d'une régression des mouvements comme de la représentation politique. Ce que nous enseigne la récente situation française.

La leçon française

La France est non seulement la preuve évidente qu'une possibilité nouvelle naît dans les mouvements, mais aussi de ce qu'un processus politique raté engendre un reflux. Dans la lutte contre le Traité constitutionnel européen (en 2005 - *ndlr*), un mouvement de protestation sans équivoque (antilibéral) s'est développé, nourri par une pratique sociale et par des contenus (le non à la directive Bolkenstein) qui annonçaient la naissance d'un nouvel européisme de gauche et populaire. Quand les élections présidentielles et le renouvellement des assemblées législatives ont occupé la scène politique, c'est-à-dire quand les problèmes qui concernent la représentation, les alliances politiques et le gouvernement se sont posés, le défi n'a pas été relevé. Sarkozy gagne, la gauche se disperse, le mouvement se divise, et la situation sociopolitique entière subit une régression. Pourquoi ? Parce qu'il est certes vrai que dans un milieu fortement marqué par la puissance des forces du système et des cultures dominantes, peuvent naître des possibilités de victoire des mouvements et, même, un passage des mouvements au Mouvement, déterminant aussi des conditions favorables quant à leur « suppléance » politique. Mais il est vrai également que si la gauche ne répond pas par un processus politique à cette phase de croissance, qui peut être impétueuse, celle-ci se transforme en recul. La porte retourne alors sur ses gonds et de cette situation peut même émerger une organisation politique globale plus fonctionnelle pour le capital, et l'enforcement d'un degré supplémentaire dans la crise politique du rapport entre les gauches et la population.

On peut bien sûr rétorquer que la France et l'Italie sont des pays très différents, par leurs contextes sociaux et de développement, par leurs systèmes électoraux, par la « géographie » même de leurs gauches. Toutes différences certainement évidentes, mais dans une Europe qui s'impose toujours plus comme la scène authentique de la politique, pouvons-nous en conclure que la situation en France ne nous concerne pas de près ? Et qu'elle ne nous donne pas une « leçon » assez proche du traditionnel *de fabula narratur* ?

En France, la participation au vote lors des élections présidentielles a été de 84.5 % (même si la participation s'est avérée très différente aux élections législatives, de même que le vote ouvrier a beaucoup différé également). Ce niveau de participation aux élections présidentielles, nous rappelle l'importance que continue à revêtir l'exercice de la démocratie représentative pour la grande majorité de la population, en particulier à l'occasion d'un conflit fortement polarisé. Cette situation nous rappelle aussi (la constatation n'est plus si banale à gauche), le poids que revêt encore aujourd'hui dans la politique au sens général, la compétition por-

tant sur la représentation politique institutionnelle. Le combat s'est entièrement concentré sur le clivage gauche-droite, dans un contexte de très forte radicalisation apparente, mais tout à fait «dé-socialisé». Au cours des dernières années, la pensée unique a fait son chemin, et la gauche qui en appelle au vote utile pour gagner ne sait pas parler à la condition sociale des électeurs. Le symbolique domine, et dans l'univers symbolique prévaut non pas une «*abstraction déterminée*», mais une abstraction indéterminée, vague – une réduction au générique comme l'aurait définie Gramsci. Finalement, c'est une idée de la France qui l'emporte. La droite gagne parce qu'elle propose, non pas un manifeste libéral, mais une idée de la France aisément reconnaissable – une mauvaise idée, il est vrai, mais une idée capable d'unifier, au moins à ce stade, différentes cultures de droite (nationalisme, néo-conservatisme, sécuritarisme). La droite est ainsi parvenue à surmonter la «loi du balancier» : bien qu'elle sorte de cinq années de gouvernement, bien que tous ses gouvernements aient été sanctionnés jusqu'ici lors des récentes élections en France, la droite de Sarkozy s'est présentée comme une force «nouvelle», orientée vers le futur. Les socialistes perdent les élections, malgré la tentative de Ségolène Royal de les rassembler sur des bases novatrices (une femme, une image nouvelle, une capacité différente d'écoute, un peu de populisme doux, etc.). Les socialistes perdent la bataille pour une raison de fond : ni la récupération du vote ouvrier (et des banlieues), en majorité motivé par le *tout sauf Sarkozy*, ni le vote utile ne suffisent comme levier pour élargir le consensus. En fait, c'est une *crise d'hégémonie* qui se produit : absence d'une conception réellement différente de la société, absence de référence à des acteurs sociaux désignés concrètement ou au moins symboliquement comme porteurs d'un discours convaincant sur l'égalité (ou au moins, sur le terrain de la lutte contre les inégalités).

En même temps, le «vote utile» lamine les gauches d'alternative qui étaient divisées entre elles. La gauche radicale perd la dynamique de la victoire du *Non* au Traité européen, échoue à réaliser un rassemblement unitaire et se désarticule. Leader prestigieux, grande tradition politique, force organisée, ou même la générosité du travail de nombreux militants et militantes – quelque'importantes que puissent être leurs expériences – ne peuvent remplacer un projet politique. Ainsi se produit un repli identitaire qui condamne cette gauche à la minorité. Mais la défaite n'est pas seulement électorale. La gauche majoritaire perd la raison première de son existence, l'autre gauche se fragmente en petits partis. Il s'agit d'une crise qui frappe de manière analogue l'Europe entière – en Italie, d'une certaine façon, elle prend le nom de «*question septentrionale*».

Le Nord de l'Italie est la frontière de l'innovation capitaliste européenne : si on est en danger ici en tant que gauche et gauche d'alternative, le risque est grand pour l'avenir. C'est pourquoi le récent test électoral lors des dernières élections locales¹ est un signal d'alarme très sérieux, qui nous ramène aux questions fondamentales du futur de la gauche et du rapport entre la gauche et la société, entre la représentation et les mouvements, entre la représentation et le conflit.

Si l'on compare, avec toute la prudence nécessaire, le vote en France et celui du Nord de l'Italie, on constate une certaine propension de masse à aller voter. La crise de la politique ou de sa crédibilité ne prend pas la forme généralisée et stable (observée ci et là) de l'abstentionnisme. Mais elle redéfinit le rapport de masse à l'égard des élections (et des institutions représentatives) selon deux lignes : d'une part, le long de l'axe droite/gauche ; d'autre part selon la polarité haut/bas. La première ligne correspond, à peu près, à la « nécessité » du conflit politique ; en revanche, la deuxième reflète une critique adressée d'en bas au système politique dans son ensemble. Le fait que le vote populaire se concentre dans un camp plutôt que dans l'autre dépend de nombreux facteurs. Mais un paramètre semble prévaloir sur tous les autres. Quand les gauches sont dans l'opposition et que l'adversaire en présence est tellement menaçant pour la coalition populaire qu'il suscite une véritable inquiétude (autour du cri *tout sauf Sarkozy*), le vote ouvrier et populaire se rassemble à gauche. Mais quand la gauche est au pouvoir, la désaffection met le vote populaire en conflit avec le système politique tout entier et les suffrages oscillent entre l'abstention et la protestation. Si on ne réussit pas à couper cette tendance à la racine, la fracture entre la représentation et les mouvements sociaux finira par se figer, mettant ainsi en danger l'existence même de la gauche.

Le piège néo-bourgeois

L'espoir a grandi dans les classes dirigeantes de tous les pays européens d'établir une gouvernance stable (objectif fort difficile à atteindre dans ce cadre de politiques économiques et sociales) en empêchant les gauches de classe et/ou critiques de jouer tout rôle actif dans les processus politiques. Le piège est réel. L'objectif que partagent les acteurs néo-bourgeois est d'expulser le Politique de la politique. Le caractère totalisant du nouveau capitalisme imprègne la politique. En Italie, le discours du président de la *Confindustria*² lors de son assemblée annuelle

1. Ndlr : Des élections municipales partielles ont eu lieu au printemps 2007.

2. Ndlr : Confédération nationale du patronat.

est la pointe émergée de l'iceberg. Inutile de se demander de combien de voix dispose ce président ou s'il se portera candidat aux prochaines élections. Mieux vaut lire ce sur quoi il base la prétention de la *Confindustria* d'effacer les catégories de gauche et de droite de la politique. Ce serait, prétend-t-il, à partir du caractère paradigmatique de l'entreprise, perçue non plus seulement comme organisatrice de la production et comme agent économique, mais comme modèle de l'organisation de l'économie et de la société toutes entières. La neutralité prétendue de son paradigme entend remplacer la politique qui serait ainsi condamnée à l'inutilité (et serait en fin de compte nuisible). Le but caché consiste à mettre l'entreprise aux commandes de la société. En refusant simultanément à la politique toute possibilité de choix entre différentes options de société, parmi les différents rapports sociaux possibles pour la définir, parmi différentes compositions sociales des classes dirigeantes, on expulse de la politique le cœur de sa définition moderne, on la condamne ainsi à l'inutilité. Dans ce qui en resterait, en somme, tout deviendrait centre : ce ne serait qu'une politique de « nuances », différentes versions et dans un nombre indéfini de conformations possibles, y compris celle d'un « méta-centre » qui ne nécessiterait pas même l'existence d'un parti du centre à proprement parler. Le poids des systèmes politiques majoritaires penche déjà vers le centre et c'est là qu'on rivalise pour remporter une compétition qui, dans de nombreux pays européens, voit souvent les adversaires lutter à 50/50. Or cette course vers le centre est en réalité asymétrique. Elle laisse le champ libre à de puissantes opérations de droite qui, sous l'impulsion des processus matériels de réorganisation capitaliste des marchés et des entreprises, peuvent dessiner d'ambitieux – quoique mauvais – projets de société (Sarkozy, mais aussi Berlusconi). Le poids énorme de la dernière modernisation creuse des fossés et des gouffres toujours plus profonds dans la société. Les paysages connus deviennent inconnus, les protagonistes des grandes victoires collectives sont transformés en résistants, les cultures populaires qui s'étaient épanouies en rapport avec des projets politiques de libération et avec des productions culturelles de haut niveau ont été abandonnées, le *nous* a laissé la place au *moi*. Le déracinement de la gauche dans le Nord de l'Italie est le résultat dramatique de l'histoire du dernier quart du XX^e siècle. Les récents événements politiques doivent être placés dans leur contexte, c'est-à-dire dans la chaîne des causes à moyen et long terme, dans la dépolitisation imposée au conflit social, dans la formation d'une opinion publique façonnée par des agents ultra-modernes au cours d'une révolution passive. Le Nord de l'Italie est la frontière de l'innovation capitaliste européenne. Si on est en danger ici en tant que gauche et gauche d'alternative, le risque est grand pour l'avenir.

Les limites du conflit social et syndical

Au fond, nous savons bien que ce sont les rapports sociaux qui vont résoudre la question. Aujourd'hui, le problème qui se pose, de façon immédiate et pressante, est celui de l'ouverture d'un espace politique, bien plus, d'un espace public, dans lequel les sujets porteurs d'attitudes critiques, porteurs d'expériences et d'initiatives extérieures au système marchand puissent grandir, entrer en contacts et construire une perspective de changement. Pourrait-on tabler, comme ce fut le cas à d'autres moments, sur une intensification du conflit ou sur la *syndicalisation* de l'action politique ? De fait, la lutte sociale, en particulier celle qui concerne le travail, apparaît aujourd'hui prisonnière de la longue révolution passive qui a gagné une grande partie de ses institutions. De manière générale, les limites de toute initiative du type «plus un»³ sont évidentes, même si elles sont liées à des raisons matérielles fondées et concrètes. En bref, le cadre des compatibilités, les contraintes extérieures, quand bien même fortement idéologisées et inacceptables, pèsent beaucoup, parce que la rude opération politique et culturelle exécutée par les classes dirigeantes, attribuée à une réalité partielle et modifiable le statut d'un cadre à l'apparence immuable. Aucune politique, même si elle se retranchait dans un «bon économisme», ne pourrait réussir. En d'autres termes, la question de l'hégémonie n'a jamais été plus dramatique, plus politiquement et socialement décisive.

Ainsi la renaissance d'un conflit capable de produire le changement et la formation d'un sens critique commun (aussi paradoxale que puisse paraître cette définition) vont désormais de pair. En l'absence de bataille sur ce front, le couple ami-ennemi menace aussi bien celui du conflit de classes que celui entre la droite et la gauche, poussant la politique hors du centre du conflit de société et rendant très difficile l'établissement d'un lien solide – et respectueux de l'autonomie réciproque – entre pratiques des mouvements et représentation politique de gauche.

La nécessité de «changer de pas»

Or, quel changement de rythme cette situation propose-t-elle à la gauche d'alternative ? En premier lieu, justement dans la phase actuelle et pour relever ces défis, celui de la construction d'une masse critique capable de poursuivre l'objectif. On ne peut pas s'en passer, j'en suis convaincu, si on veut réellement œuvrer à la renaissance du conflit pour la trans-

3. *Ndlr* : Manière de dire qu'il ne suffit pas de revendiquer une chose de plus, en surenchère, mais qu'il faut mettre au point une stratégie d'ensemble.

formation et à la formation contextuelle d'une culture critique de masse. Je reste également convaincu que, sans l'expérience d'un *PRC* (Parti de la Refondation Communiste – *ndlr*) reconstruit sur la refondation de sa propre culture, sur des ruptures douloureuses avec son histoire et sur l'ouverture aux mouvements et aux autres cultures critiques, l'entreprise serait impossible ; que le signal d'unité envoyé serait totalement différent, et profondément muet par rapport au thème de la transformation. Aujourd'hui, sans une subjectivité unitaire et plurielle de l'ensemble de la gauche d'alternative, il demeure impossible de rassembler la masse critique nécessaire. Et nous nous égarons. Il est temps que la rivière, les rivières se jettent dans le lac. L'élaboration de tendance devra continuer, elle devra se confronter à d'autres tendances, assembler les éclats de la mosaïque commune et poursuivre la progression d'une manière plus courageuse et plus radicale. Mais il faut un élément nouveau dans la politique à gauche, dans la gauche d'alternative. Il s'agit de susciter cet enthousiasme « *qui est en fin de compte la méthode pédagogique la plus ancienne* » comme nous le rappelle Franco Piperno dans son *Spettacolo Cosmico*.

Il serait trompeur de se demander aujourd'hui quel sera le sujet politique unitaire et pluriel de la gauche d'alternative : c'est le processus de participation démocratique qui doit naître de la proposition qui en décidera. On ne peut pas mettre de côté ou abandonner la critique des formes de la politique pendant qu'on élabore la nouveauté : le *comment* doit être mis à la disposition des acteurs du processus, ceux qui sont déjà organisés en partis et en associations comme ceux qui ne le sont pas. Un processus unitaire réel signifie effort et apprentissage, d'un côté, conflit ouvert entre thèses différentes et recherche ouverte de la médiation, de l'autre. Il comporte surtout la capacité de faire émerger à gauche les protagonistes de la nouvelle génération, dans une période marquée par plusieurs nouveautés politiques importantes.

La première est le *PD*. La naissance du *Partito democratico* redéfinit le positionnement stratégique de la principale formation réformatrice italienne : dans le profil de son leader, mais aussi dans le discours que Walter Veltroni a prononcé fin juin⁴ à Turin, la familiarité avec la culture politique nord-américaine est évidente. De manière plus générale, le divorce d'avec la tradition politique européenne, en particulier d'avec l'histoire social-démocrate, est explicite dans cette nouvelle formation. Il ne s'agit pas d'une anomalie ou de la dernière bizarrerie de la politique italienne. Après la fin de la troisième voie anglo-saxonne, après la défaite de

4. *Ndlr* : juin 2007, lorsque Walter Veltroni a présenté sa candidature aux primaires pour l'élection du premier secrétaire du Parti démocratique.

Schroeder en Allemagne et la sortie de scène de Blair au Royaume-Uni, on assiste à la naissance d'une nouvelle version du social-libéralisme qui domine dans les formations de centre-gauche européennes, cette fois au sein de l'Europe latine, sur l'axe franco-italien Ségolène Royal – Walter Veltroni. Cette nouvelle version inscrit aussi bien, sur le même axe politico-culturel, la naissance du *PD* italien que celle du nouveau PS français.

La résistance à cette issue du processus, commencé à la *Bolognina*⁵ (qui n'était d'ailleurs en rien tenue pour acquise), a poussé une partie importante des Démocrates de Gauche, au nom d'un discours socialiste, à se tenir à l'écart du Parti démocrate, à gauche : ainsi une partie importante de la culture réformatrice des dernières décennies a-t-elle brisé le monolithisme et s'oriente-t-elle nettement à gauche. C'est un fait nouveau et important. Au même moment, pour diverses raisons, le *SDI*⁶ refuse d'entrer dans le Parti démocrate et, avec l'aide de forces politiquement proches issues de la diaspora socialiste, amorce le processus constituant d'une formation socialiste. Une expérience qu'il faut surveiller avec intérêt et esprit de débat, comme d'ailleurs la dialectique au sein même du Parti démocrate, malgré son éloignement du terrain sur lequel les forces d'alternatives se sont organisées en rapport avec le mouvement de critique de la mondialisation. C'est exactement sur ce terrain qu'il faut mettre à profit la nouveauté, en saisissant l'occasion pour faire naître une opération politique de réorganisation globale.

Autant dire qu'une chance se présente qu'on ne peut pas laisser passer. Sur le même terrain, en d'autres temps et selon une perspective politique différente, s'est élaboré le projet d'une refondation communiste basée sur la révision de sa culture politique et sur un rapport inédit avec le mouvement des mouvements. Les aspirations les plus hautes de cette entreprise se sont brisées dans la dynamique du rapport entre la politique et les mouvements, dans la dynamique interne du mouvement, et dans la participation au gouvernement⁷. Cette perspective est encore vivante en tant que recherche stratégique, tandis qu'en Europe et en Italie l'expérience du Parti de la gauche européenne continue de se montrer prometteuse comme en témoigne la naissance de *Die Linke* en Allemagne, la nouvelle formation politique qui pour la première fois prend forme et vit un destin national et de masse à gauche de la social-démocratie alle-

5. *Ndlr* : Nom de la section du Parti communiste de Bologne où le secrétaire général de l'époque, Achille Occhetto, annonça en 1989 l'abandon du vieux nom du Parti.

6. *Ndlr* : Socialistes démocratiques italiens

7. *Ndlr* : Participation de la gauche au gouvernement Prodi de 2006 à 2008.

mande. En Italie, elle a fait un pas en avant significatif avec la *Sinistra Europea* (Gauche Européenne) qui d'abord lors de sa construction ensuite lors de sa constitution, a mis en relation organique entre elles, des expériences, des histoires et des cultures différentes qui aujourd'hui trouvent leur place dans une organisation politique qui dépasse de manière concrète et féconde le *PRC*, en valorisant son histoire comme toutes les autres histoires dans le travail politique commun. Aujourd'hui, devant cette nouvelle donne à gauche, la naissance de la *Sinistra Democratica* (Gauche démocrate), et devant la nécessité historique déterminée par le risque de la disparition en Europe d'une gauche actrice de la politique, ce patrimoine doit être investi dans un nouveau processus unitaire capable de toucher l'ensemble du camp des forces d'alternative. L'Italie, la France et l'Allemagne font face au même problème. Celui-ci, en tout cas, ne peut pas être obscurci par les différentes positions européennes : les frontières entre la GUE, le Parti socialiste européen ou les autres «internationales» ne sont pas des cloisons étanches. Au contraire, elles peuvent être enfoncées par des mouvements réels et supranationaux comme cela a été le cas lors de la directive Bolkestein. De toute manière, ce ne sont pas ces positions qui peuvent empêcher l'existence de processus inédits et unitaires à gauche.

Identité et contenus - Pour une nouvelle constituante

En tout cas, il existe déjà dans les pays européens un périmètre actif sur lequel construire une subjectivité politique unitaire et plurielle, capable de faire vivre la gauche d'alternative. Ce périmètre se base sur les grands clivages qui se sont creusés dans la pratique de ces dernières années et qui permettent d'abattre les murs artificiels qui séparent aussi bien les composantes les plus radicales que les plus modérées des mouvements. Avant tout, le *non* à la guerre et au terrorisme, à la spirale de violence et de mort (de mort de la politique aussi) n'est pas seulement une négation, même fondamentale : sur ce refus s'est développée, et peut encore se développer, la formulation d'un message de désarmement, pour un positionnement géopolitique «néo-neutre» de l'Europe dans un monde multipolaire, d'une politique active pour la paix. Une position qui peut se nourrir d'une option politico-culturelle nette et fondatrice d'un nouvel horizon pour la gauche : la non-violence. Le *non* aux politiques néolibérales a été le résultat d'une résistance sociale et politique capable de s'entrelacer (et nous savons dans quelles limites et avec quelles inadéquations éclatantes même à gauche et dans les mouvements) avec la multiplication d'expériences et de mouvements dont les objectifs sont opposés à la suprématie du marché, et ont produit une

sorte d'accumulation «primitive» du changement possible. Ce sont là les grands *Non* sur lesquels a germé l'idée qu'*Un autre monde est possible*, qui a toujours été plus qu'un slogan, même si elle n'a pas encore réussi à s'affirmer comme une politique. A la crise de la démocratie et à un processus de formation de la volonté politique sans souveraineté populaire, s'est peu à peu opposée la participation démocratique comme exigence et comme première expérience sur le terrain, depuis le budget participatif aux assemblées des travailleurs et des mouvements, à la valeur du contrat de travail, jusqu'aux nombreux réseaux qui se sont constitués au sein de la société. L'autonomie des mouvements, le refus de l'idée de gouvernement ami, l'autonomie du parti pour un projet de société future sont des intuitions, des fragments d'élaboration – aussi précieux qu'incomplets – qui sont également apparus dans la perspective de gouvernement qui s'est formée en Italie dans une conjoncture politique qui l'a rendue nécessaire. Une perspective, celle de la participation au gouvernement, qui pour les forces d'alternative se présente dans l'Europe d'aujourd'hui, comme une possibilité réelle mais certainement pas comme une obligation permanente.

C'est ici que se trouve le gué difficile à franchir : passer des grandes coordonnées de la paix, du refus des politiques néolibérales et de la participation démocratique à une politique capable de se donner la transition – le changement de société – pour thème. Toutefois, cette entreprise n'est possible que si une gauche d'alternative prend forme et existe de façon permanente comme sujet politique. Seule sa naissance peut modifier un panorama politique qui, dans l'état actuel des choses, entrave le passage et en hypothèque le futur. L'américanisation de la politique en Europe est devenue un risque menaçant. Chaque ajournement d'une nouvelle initiative à gauche peut l'alimenter. Seules la perception lucide de la nécessité historique et la capacité de saisir l'occasion qui se présente, permettent de rétablir de manière efficace le rapport entre la politique et la société, le conflit et les mouvements. On ne peut plus se résigner à un néo-collatéralisme⁸ tendanciel des organisations sociales et des institutions par rapport à l'acceptation ou au refus du gouvernement.

Lors de ce passage, il faut mettre en œuvre, dès le début du processus constituant du nouveau sujet, un vaste chantier partagé pour la définition d'un véritable programme fondamental. Dès aujourd'hui, tous les partis et toutes les formations politiques intéressées par le projet, de même que les associations et les organisations sociales qui, même depuis leur position autonome, choisiraient d'entretenir un rapport positif avec ce pro-

8. *Ndlr* : collatéralisme – conception qui donne aux mouvements sociaux la fonction de soutenir le gouvernement lorsqu'il est de gauche, «ami».

cessus, peuvent travailler à ce programme fondamental. Les centres sociaux, les lieux d'organisation de la société civile, les revues, les organisations culturelles, le milieu intellectuel peuvent être sollicités pour contribuer à la recherche d'un programme, un programme fondamental qui parle du futur de la gauche. Un programme capable de répondre à deux questions : d'une part, la définition d'un nouveau compromis pour une organisation de l'économie et de la société supportable socialement, écologiquement, démocratiquement et dans le respect du droits des personnes ; d'autre part, la remise à l'ordre du jour politique du thème de la transformation.

La proposition que nous nous avançons ici est donc une constituante du sujet unitaire et pluriel de la gauche d'alternative. Ce processus battant en brèche toute tentation politicienne, passe en premier lieu par le développement d'un discours avec et sur les mouvements : c'est un discours qui doit rencontrer le peuple de la rue, les travailleurs et les syndicats de salariés, les communautés qui luttent localement, les mouvements de défense des droits de la personne, les sujets critiques, la formation des cultures populaires, les recherches des intellectuels et des savants. Le gouvernement, entendons-nous bien, est une variable dépendante dans le futur de la gauche d'alternative. La participation doit être poursuivie quand elle est nécessaire au futur du pays (en particulier lorsqu'elle est appréciée par la totalité du peuple de gauche) et/ou quand il est possible de s'y investir dans un projet de réforme de la société. Le rapport entre la politique du changement et les mouvements est, entendons-nous bien également, une variable indépendante, dans la mesure où la recherche d'un tel rapport est le nerf de toute politique de transformation de la société. Or pour que celui-ci puisse réellement vivre, en dehors des excommunications inutiles (et nuisibles) et d'une absolutisation a-critique tout aussi inutile (et, en fin de compte, également nuisible) de tout conflit, il nous faut construire un projet de société, de réforme et de transformation. Il nous faut aussi un sujet politique qui puisse intervenir et dialoguer sur la base d'une capacité conquise à agir efficacement, c'est-à-dire qui soit crédible, non seulement parce qu'il serait authentique (ce n'est pas cela qui nous manque), mais aussi parce qu'il serait influent, incisiv, à même de promouvoir des processus politiques et d'obtenir des résultats concrets. Ici encore une urgence : celle d'agir pour éviter que la gauche ne soit déracinée de l'Italie, et d'agir parce qu'une perspective nouvelle peut être ouverte.

Conclusion

Nous devons donc courir et, en même temps, chercher le chemin. Il est des tâches qui ne peuvent être choisies qu'en partie, tant est forte la

contrainte du contexte. On peut les refuser, mais ainsi on se condamne. Il faut donc s'y atteler si on veut s'offrir un futur. Et ensuite le conquérir. La recherche de la refondation doit être poursuivie en travaillant sur la culture politique, sur la pratique, sur les formes d'organisation de la politique. La révision a déjà été initiée, il faut la continuer avec courage sans craindre les innovations ultérieures : elles sont encore nécessaires, autant que la planification et la recherche sur la transformation du capitalisme et de la mondialisation ; c'est la recherche du socialisme du XXI^e siècle. Celle-ci doit être menée en terrain ouvert, être comparée avec d'autres cultures politiques, avec d'autres subjectivités – toutes celles qui sont disposées à construire ensemble le sujet politique de la gauche d'alternative. Rien ne sert d'y opposer la défense d'une identité statique. L'identité qui nous sert aussi bien à la recherche qu'à la construction de la gauche d'alternative est celle que nous connaissons déjà : c'est l'identité ouverte, celle qui s'élabore dans la refondation de notre culture d'origine. Est-ce qu'elle était la même avant et après la rencontre avec la non-violence ? En réalité, la construction du « qui sommes-nous » du point de vue politique, doit répondre à la question de ce que doit être la politique et le programme d'une gauche d'alternative en Europe, de ce que doit être son rôle dans la reprise du discours sur la transformation. C'est pour-quoi, nous devons courir et, en même temps, chercher notre chemin.

Limites, frontières et portée de l'Union européenne

Vision d'un géo-politologue

Nicolas Bárdos-Féltoronyi *

L'interrogation sur les limites, les frontières ou la portée de l'UE rencontre un ensemble «*de défis et de réponses à ces défis*» caractérisés par une dialectique redoutable. Ces défis et réponses frisent ou risquent constamment l'échec, mais s'inscrivent en même temps dans une dynamique que rien n'a jusqu'ici démenti.

Avec 496 millions d'habitants, l'Union européenne (UE-27) est le troisième «pays» le plus peuplé du monde, après la Chine et l'Inde. En raison de l'existence de la Russie eurasiatique notamment, l'étendue de l'Europe n'est cependant pas à confondre avec l'UE. En se cantonnant à n'envisager que cette dernière, le débat autour des limites à son extension future me paraît souvent oiseux. Les prétendus critères ou raisons géographiques, historiques, religieux, culturels ou même ethniques souvent évoqués comme évidents, ne sont pour moi qu'autant de prétextes à éliminer tel ou tel candidat à l'adhésion, en évitant tout débat approfondi. Oubliez donc ces supposées évidences le temps de la lecture du texte suivant, qui se propose de les discuter. Dites-vous bien que la

* Professeur émérite de l'Université catholique de Louvain.

question est plus compliquée qu'elle ne paraît. Il convient, selon moi, de faire table rase et de recommencer à réfléchir¹.

Sous l'angle géographique, en effet, la Méditerranée serait pour certains une limite absolue, alors que depuis l'Antiquité le bassin méditerranéen a fait partie de plusieurs empires européens. Pour le général de Gaulle, l'Europe s'étendait de l'Atlantique à l'Oural, mais il oubliait de mentionner qu'une partie notable de la Russie se trouve au-delà de cette chaîne de montagnes. Et la Caucasic méridionale a fait partie de l'aire de la première christianisation. L'Iran serait le pays le plus proche à l'Est qui ait pratiquement toujours échappé aux puissances européennes. Heureusement, l'Atlantique constituerait une frontière dite naturelle du côté de l'Ouest et du Nord, encore que l'on puisse facilement trouver des Britanniques pour voir dans les Etats-Unis d'Amérique (EUA) un prolongement de l'Europe.

Quant aux arguments religieux, il suffit de rappeler les discussions d'il y a cinq ou dix ans à propos des pays balkaniques orthodoxes qui seraient, partant, d'inspiration byzantine. Ces caractéristiques paraissaient incompatibles avec celles de l'Europe catholique et protestante. Personne n'a pris la peine de vérifier si la religion est discriminante entre peuples européens d'aujourd'hui et si le byzantinisme est plus développé en Bulgarie ou en Roumanie qu'en Belgique, pays à multiples clivages, religieux entre autres. Beaucoup voient pourtant ici les traits d'un byzantinisme politique que la fédéralisation progressive et complexe depuis les années 1960 rend quasiment incompréhensible.

Or, la Belgique est pays fondateur de l'UE tandis que Roumanie et Bulgarie n'y ont adhéré qu'en 2007, d'ailleurs sans que cela ne provoque de remous particuliers. L'intégration de la Turquie paraît vraisemblable dans dix ans, mais le débat autour de ses références musulmanes suscite aujourd'hui des frémissements curieux et souvent mal fondés. Il en va de même pour les autres pays balkaniques, et pour ceux de la Caucasic méridionale. Une UE à 35, est-ce trop ou trop peu ? C'est bien difficile à dire.

Une discussion similaire peut être tenue à propos de critères ethniques, pseudo-historiques ou linguistiques. Il convient de rappeler que, compte tenu de l'étendue de leurs territoires, le degré d'hétérogénéité des EUA ou celui de la Suisse sont plus élevés que celui de l'UE actuelle (à 27). Le débat d'aujourd'hui à propos de la Turquie est de la même veine.

1. Voir BELGIO, *Miscellaneous*, n° 4, 2001 ; et *Revue internationale de Politique comparée*, «Les identités territoriales», vol. 5, n° 1, 1998.

Peut-être, demain, les questions se poseront-elles à propos du Maroc ou d'Israël. L'argument historico-politique ne semble pas tenir d'avantage.

D'aucuns avancent l'idée que les pays qui n'ont pas connu la Renaissance ou les Lumières européennes sont peu aptes à épouser la démocratie européenne. L'idée n'est pas fondée en ce qui concerne la Turquie, puisque sa modernisation entamée – bien qu'elle n'ait réussi que partiellement – consistait précisément à introduire des valeurs européennes, bien avant plusieurs pays d'Europe centrale et orientale (PECO). L'idée est d'ailleurs globalement indéfendable, il suffit de songer à la démocratie pratiquée par le Japon et l'Inde depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Les limites, les frontières ou la portée d'une entité physique, sociale ou mentale (pays, bourgeoisie, puissance, religion, ainsi que multinationales, lieux de travail, de famille ou de loisirs, implantations d'ONG, fans d'un club de football, etc.) ne sont donc pas des données toutes faites. Elles relèvent plutôt, d'après moi, de la vision et de la volonté, et bien sûr des possibilités des citoyens ou groupes de personnes concernés. C'est en tout cas l'hypothèse qui sera défendue dans la suite.

Espace spécifique ou espace constitué ?

Existe-t-il néanmoins d'autres critères un peu mieux étayés pour aborder la question des limites, des frontières et de la portée de l'Union ? Certes, on peut insister sur les espaces en tant que tels, ou plutôt sur les différenciations entre espaces. Ce qui entraîne deux séries de questions².

1. Quels sont les constituants d'un espace spécifique ?

- Des données inhérentes, **ou** plutôt des dissemblances (géographie, langue, structures sociétares, etc.) ?
- Des éléments matériels, **ou** plutôt des « constructions » de l'imaginaire collectif (ressources naturelles, reliefs ; représentations, nations, cultures) ?
- Des surgissements historiques **ou** un développement inégal (féodalisme-capitalisme, stratégie des acteurs dominants et enjeux, multinationales, division du travail) ?

2. Voir e.a. Michel FOUCHER (sous la direction de), *Fragments d'Europe - Atlas de l'Europe médiane et orientale*, Fayard, Paris, 1993.

De sorte que se forment des identités territoriales ou plutôt des identités territorialisées (localisation, appartenance, territorialité, frontières, zone d'action politique).

2. Comment un espace se constitue-t-il ?

- Par acquisition **ou** plutôt par défense d'un territoire ou d'une aire propre (lutte d'indépendance, impérialisme, fédéralisme, discours, stratégie) ?
- Par la constitution d'un Etat **ou** plutôt par la propagation d'une souveraineté (nationalisme, religions, culture-langue, idéologie, intérêts économiques) ?
- Par l'occupation d'une région de passage **ou** par la délimitation d'un domaine (fleuves, détroits, îles, idéal ou mémoire historiques, aire vitale) ?

Le choix est d'explorer ici, et dans une certaine mesure, l'ensemble de ces hypothèses. Car, comme tout espace, l'UE est à la fois espace donné, pensées, enjeux et produits. Foucher la décrit avec justesse : l'Europe correspond à la « *rencontre d'un espace et d'un projet* » !

Pour clarifier les notions, précisons d'emblée qu'en parlant de l'UE, des **limites** peuvent et risquent de lui être imposées de l'extérieur par la force ou la ruse. En revanche, l'Union peut s'imposer à elle-même des **frontières** en vue de sa reconnaissance diplomatique. En fonction de ses ambitions et de ses possibilités, elle se fixe enfin sa propre **portée** (influence ou emprise) qui pourrait être cependant contestée par d'autres pays. Les frontières et les limites correspondent à des réalités souvent tangibles, alors que la portée peut concerner des territoires ou des peuples bien au-delà de ses contours.

Serait-il imaginable que l'UE s'étende indéfiniment ? Qu'en disait le projet³ de Constitution européenne ? Il stipulait que « *l'Union est ouverte à tous les Etats européens qui respectent ses valeurs et qui s'engagent à les promouvoir en commun (...) L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'Etat de droit, ainsi que de respect des droits de l'Homme, y inclus les droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux Etats membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la*

3. Je réfère ici et plus loin au texte dudit Projet de traité constitutionnel qui présente l'avantage de la lisibilité sur les traités modificatifs en cours de ratification, qui a aussi bénéficié d'un large débat public dans le monde francophone et dont le contenu, de l'avis général, n'a de surcroît pas connu de substantielles modifications.

non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes (...) L'Union a pour but de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples. L'Union offre à ses citoyennes et à ses citoyens un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures, et un marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée (...).».

L'UE n'a jamais défini ce qu'elle appellerait Etat européen, mais si l'on consulte la liste des pays qui sont déjà membres ou observateurs des institutions telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ou le Conseil de l'Europe (pays indiqués ci-après par un astérisque*), on y trouve

- tous les pays balkaniques*,
- les trois pays de la Caucase méridionale* (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie),
- la Turquie*,
- le Bélarus*, l'Ukraine*, la République Moldave* et la Russie*,
- les cinq pays centre-asiatiques (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan).

Tous les peuples d'Europe et surtout leurs dirigeants souhaitent-ils s'intégrer à l'Union ? Qu'en pensent celles et ceux qui se trouvent déjà à l'intérieur ? Les pays du Conseil de l'Europe ont certes tous souscrit aux «valeurs» qui sont déclarées fonder l'UE. Quel respect leur témoignent-ils ? Même dans les Etats membres de longue date, le respect de toutes les valeurs est loin d'être assuré. Chez les nouveaux adhérents, ce n'est pas le cas non plus. Chez les futurs membres, la situation peut être parfois considérée comme catastrophique, notamment en Caucase méridionale.

Enfin, il faut en outre souligner que, selon le projet de constitution, l'UE «a pour but de promouvoir la paix (...) et offre à ses citoyennes et à ses citoyens un espace de liberté, de sécurité et de justice (...)». En termes géostratégiques (je souligne), l'UE «**promeut la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre les Etats membres.** Dans ses relations avec le reste du monde, l'Union affirme et promeut ses valeurs et ses intérêts. **Elle contribue à la paix, à la sécurité, au développement durable de la planète, à la solidarité et au respect mutuel entre les peuples, au commerce libre et équitable, à l'élimination de la pauvreté et à la protection des droits de l'Homme, en particulier ceux de l'enfant, ainsi qu'au strict respect et au développement du droit international, notamment au respect des principes de la Charte des Nations Unies.**».

Le texte du projet de constitution proclamait encore : *«La compétence de l'Union en matière de **politique étrangère et de sécurité commune** couvre tous les domaines de la politique étrangère ainsi que l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union, y compris la définition progressive d'une **politique de défense commune** qui peut conduire à une défense commune. Les Etats membres appuient activement et sans réserve la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union dans un esprit de loyauté et de solidarité mutuelle et respectent l'action de l'Union dans ce domaine. Ils s'abstiennent de toute action contraire aux intérêts de l'Union ou susceptible de nuire à son efficacité».*

Comment interpréter ces textes, ces déclarations ?

Quelles fonctionnalités et institutionnalisations de l'UE ?

L'Europe est sans doute à l'origine de l'urbanisation municipale et du développement socio-économique dans le monde. De l'imprimerie de Gutenberg jusqu'à l'énergie nucléaire, elle a initié un progrès technico-scientifique remarquable qui dure depuis plus d'un demi-millénaire. Elle pratique une culture politique et sociale dont certaines caractéristiques font d'elle un objet d'envie pour la Terre entière. Sa prospérité à multiples facettes attire, depuis des siècles, des flux migratoires considérables.

Compte tenu de ces constatations et sans évidemment être exhaustif, j'entrevois quelques principes qui permettraient de discuter plus concrètement des limites précises à l'extension de l'UE : **la cohérence structurelle** nécessaire, **la défense de souveraineté** suffisante, **le maintien de l'ordre** vital et **le fonctionnement** optimal. Ces principes font ressortir quatre ensembles de questions qui me paraissent essentielles⁴.

- Premièrement, l'UE dispose-t-elle de la capacité suffisante à se donner des projets cohérents et des structures institutionnelles adéquates pour l'ensemble de ses pays-membres, actuels et futurs, si différents qu'ils soient ? Les insuffisances de ses projets et de ses structures suscitent les craintes de beaucoup lorsqu'ils soulignent que les élargissements successifs risquent de diluer le projet européen au profit d'une simple zone de libre échange, en l'absence de la réaffirmation que la politique de l'UE est plus qu'une politique économique ou une

4. Voir ADAM, BADIE, BARBIER, DUMOULIN, SCHLÖGEL, cités *passim*, et dans la bibliographie complémentaire.

pensée libérales. C'est en réalité, me semble-t-il, la question de fond qu'a soulevée le débat à propos du projet de Constitution européenne. C'est aussi la question du déplaçonnement du budget européen dans la perspective du développement politique de l'Union. C'est également celle de l'exercice de la souveraineté en matière de biens indispensables et de gestion optimale des ressources ou simplement celle de la mise en place d'une fiscalité proprement européenne. C'est aussi la question de savoir comment inclure la gestion de la Banque centrale européenne dans la politique économique de l'UE. La prétendue impossibilité quantitative de gérer l'UE à 30 ou 35 pays membres ne tient guère devant les 89 unités autonomes de Russie, les 51 Etats des EUA et les 31 provinces ou entités similaires de la Chine⁵.

- Deuxièmement, en termes de sécurité, l'UE serait-elle apte à garantir pour sa pérennité : (a) ses frontières et sa souveraineté, (b) l'intangibilité de ses territoires, (c) la sauvegarde de ses intérêts légitimes et (d) la capacité de s'approvisionner en matières premières et énergétiques ? Pourrait-elle se doter des instruments de sécurité adaptés à sa posture géostratégique dans le monde ? Ces instruments devraient intégrer les moyens diplomatiques et militaires autant que les pratiques de la coopération au développement, voire celles des liens d'association⁶. D'où l'importance du débat – hélas, fort limité – autour de l'armée européenne et des relations entre l'UE et l'OTAN, autrement dit des liens entre Bruxelles et Washington⁷, ou de ceux entre l'UE et les pays du Tiers-monde. L'UE a réussi l'euro face au dollar ; la création d'une force militaire autonome est un enjeu analogue, de même

5. Le budget qui couvre le coût des 5 ou 10 000 interprètes et traducteurs pour 496 millions d'habitants est évidemment négligeable à l'échelle de l'UE. C'est en fait le coût du pluralisme culturel et celui-ci est un capital irremplaçable de l'Union. Ceux qui dramatisent l'importance de ce budget ne sont que les partisans d'une langue universelle qui serait l'américain. L'unilinguisme ne ferait qu'écraser la richesse culturelle européenne et qu'aplatir des débats qui n'auraient recours qu'à 400 à 500 mots mal utilisés. Ils aspirent seulement à «la langue de bois de la pensée unique».

6. Par exemple, l'UE pourrait bien contribuer à l'établissement de la paix en Palestine en exerçant des pressions concrètes sur les autorités palestiniennes et sur le gouvernement israélien. Ces pressions consisteraient, par exemple, à réduire substantiellement l'aide aux premières et à suspendre l'accord d'association avec le second.

7. Il est proprement intolérable que certains gouvernements de pays membres (Italie, Grande-Bretagne ou Allemagne par exemple) acceptent de développer des relations bilatérales avec les EUA et de discuter avec ceux-ci à l'insu des autorités de l'UE en matière d'échanges d'informations et de renseignements «dans un combat à long terme contre le terrorisme pour assurer l'avenir de nos sociétés», selon l'expression vague et un peu stupide de Washington.

qu'une politique de coopération solidaire ; en un mot, il s'agit de savoir quelles sont les chances de réussite de la PESG (politique étrangère et de sécurité commune) et de la PESD (politique européenne de sécurité et de défense).

- Troisièmement, l'UE a-t-elle la capacité de maintenir son territoire en paix, autrement dit de garantir l'ordre de la loi et les droits humains pour chaque citoyen ou citoyenne, afin d'éviter des conflits susceptibles de mener à l'éclatement de l'Union ? Les inégalités ou les déséquilibres régionaux, économiques ou sociaux sont dès lors à combattre afin d'éviter les conflits et de réaliser la paix au sein de la société. Depuis 1945, les pays membres de l'UE actuelle n'ont connu jusqu'ici que la paix, ce qui est un fait politique majeur. Nonobstant, on peut se demander si l'UE promeut suffisamment « *la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre les Etats membres* ». Les aléas de l'Europe sociale, de la dimension de l'UE qui porte sur les conditions matérielles et politiques des travailleurs, s'avèrent être une source d'inquiétude.
- Enfin, quatrièmement, l'UE actuelle et future parviendra-t-elle à s'organiser, à se gérer et à fonctionner aux niveaux sociaux, culturels, économiques, etc., comme un ensemble efficace englobant des différences historiques et le pluralisme culturel et linguistique⁸ ? Les différences sont notables : par exemple entre (a) le Nord et le Sud des Alpes, (b) pays latins, germaniques et slaves, (c) modèles rhénan et anglo-américain ou encore, (d) catholiques, protestants (scandinaves) et musulmans. D'aucuns craignent, à juste titre, qu'avec les élargissements successifs et continus, les écarts socio-économiques n'augmentent au sein de l'Union et que, dès lors, les consensus s'élaborent de plus en plus difficilement. L'envahissement anglo-américain est également mal ressenti. Les politiques européennes communes seraient toujours plus difficiles à mettre au point et à conduire, sauf à appliquer véritablement le principe de subsidiarité, notamment au bénéfice de la société civile. Malgré les craintes, fondées, les élargissements successifs n'ont pas empêché les nécessaires approfondissements.

Ces considérations permettent au premier abord d'établir combien la vision et la volonté politiques des Européens s'avèrent décisives et fixent elles-mêmes les limites possibles et souhaitables de l'UE. Ainsi, par

8. Jürgen HABERMAS, *Der gespaltene Westen – Kleine Politische Schriften X*, Suhrkamp, Frankfurt a.M., 2004.

exemple, l'UE et l'OTAN entretiennent une rivalité certaine par rapport aux territoires voisins ou proches de l'Union, même si des accords ont pu être négociés et conclus sur le plan économique et militaire entre l'UE et ces pays. Comment évoluera cette rivalité ? Quelle est la stratégie européenne pour y faire face ? C'est sans conteste la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) qui doit apporter des réponses à ces questions dans les prochaines années, voire les prochaines décennies.

A la recherche des critères historico-culturels, peut-être perdus ?

Faire fonctionner l'UE «*en termes social, culturel, économique, (...) en vue d'un ensemble efficace englobant diversités historiques et pluralisme culturel et linguistique*» n'est pas seulement un problème fonctionnel, mais soulève également des questions substantielles quant aux fondements de l'Europe et à ses confins à (re)trouver. Peut-on imaginer une vision et une volonté politiques sans sentiment d'appartenance, sans identité ou sans localisation spécifique ? On s'interrogera donc sur l'origine culturelle de notre continent afin de l'appréhender dans son «essence», si cette dernière existe et si elle s'exprime aisément. Tournons une fois de plus notre regard vers le projet de Constitution européenne et plus particulièrement vers son préambule tant débattu. Qu'y lisons-nous ?

L'UE s'inspire (je souligne) «*des **héritages** culturels, religieux et humanistes de l'Europe, à partir desquels se sont développées les valeurs universelles que constituent les droits inviolables et inaliénables de la personne humaine, ainsi que la démocratie, l'égalité, la liberté et l'Etat de droit*» ; l'Europe, qui se trouve «*désormais réunie au terme d'**expériences amères**, entend avancer sur la voie de la civilisation, du progrès et de la prospérité, pour le bien de **tous ses habitants**, y compris les plus fragiles et les plus démunis*» ; elle veut «*demeurer **un continent ouvert à la culture**, au savoir et au progrès social*» ; et elle «*souhaite **approfondir le caractère démocratique** et transparent de sa vie publique, et œuvrer pour **la paix, la justice et la solidarité dans le monde***». L'UE est «*Unie dans sa diversité*».

Comment interpréter un tel texte⁹ ? Certes, les Grecs dans l'Antiquité, Hérodote notamment, ont déjà évoqué l'Europe. Pour eux, celle-ci se trouvait, géographiquement et en termes d'influence, à l'articulation de la Grèce elle-même et de la Méditerranée, de l'Asie et de l'Afrique. Paul et

9. Voir BADIE, BERTEN, CHENEVAL, FOUCHER, cités *passim* et dans la bibliographie complémentaire.

les autres apôtres accomplissent la christianisation à partir du Proche-Orient, vers l'Asie et l'Empire romain, jusqu'à l'Inde et à la Chine. L'Empire romain d'alors occupe tout le bassin méditerranéen, et génère la culture gréco-latine dont s'inspirent les Eglises chrétiennes d'Orient et d'Occident. Les trois religions du Livre, strictement monothéistes – le Judaïsme, le Christianisme et l'Islam – sont toutes nées au Proche-Orient et inspirent encore aujourd'hui nos sociétés d'Europe.

Imperium Sacrum est devenu *Imperium Romana* d'abord à Rome, puis à Byzance. A Rome, il ne s'est accompli qu'avec l'affirmation de la papauté pendant les premiers siècles du deuxième millénaire. Les Eglises dominent culturellement tout le Moyen âge à l'Est comme à l'Ouest, mais heureusement rencontrent l'Islam dès le VII^e siècle en Espagne. Jusqu'à la *Reconquista* espagnole, la rencontre dans les pays de la Méditerranée entre cultures juive, chrétienne et musulmane s'avère fructueuse. La rupture progressive entre les Eglises d'Orient et d'Occident n'est pleinement consommée qu'au moment de la chute de Byzance, de la Renaissance occidentale et de l'avènement des Ottomans. Elle est confirmée ultérieurement par le développement de la Russie impériale, la «troisième Rome». L'Europe se conçoit désormais différemment à Rome, à Moscou ou à Istanbul,... puis à Bruxelles à partir de la deuxième moitié du XX^e siècle. L'Europe devient ainsi un carrefour du pluralisme et de la contradiction. Elle est l'incarnation même des identités et appartenances multiples et conflictuelles que l'UE a jusqu'ici réussi à (ré)concilier.

Il est indiscutable que les traditions du monothéisme et du doute hébraïques, de la philosophie politique et d'une certaine démocratie grecques, de l'étatisme et du droit romains, et de la solidarité et du personnalisme chrétiens ont eu ensemble un impact substantiel sur les pays d'Europe et de leur voisinage. Ces pays rechercheront constamment un équilibre délicat entre ces fondements, ces ferments. La Renaissance, les Lumières ou les luttes de classes persistantes qui accompagnent le Capitalisme débridé en ont surgi et caractérisent profondément ces pays. Il ne s'agit pas de s'enorgueillir de toutes les étapes de ce développement : songeons au fascisme, au nazisme ou au stalinisme, tous issus des Lumières. Il aboutit pourtant à la liberté formelle¹⁰ et à la démocratie politique réelle, quoique limitée au seul domaine de la vie publique.

Rejeton de l'Europe, les EUA caricaturent l'une ou l'autre facette des fondements antiques. Il s'agit d'une société qui ne connaît pas de doute,

10. En fait, la liberté et l'égalité requièrent des conditions égales pour pouvoir aspirer à la liberté. Les différences de revenus et de fortunes, qui croissent encore à présent, empêchent de voir l'égalisation des conditions de la liberté.

marquée par un individualisme exacerbé et une solidarité collective affaiblie, un provincialisme religieux et messianique, une démocratie dont la moitié de la population est exclue, une absolutisation de la propriété privée et un pragmatisme philosophique et pratique sans consistance. Beaucoup sont convaincus que la Russie tsariste, puis soviétique et en voie de démocratisation aujourd'hui est en fait plus proche des valeurs de l'UE que les EUA.

Par ailleurs, la vision que les pays ex-colonisés ou musulmans ont de l'Europe consiste à observer que celle-ci n'a guère convaincu le monde par ses valeurs ou son esprit, mais s'est imposée par *«la force et la violence institutionnalisées»* – à travers le colonialisme, puis le néocolonialisme médiatisé par ses multinationales et ses institutions internationales. A-t-on réussi *«l'exportation de la démocratie»* ? Parfois et encore de façon limitée ! L'Amérique la tente, mais aboutit aux événements du Proche-Orient qui depuis un siècle connaît des conflits militaires constants à intensité faible. La démocratie est un processus porté par l'ensemble d'une population. Ce processus vise le bien-être de tous, assurant les conditions égales à la liberté, à l'Etat de droit en matières internationale, judiciaire et policière, la disjonction des pouvoirs (législatif, judiciaire et exécutif) et la séparation entre Eglise et Etat aussi stricte que possible, la liberté économique individuelle et collective strictement régulée en fonction du plus grand nombre, etc.

Les valeurs dites universelles que constituent *«les droits inviolables et inaliénables de la personne humaine, ainsi que la démocratie, l'égalité, la liberté et l'Etat de droit»*, d'une part, et de l'autre, *«la paix, la justice et la solidarité»*, ne le sont devenues qu'à l'époque actuelle et uniquement dans l'UE. Après des *«expériences amères»*, des siècles, des millénaires d'intolérance, de guerres, de tueries (notamment religieuses) et d'injustices caractérisées, en Europe entre autres. Il y a toutefois aussi eu des expériences avantageuses grâce au pluralisme et à la coopération qui ont été mis en œuvre par de nombreux pays, et ont pris progressivement le pas sur la contradiction et la division. Grâce aussi à la raison et au sentiment de la justice, de la solidarité dans des pratiques politiques de plus en plus démocratiques. Etre solidaire est d'ailleurs devenu plus aisé du fait de la prospérité de l'UE.

N'oublions pas cependant que les femmes ne votent dans tous les pays de l'Europe que depuis le lendemain de la guerre 1939-45, et que la démocratie se limite au domaine politique, à l'exclusion des domaines économique, culturel et social. Certes, et cela importe beaucoup, il n'y a plus eu de guerre sur les territoires de l'UE depuis le second conflit mondial et les peuples de cette Union prennent chaque jour davantage

conscience qu'il existe une Europe. Toutefois, l'individualisme qu'exprime la référence à «*la personne humaine*», sans lien avec une quelconque collectivité qui la structurerait, risque de contrarier l'idée d'une Europe pourvue d'une certaine cohérence et de favoriser les penchants nationalistes, voire autoritaires ou dogmatiques.

L'affirmation d'appartenance et d'identité nationale ou religieuse qui me paraît un droit humain indéniable de chacun et de chaque collectivité n'est pas un obstacle à l'idée d'une Europe «*unie dans la diversité*». La dérive nationaliste, sectaire ou fanatique constitue, néanmoins, un risque pour une telle Europe. La dénationalisation individualiste et de type libéral en est un autre. L'acceptation aveugle d'un américanisme sans nuances n'est pas moins dangereuse. Une «*opinion publique et démocratique européenne*» commence toutefois à naître, comme le souligne Habermas : le 15 février 2003, des millions d'Européens ont manifesté dans les rues de Londres, de Madrid, de Barcelone, de Rome, de Berlin, de Paris, de Budapest et ailleurs afin de s'opposer à la politique de guerre de l'administration de Bush II et de ses alliés, européens en particulier.

L'Europe-puissance de portée locale ou mondiale ?

Dans le domaine géopolitique également, il faut avancer l'hypothèse que lesdites valeurs européennes ne sont guère des données, mais plutôt les résultats parfois équivoques d'un long processus jalonné d'aléas multiples. Le mouvement auquel participe chacun n'est jamais un aboutissement, mais un recommencement incessant. Dans cet esprit, tournons notre regard au-delà des limites incertaines de l'UE !

Il me semble qu'il convient de partir du postulat que toute autorité étatique doit être capable de se défendre et de défendre ses intérêts légitimes. Il appartient ainsi à l'UE de développer les moyens nécessaires pour pouvoir, lorsqu'elle décide d'agir, dans le respect des règles établies, le faire vite et efficacement. Sur la paix à créer dans le monde et la nature de la puissance qu'incarne ou incarnera l'UE, les esprits sont divisés¹¹.

«*Œuvrer pour la paix, la justice et la solidarité dans le monde*» présuppose cependant d'en avoir une certaine conception, à l'exclusion de l'im-

11. Voir ADAM, BALIBAR, BARDOS-FELTORONYI, BERTEN, DUPONT, *The Economist*, GOGWILT, KENNEDY, *La Revue Nouvelle*, LASSERRE, LEVY, MORAVCSIK, PAILHE, *Pax Christi International*, REITER, STANENOW, VISEUR & ZEILINGER

périalisme de jadis, largement pratiqué par les grands pays européens. En ce début du XXI^e siècle en Europe du centre et de l'Ouest – qui n'est qu'un petit bout, une presque île occidentale du continent eurasiatique – il faudrait d'ailleurs être fou pour vouloir jouer la grande puissance nucléaire face à la Russie ou à l'Amérique. L'UE cherche, progressivement, à instituer une distance stratégique égale avec Washington et Moscou. Aussi, avec un triomphalisme un peu risible, le premier évoquera-t-il complaisamment «l'euro-atlantisme» sous son hégémonie, alors qu'en position de faiblesse, l'autre suggérera une «*maison commune d'Europe*» pour retrouver sa place dans le concert des grandes nations.

Empire ... ou puissance soumise ?

Une autonomie par rapport aux EUA signifie-t-elle une suppression de l'OTAN ou justement l'équilibre retrouvé des deux côtés de l'Atlantique ? L'OTAN deviendra-t-elle plutôt un outil important – et de fait unique – de dialogue entre Bruxelles et Washington ? Il semble qu'à présent et surtout pour l'avenir, l'UE soit davantage menacée par les EUA que par la Russie, en raison de clivages croissants aux points de vue politiques, économiques, culturels ou environnementaux, et même en termes de droit international, de valeurs humaines et de visions géopolitiques. Si cette menace devient réelle, alors l'OTAN sera indispensable pour réguler les conflits qui ne pourront que se développer. Elle dispose d'un statut, de réunions programmées, de procédures, etc. qui, tous, sont précieux en cas de crise.

Dans la perspective de la PESD, investir dans l'OTAN n'est cependant possible que par l'établissement d'une véritable égalité politico-militaire, efficace et contrôlable, au niveau transatlantique. Javier Solana a raison de souligner que «*le partenariat implique le respect mutuel, un partage équitable des coûts, l'analyse et la définition des mesures en commun*». Cela a-t-il jamais été le cas ? Solana d'insister : «*Mais ce n'est que si les Européens travaillent ensemble et renforcent l'UE que la partie européenne de l'équation fonctionne. C'est notre mission de faire en sorte que nous agissions ensemble*». L'UE est donc devant la nécessité de construire un nouvel équilibre entre les EUA et l'Europe, Russie comprise.

Néanmoins, il serait dangereux pour l'UE d'opérer un réarmement massif dépassant les objectifs de la défense au sens strict du terme : ce serait là une source d'inquiétude pour les autres grandes puissances. De plus, il s'agit de veiller à ce que l'OTAN ne se substitue pas à l'ONU, ce qui signifierait le rejet des principes universels de non-agression de cette dernière.

Pour ce qui concerne la Russie, elle est trop dépendante du reste de l'Europe qui est son client principal au niveau énergétique. Actuellement, elle ne pourrait pas se permettre de s'y attaquer. Mais que prépare l'avenir ? D'aucuns prévoient ou souhaitent que la Russie se désintègre en une multitude de républiques plus ou moins structurées... Une telle évolution déstabiliserait tout le continent eurasiatique. Dans l'hypothèse inverse de la consolidation politique en Russie et même si le risque russe semble diminuer, celui-ci reste néanmoins présent et la proximité géographique exige dès lors une défense proprement territoriale, contrairement à ce que certains «atlantistes» tentent de nous inculquer. Certes, pour contrebalancer la Russie, l'UE a également tout intérêt à se rapprocher de la Chine, avec laquelle elle développe, de fait, une alliance privilégiée depuis une décennie.

Dans le cadre de l'UE, créer un espace européen de solidarité, de paix et de démocratie signifie mettre en place une puissance «*contenue, autonome et civile*», qui soit une référence dans le monde. Elle s'appuiera sur la clause de défense collective des traités européens révisés, ainsi que sur la «*coopération structurée*» qu'ils autorisent entre pays membres et qui est soumise aux parlements concernés et à la société civile. Pour éviter toute tentation impériale, elle pourra se déclarer donc puissance autonome de paix.

La «*puissance contenue*» dont parle Ignace Berten¹² implique une armée défensive, restreinte et citoyenne. Puissance automne de paix, mais non pas pacifiste, ce qui correspond selon moi à une sorte de neutralité armée par rapport aux autres puissances, à un certain point désarmée, dénucléarisée et réengagée, précisément dans un rapport de responsabilité accrue envers le reste du monde. Il s'agirait d'une force capable d'impulser un humanisme dans les relations internationales, avec les partenaires de l'UE à travers le monde. Cela signifie vouloir «*l'Europe, force tranquille*» dont parle Bernard Adam et la «*puissance civile*» décrite par Caroline Pailhe¹³. Aujourd'hui priorité peut, d'après moi, être (re)donnée au concept de défense civile populaire non violente.

12. Ignace BERTEN, *Pour une Europe forte et puissante - un défi éthique pour une Europe politique*, Luc Pire-Espaces-Commission Justice et Paix, Bruxelles, 2001.

13. Bernard ADAM, «L'Union européenne ne doit pas devenir une puissance militaire», in *Les Nouvelles du GRIP*, n° 4/2003 ; «Echec de la lutte contre le terrorisme», in *Le Monde Diplomatique*, avril 2004. Caroline PAIHLE, «Un concept stratégique pour l'Union européenne: le choix d'une 'puissance tranquille'», in *Les Nouvelles du GRIP*, n° 4/2003.

Ce concept de défense civile populaire non violente n'est pas encore complètement défini. Une telle défense suggère cependant d'emblée la nécessaire réappropriation concrète et citoyenne de la nécessité de se protéger. Il s'agit de se défendre face à une menace, une agression ou une attaque venant de l'étranger. Enfin, on peut y ajouter la notion complexe de «*l'Europe de médiation*» élaborée par Etienne Balibar et qui correspond à un nouveau régime de puissance, essentiellement relationnel, qui privilégie l'action par rapport à l'identité¹⁴.

L'élargissement de l'UE et ses limites dépendent de la détermination qu'elle montrera à éradiquer tout germe de guerre entre les pays qui en sont ou en seront membres et d'y instituer une paix «*juste et durable*». L'intégration européenne est sans borne du point de vue de la sécurité à condition qu'elle ait la paix pour perspective et qu'elle dispose des moyens de surmonter les divisions qui ont marqué le passé. L'intégration progressive de l'Europe et une entente cordiale des deux côtés de l'Atlantique, comme l'alliance durable entre la Russie et l'UE feront-elles progresser les peuples du monde vers cette «*paix perpétuelle*» dont rêva Kant ? En tous cas, elles ne les handicaperaient guère, me semble-t-il.

Bibliographie complémentaire

Bertrand BADIE & Marie-Claude SMOUTS, *Le retournement du monde - Sociologie de la scène internationale*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques - Dalloz, Paris, 1995.

Cécile BARBIER, «La Convention européenne - Genèse et premiers résultats», in *Courrier Hebdomadaire*, CRISP, n° 1776-1777, janvier 2003.

Nicolas BARDOS-FELTORONYI, «La dimension géopolitique d'une Europe du XXI^e siècle», in *La Revue Nouvelle*, Juin 2001 ; «L'Europe de l'UE, seule ou soumise ?» in *Signes des temps*, n° 1, janvier-février-mars, 2002 ; «Le slogan de 'guerre au terrorisme' à la 'satellisation' du monde», in *Signes des Temps*, décembre 2002.

14. Etienne BALIBAR, présenté par Jean-Claude K. DUPONT, «L'Europe, l'Amérique, la guerre», in *La Revue nouvelle*, mars 2004 ; il s'agit du compte rendu de l'ouvrage de Balibar du même titre, paru chez La Découverte-Cahiers Libres, Paris, 2003.

Francis CHENEVAL, «Die EU - ein Gewinn an Demokratie im Europa», in *Neue Zürcher Zeitung*, 24/25.04.2004.

André DUMOULIN et alii, *La politique européenne de sécurité et de défense (PESD) - De l'opérateur à l'identitaire - Genèse, structuration, ambitions, limites*, Bruylant, Bruxelles, 2003.

Paul KENNEDY, «The Modern Machiavelli», in *The New York Review*, 07.11.2002.

Daniel LEVY et alii, *Old Europe, New Europe, Core Europe - Transatlantic Relations after Iraq War*, Verso, Londres, 2004.

Pax Christi International et l'élargissement de l'Union européenne : «Elargir l'Europe : renforcer la paix et la coopération en Europe», Bruxelles, 21.10.2002.

La Revue Nouvelle, Dossier : Europe - Etats-Unis - le choc des universalismes, janvier-février 2004. Voir plus particulièrement, les articles de Jean-Marc FERRY, «La puissance et la faiblesse» ; Bruno COLSON, «L'Amérique et le monde : variations dans la continuité» ; Olivier SERVAIS, «Faut-il fermer Murdochville ?».

Karl SCHLÖGEL, *Im Raum lesen wir die Zeit - Über Zivilisationsgeschichte und Geopolitik*, Carl Hanser, München-Wien, 2003.

Fondement économique d'un contre-projet pour la zone euro

Jacques Nagels*

Si la zone euro ne constituait pas un système productif solide, tout contre-projet à l'Europe de la finance et des marchés serait fragile. La première partie tend à démontrer que la zone euro forme bien un système productif, cohérent et performant. La seconde partie esquisse des pistes de réflexion pour un projet alternatif.

Bien sûr qu'une alternative globale pour l'Europe, repose sur différents socles : économique, social, culturel, écologique. Celui de l'approfondissement du «*modèle social européen*» est sans doute le plus élaboré. On risque de perdre de vue que sans la consolidation de la base économique, la satisfaction des besoins collectifs (éducation, santé, culture, Recherche-Développement,...) se déliterait.

D'autre part, pour faire face aux agissements unilatéraux de ce qu'on ne peut qu'appeler «*l'impérialisme américain*», l'Europe doit mettre en place une politique étrangère et une politique de défense autonomes. Cette autonomie sera d'autant plus grande qu'elle reposera sur des soubassements économiques en béton.

L'alternative ne sera pleinement réalisée que dans une perspective post-capitaliste. Il s'agit, en effet, de «*recréer l'utopie, c'est-à-dire d'envisager*

* Membre du comité de rédaction, professeur émérite de l'Université Libre de Bruxelles.

un projet qui, s'il n'existe pas aujourd'hui, peut se réaliser demain». Le «demain» n'étant pas à très court terme, il est nécessaire de faire converger les forces progressistes pour concrétiser, dans une phase intermédiaire, des sous-ensembles du contre-projet tels que : limitation des délocalisations des entreprises industrielles ; paiement des importations européennes de pétrole en euros ; accroissement de la fiscalité sur le capital.

La zone euro : le Centre d'un système productif

L'Europe des 13 constitue¹ le Centre d'un système productif qui inclut une périphérie : les ACP, les PECO, le bassin méditerranéen, le Moyen-Orient. La périphérie alimente le Centre en énergie, en matières premières, en produits agricoles tropicaux et en biens manufacturés à faible valeur ajoutée. Le Centre produit l'essentiel de ses biens de consommation courante dont son alimentation, ses biens de consommation durables, ses biens intermédiaires, ses principaux biens d'équipement. Globalement l'Euro-13 est autosuffisante, ce qui se reflète dans un relativement faible taux d'ouverture de l'économie.

Le commerce intra-européen qui s'élevait à 40 % de son commerce international dans les années 50, dépasse à l'heure actuelle les 60 %. C'est le résultat d'une intégration économique poussée et d'une division internationale du travail approfondie. L'ampleur du commerce intra-industriel – commerce entre branches économiques identiques des différents pays – atteste de l'existence d'un tissu industriel dense, d'un tableau *input-output* «noirci». Le système productif européen est, par conséquent, cohérent.

L'espace européen est suffisamment grand pour qu'il y ait une multitude d'offres de biens similaires sur le marché unique. La Commission européenne est suffisamment puissante pour que le libre jeu de la concurrence soit garanti bien qu'elle n'empêche pas la concentration du capital. Arcelor en constitue un exemple récent. De surcroît, l'Europe occidentale n'est pas une citadelle : elle est ouverte au reste du monde. A cela s'ajoute un savoir technologique accumulé depuis la première révolution industrielle et une Recherche-Développement de haut niveau dans les secteurs traditionnels et dans la plupart des domaines de pointe. Certes les dépenses en R-D par rapport au PIB restent inférieures en

1. EURO-13 : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Finlande, Grèce, Slovaquie, soit les 13 pays qui ont adopté l'Euro.

zone euro (1.89 %) à celles des E-U (2.70 %) et du Japon (2.98 %). Certes, depuis le sommet de Lisbonne de 2000, il y a une réelle prise de conscience de la nécessité d'accroître les investissements en R-D et en éducation supérieure. Les recommandations du rapport Sapir (juillet 2003) y accordent une place centrale². Quoiqu'il en soit, sur le plan mondial, la zone euro constitue un système performant. Néanmoins les efforts demeurent insuffisants et l'objectif des 3 % en 2010 ne sera pas atteint.

Au début des années 1990, les divergences entre les situations conjoncturelles des Etats-membres atteignaient encore des seuils critiques : une dizaine de pourcents en termes d'inflation, près de quinze points pour les taux d'intérêt longs et les déficits publics. Aujourd'hui les indicateurs conjoncturels convergent, même si sur le plan des déficits budgétaires certains pays s'écartent de la norme des 3 %. Ces écarts sont tout à fait marginaux par rapport à ceux qui précédaient Maastricht. En outre, les écarts entre les taux de croissance des douze pays de la zone euro (de 1996) entre eux et de huit macro-régions aux Etats-Unis sont similaires³. Cette convergence renforce la cohérence de l'ensemble et permettrait la mise en place d'une politique conjoncturelle unifiée.

Pendant des siècles, l'Europe a connu des monnaies citadines parce que les villes avec leurs campagnes environnantes constituaient des systèmes productifs. Puis, petit à petit, les marchés sont devenus nationaux. Les systèmes productifs leur ont emboîté le pas. Chacun avait sa monnaie. Aujourd'hui le noyau le plus important de l'Europe occidentale a également sa monnaie, l'euro... qui consacre l'existence du système productif européen.

La politique de cohésion de l'Union européenne mobilise des montants importants : les fonds structurels et le fonds de cohésion interviennent pour 35 % des dépenses budgétaires européennes. Bien que récente (Delors I : 1989-93 ; Delors II : 1994-1999 ; Agenda 2000 : 2000-2004...), elle a pu diminuer substantiellement les écarts entre les six macro-régions les moins développées (Grèce, Espagne, Irlande, Portugal, Allemagne de l'Est, *Mezzogiorno*) et les autres pays de l'Union. Entre 1991 et 2000, le taux de croissance annuel de ces six macro-régions s'élevait à 3.3 %, tandis que celui des autres pays de l'UE n'atteignait que 2.1 %. Il s'ensuit que le niveau du PIB par habitant des six macro-régions moins développées se rapproche de la moyenne.

2. A. SAPIR et alii, *An agenda for a growing Europe*, Bruxelles, juillet 2003.

3. FMI, *World Economic Outlook*, octobre 1997. La Slovénie a rejoint la zone euro depuis, sans que son (faible) poids modifie les rapports.

Ce qui vaut pour la zone euro et pour l'ancienne Union européenne des 15, ne vaut pas du tout pour l'Europe des 27. A quelques exceptions près – la Slovénie par exemple – les douze nouveaux pays-membres ont un niveau de développement économique nettement inférieur à celui de «l'ancienne Europe» : en Roumanie et en Bulgarie le PNB par habitant est de l'ordre de 3 500 \$,... ; en Allemagne il est 10 fois supérieur, 33 220 \$ en 2006. Il faudra quelques décennies pour réduire ces écarts⁴.

La cohésion globale de l'Europe des 13 se renforce, même si les inégalités inter-régionales demeurent importantes.

Les acquis sociaux conquis par les travailleurs ont atteint un niveau élevé comparativement aux Etats-Unis. Aux Etats-Unis, les dépenses totales de l'Etat atteignent environ 30.5 % du PIB, et en Europe, environ 45 %. Plus spécifiquement, les transferts de sécurité sociale aux ménages se situent à 15 % du PIB aux Etats-Unis et à 30 % dans l'UE. Globalement, l'accès à l'enseignement, l'accès à la santé, l'accès à la culture... sont garantis pour les couches les plus défavorisées de la population. Dans la plupart des pays de la zone euro, les dispositions sociales se fondent sur un principe de solidarité : solidarité entre chômeurs et travailleurs occupés, solidarité entre actifs et retraités, solidarité entre malades et bien portants. Bien que depuis l'époque thatchérienne le socle social ait été ébréché, plus ou moins profondément selon les pays, on peut dire que le système productif européen est coiffé par un système social développé.

Une régulation macro-économique et macro-sociale globale postule l'unicité de la politique économique. On est loin du compte. Certes la politique monétaire et du taux de change sont l'apanage de la seule Banque centrale européenne. Certes la politique de la concurrence est du ressort de la Commission européenne. Certes la politique budgétaire, bien que dictée par les Nations, se réalise à l'intérieur de balises rigides. Les autres domaines de la politique économique et sociale – politique fiscale, politique de l'emploi, politique de la santé, politique en matière de RD,... – émanent principalement des Etats membres. Il devrait résulter de l'approfondissement de l'intégration économique un rehaussement du niveau de la régulation sociale sur le plan communautaire. Pour l'instant, il s'agit encore d'un vœu pieux.

Quoi qu'il en soit : autosuffisance même partielle, cohérence, performance, cohésion, convergence, marché et monnaie uniques... constituent les états sur lesquels repose le système productif européen.

4. Voir dans ce numéro des *CM*, la contribution de Christian Vandermotten.

Contre-projet pour la zone Euro

Le débridement du capitalisme imposé par les firmes transnationales (FTN), appuyé par l'OMC et dans une certaine mesure par la Commission européenne, défendu, la plupart du temps, par les gouvernements des Etats membres risque de mettre à mal la cohérence du système productif européen. Les FTN, qu'elles aient leur siège en Europe ou hors d'Europe mettent en place une stratégie d'investissement qui a l'espace mondial comme cadre de référence. Pas plus que les grandes firmes privées ne défendaient jadis les systèmes productifs nationaux, pas plus les FTN européennes n'ont cure de l'Europe. Si le processus de débridement prévaut, il démaillera le tissu industriel par des délocalisations guidées exclusivement par la maximisation du profit et il fissurera le socle sur lequel repose l'alternative. Une réglementation européenne devrait mettre un cran d'arrêt à cette évolution.

Dans les relations Nord-Nord, intra-triade (E-U / Japon / Europe), seule une préférence communautaire qui consacre un principe de dissymétrie sur le plan international, permettra de renforcer la cohésion du système productif européen. La notion de préférence communautaire n'est pas aux antipodes du libre-échange. Elle accepte le libre-échange sans failles au sein de l'Europe, dans la mesure où les harmonisations sociales et fiscales⁵ seront réalisées, et un libre-échange limité dans les relations entre l'Union européenne et le reste du monde développé. Toute notion de «préférence», qu'elle s'exprime dans le domaine agricole, industriel, sanitaire, culturel, etc., s'oppose à la philosophie de l'OMC et notamment à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Cette préférence communautaire exige une «territorialisation du capital» en Europe. Elle n'interdit nullement des investissements directs à l'étranger. Elle ne peut accepter que le capital des FTN prenne la poudre d'escampette chaque fois qu'une occasion de délocalisation se présente. Ceci va à l'encontre de la libéralisation absolue des mouvements de capitaux entre l'UE et le reste du monde.

Les pays européens ont une responsabilité historique dans le développement du colonialisme, qui est la cause principale du sous-développement du tiers-monde, dont les écarts des revenus par rapport aux pays riches ne font que se creuser. Si la préférence communautaire doit guider l'Europe dans ses rapports avec le Nord et avec l'OMC, l'Europe ne

5. Les différences entre les législations fiscales de la Belgique et de l'Irlande ont favorisé ces quinze dernières années la délocalisation de filiales de FTN implantées en Wallonie vers l'Irlande. Ceci va à l'encontre de la politique de cohésion de l'UE.

peut s'en prévaloir vis-à-vis du Sud. On sait que l'aide publique des pays donateurs (OCDE) au tiers-monde diminue et en termes relatifs (de 0.33 % du PIB en 1990 à 0.23 % en 2002) et en termes absolus (de 57.6 milliards de USD en 1990 à 56.5 en 2002)⁶. L'objectif de 0.7 % fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1970 est loin d'être atteint. Pire : on s'en éloigne. Lors de la Conférence de Monterrey (Mexique, 2002), l'Union européenne s'est engagée à le porter à 0.39 % en 2006, soit 11 milliards de dollars supplémentaires par an.

En 2007, les pays européens qui ont un passé colonial «glorieux» (France, Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Portugal) dépassent le seuil de 0.4 %. Les autres pays scorent moins bien : Allemagne, 0.28 ; Espagne, 0.24 ; Italie, 0.15.

En outre, les investissements directs vers le tiers-monde doivent vivifier le tissu industriel émergent du Sud, éperonner son développement auto-centré, favoriser les transferts de technologie Nord-Sud, aider à la formation de techniciens, d'ingénieurs et de cadres. Cette politique d'investissements s'oppose aux mesures préconisées par l'AMI (Accord multilatéral sur les investissements), que l'opinion publique internationale a réussi à bloquer mais qui demeure un danger menaçant. Seul un contrôle sévère des mouvements de capitaux Nord-Sud peut mettre le tiers-monde à l'abri des crises financières, monétaires et boursières. Le FMI, actuellement tributaire des riches, peut contribuer à la réalisation des réformes au service du développement du Sud à condition que ses statuts soient modifiés de fond en comble, de telle sorte qu'il passe sous le contrôle démocratique de la majorité de la population mondiale.

Dans le domaine monétaire, la préférence communautaire se traduit par une hausse du taux d'internationalisation de l'euro⁷. Il est encore relativement faible, moins de la moitié de celui du dollar US, bien que les exportations de l'Union européenne constituent la part la plus grande du marché mondial : les exportations de l'UE dépassent nettement celles des Etats-Unis et du Japon. Dans un secteur vital pour l'Europe, le pétrole et le gaz, toutes les importations sont libellées, facturées et payées en USD. Le paiement en euros des importations énergétiques de l'Union européenne présenterait un avantage certain pour les entreprises euro-

6. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Rapport mondial sur le développement humain 2003*, Paris, 2003, p. 146. Voir le développement de Arnaud Zacharie in CM n°236, oct.-nov. 2007.

7. Par taux d'internationalisation d'une monnaie, on entend les transactions internationales libellées dans la monnaie divisées par les exportations de la zone émettrice de la monnaie.

péennes qui ne devraient plus assumer le risque de change. Les principaux fournisseurs de produits énergétiques à l'Europe (Arabie Saoudite, Koweït, Algérie, Russie,...) importent d'Europe occidentale entre le tiers et les deux-tiers de leurs biens de consommation, biens de production, biens d'équipement. De même que les entreprises européennes, ces pays tireraient un avantage objectif à libeller leurs ventes énergétiques à l'Europe en euros⁸. La BCE n'encourage pas ce processus parce qu'elle estime, jusqu'à nouvel ordre, que l'internationalisation de l'euro ne constitue pas un objectif de l'eurosystème⁹. Favoriser l'internationalisation de l'euro implique de s'attaquer à la suprématie de l'USD et à l'usage qui dit que *«l'usage appelle l'usage»*.

Ni le marché unique, ni la convergence des politiques conjoncturelles, ni l'euro n'ont donné une impulsion décisive à l'économie européenne qui aurait permis d'augmenter fortement le taux de croissance et de résorber une partie importante du chômage. Pire, la troisième révolution technologique – dite révolution informationnelle s'étendant aux biotechnologies, aux «avionics», aux télécommunications (ITC),... – n'a pas démarré en Europe mais aux Etats-Unis. Sans doute y a-t-il depuis 1994-95 un certain rattrapage¹⁰... Il n'en reste pas moins vrai que l'Europe n'a pas été le moteur de cette troisième révolution technologique et qu'elle demeure en retard par rapport aux Etats-Unis. Dans les décennies à venir, il est vital pour le système productif européen d'acquiescer une position de pointe dans ces secteurs porteurs. Pour y parvenir, il ne faut pas imiter le modèle *US* : son coût social est exorbitant. Il faut au contraire tabler sur la spécificité européenne et inviter la Commission européenne à mener une politique d'investissements, massive et ciblée ainsi qu'une politique de recherche et de RD audacieuse.

Si «les forces du marché se développent sans entraves» et si la transition entre le capitalisme réglementé et le capitalisme débridé se poursuit, ce qu'on appelle le modèle social européen sera mis à mal. Les services publics et l'intégralité de la sphère étatique non marchande (santé, ensei-

8. Nous faisons nôtres les propositions présentées par deux économistes belges J-P. PAUWELS et Y. WINDELINCKX dans leur ouvrage : *L'Europe, l'euro et le commerce mondial*, Paris, 1999.

9. La position de la BCE est la suivante : «*Dans la mesure où l'internationalisation de l'euro, en tant que telle, ne constitue pas un objectif de l'eurosystème, il ne fera rien pour encourager ou entraver ce processus*» (BCE, *Bulletin mensuel*, août 1999, p. 33).

10. Un indicateur l'atteste : le nombre de PC par 100 habitants. En 2007, les Etats-Unis viennent en tête : 76. Ils sont suivis par les pays nordiques et les Pays-Bas : plus de 60. La France et l'Allemagne frôlent les 50 : ils atteignent tous deux 48. La différence entre les Etats-Unis et la zone euro – moyenne Euro-13 : 40 – demeure substantielle.

gnement, recherche fondamentale, culture,...) doivent demeurer intacts, inaltérés. Tout ce qui leur portera atteinte se répercutera sur la satisfaction des besoins collectifs des couches les plus démunies de la population. A l'inverse, il faut améliorer continuellement la qualité des services rendus aux citoyens. Le marché du travail – principale cible de la droite et des recommandations de l'OCDE – doit rester réglementé et la protection des travailleurs doit être renforcée. Seul le travail à plein temps et à durée indéterminée, aussi bien pour les femmes que pour les hommes, est digne des traditions humanistes de l'Europe. Travail à temps partiel, petits boulots, travail intérimaire, travail du dimanche, travail à durée déterminée,... génèrent l'insécurité d'existence et aliènent davantage le travailleur.

La préférence communautaire, l'approfondissement de la Sécu, la politique d'investissements et de RD, l'aide accrue au tiers-monde... ont un coût. Il faut le financer.

Depuis la fin des années 60 jusqu'à la fin du siècle dernier, la répartition du revenu national est devenue de plus en plus inégalitaire au profit des revenus du capital. Par une imposition européenne accrue des revenus du capital, des plus-values, des capitaux spéculatifs... ces coûts peuvent être financés. A partir d'un PIB et d'un PIB par habitant qui, au début du XXI^e siècle, est le double¹¹ de celui des *golden sixties*, on peut dégager des marges suffisantes pour financer l'alternative.

11. Le PIB par habitant est passé de $\pm 11\,500$ USD en 1973 à $\pm 23\,000$ en 2001, et il dépasse les 30 000 en 2007 (MADDISON A., *L'économie mondiale 1820-1992*, OCDE, Paris, 1995 et Eurostat).

Les structures spatiales de l'économie européenne : des temps longs à l'économie post-fordiste contemporaine

Christian Vandermotten*

L'Europe : une structure centre-périphérie

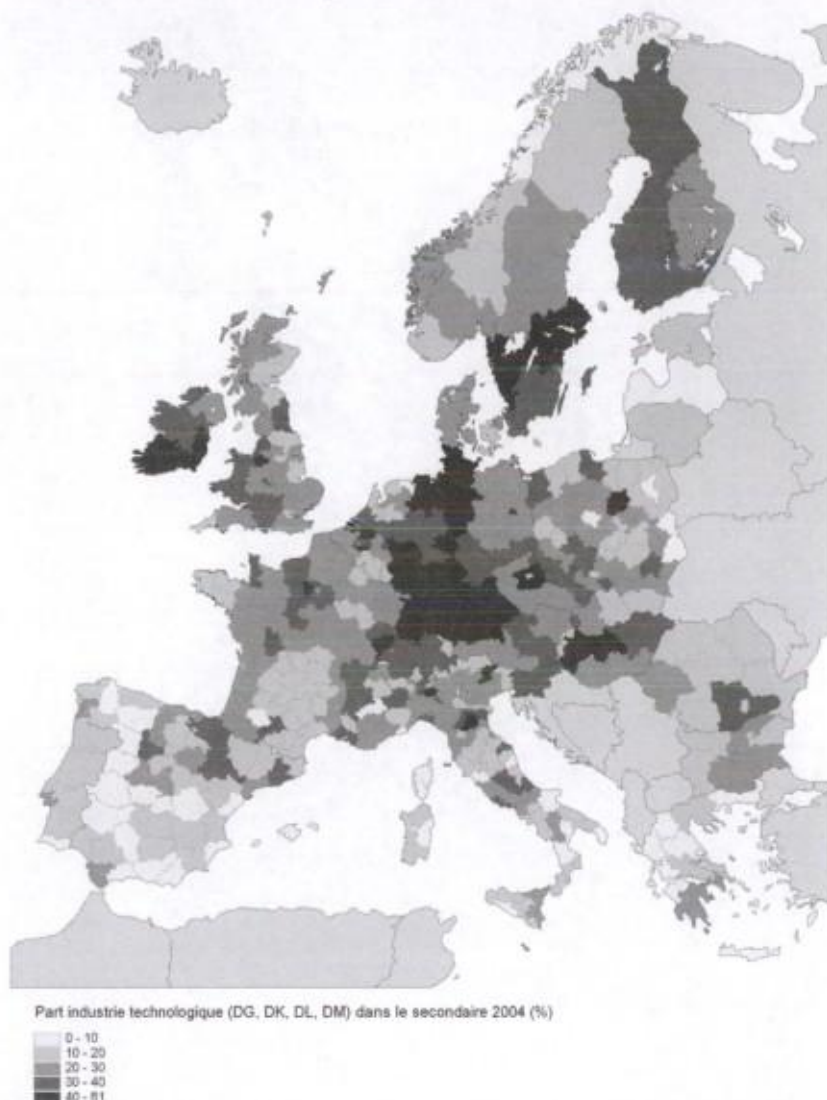
La répartition du produit par habitant en Europe, et plus encore celle du produit total, présente une structure centre – périphérie, bien connue : un espace central s'allonge entre le centre de l'Angleterre et le centre de l'Italie, par les pays du Benelux, l'axe rhénan, le Nord de l'Italie. En bordure de cette zone, le noyau de l'Île-de-France. Dans les espaces périphériques, il faut distinguer l'Europe septentrionale, dont la périphéricité ne relève que de son vide humain, mais pas de son niveau de richesse, d'une périphérie méditerranéenne, et, surtout, centre-orientale et orientale, où ce caractère tient à la faiblesse des produits par habitant.

* Membre du comité de rédaction. Professeur à l'Université Libre de Bruxelles.

Fig. 1. Répartition de la valeur en Europe



Fig. 2. Part des industries technologiques dans la structure de l'industrie. Les industries technologiques correspondent aux nomenclatures DG, DK, DL et DM de la classification Eurostat



Auteur : ULB-IOEAT
Sources : Eurostat, instituts nationaux

Fig. 3. Géographie des dépôts de brevets et de la recherche-développement

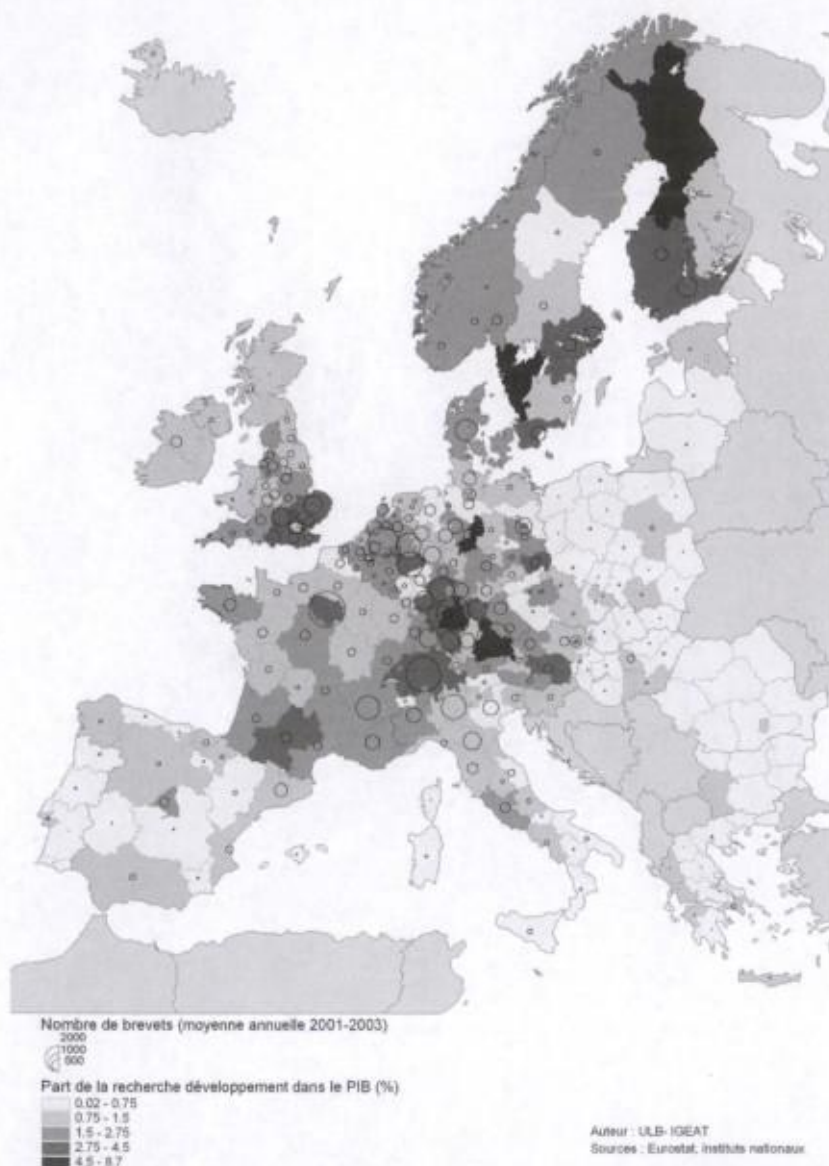


Fig. 4. Part des services aux entreprises et des services financiers dans le produit intérieur



Auteur : ULB-IGEAT
Sources : Eurostat, instituts nationaux

Fig. 5. Localisation des sièges sociaux des plus grandes firmes européennes (classement Forbes, 2005)



Forbes 2000 firms - Chiffre d'affaire 2005

Ventes (milliard \$)



Auteur : ULS-ISEAT
Source : FORBES 2000 FIRMS

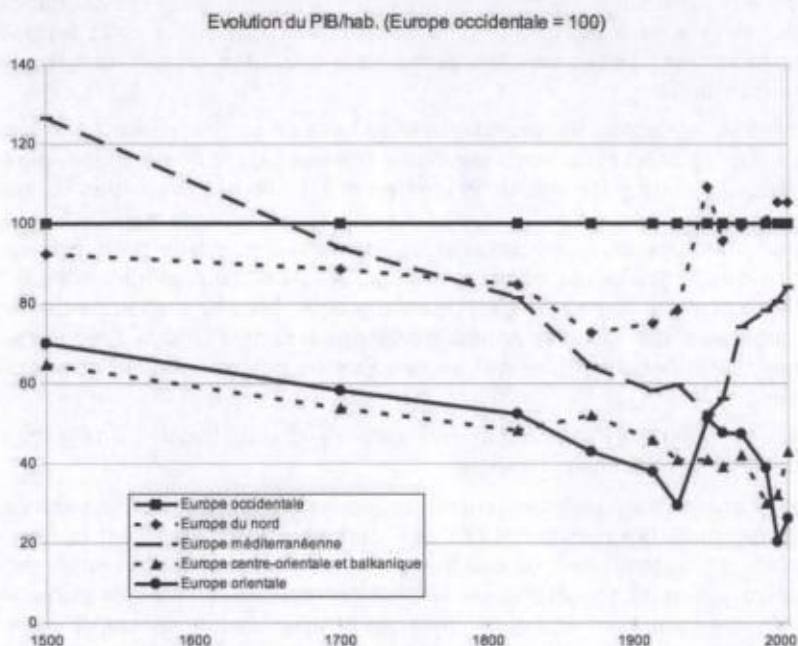
Cette image quantitative se double d'une structure centre-périphérie qualitative, bien plus significative. Les régions centrales sont spécialisées :

- dans les industries de haute technologie et à haute intensité capitaliste (sauf dans le Nord de l'Italie, mais aussi dans les pays fennoscandinaes et avec un débordement sur une large portion du territoire français) ;
- dans la conception technologique et sa mise en œuvre, illustrée par les dépôts de brevets (avec ici aussi une faiblesse du Nord de l'Italie, plus spécialisée dans les industries légères et avec un tissu industriel où les petites et moyennes entreprises sont plus représentées, mais de fortes performances dans les pays fennoscandinaes, que la présence de grandes firmes industrielles technologiques de niveau mondial rattache de ce point de vue au centre). De manière générale, la recherche-développement est insuffisamment développée dans l'Europe méditerranéenne et l'est extrêmement peu en Europe centre-orientale et orientale ;
- dans les services marchands, en particulier ceux destinés aux entreprises, et les services financiers.

Ces derniers sont particulièrement caractéristiques des grands centres métropolitains qui parsèment l'espace central, tout comme l'est la géographie de la localisation du commandement de l'économie. Les schémas spatiaux de cette géographie de la décision rendent compte des particularités des formations étatiques : presque exclusivement concentrée dans les capitales dans les Etats de vieille centralisation politique (Londres et Paris) ; bien répartie sur un chapelet de villes dans l'axe rhénan et le Sud de l'Allemagne, dans une structure fédérale qui rend compte d'une unification étatique tardive, qui a associé le pouvoir royal prussien et la bourgeoisie des villes de l'Ouest de l'Allemagne ; tout autant, sinon plus, localisée à Milan qu'à Rome dans une Italie où l'unification tardive se double en outre de structures capitalistes locales plus puissantes dans le Nord que dans le Sud, ce dernier étant historiquement rattaché à l'Europe périphérique dominée longtemps par des logiques foncières.

L'opposition principale, celle entre l'Ouest et l'Est de l'Europe, n'est en rien le reflet d'une évolution récente ou des retards qu'aurait produits un demi-siècle ou plus d'économie planifiée centralisée. Bien au contraire, du moins en ex-Union soviétique, la période du « socialisme réalisé » s'est traduite, jusqu'à la fin des années 60 et malgré la Seconde Guerre mondiale, par un rattrapage rapide (au niveau de la production plus qu'à celui de la consommation), lié à une accumulation forcée et, il est vrai, au prix d'un coût humain considérable.

Fig. 6. Evolution du produit par habitant relatif dans les différentes parties de l'Europe depuis le XVI^e siècle (Source : A. Maddison)



Du Moyen-âge à la révolution industrielle

L'opposition Ouest-Est est déjà inscrite dans les structures médiévales (et plus loin encore dans les héritages de l'Empire romain). Les foyers d'urbanisation précoces sont alors au Sud et à l'Ouest : le Nord de l'Italie, la Flandre et les régions avoisinantes, sans compter le Sud de l'Espagne et la Sicile, mais dans ce dernier cas dans le contexte de l'urbanisation musulmane ou d'origine musulmane, dont les promesses seront ultérieurement bloquées par les conséquences de la conquête chrétienne, qui induira une insertion économique dont les bases seront plus foncières que capitalistes marchandes.

Entre les foyers de l'Italie du Nord et de l'Europe du Nord-ouest, bases précoces du capitalisme marchand aux aboutissements des voies maritimes qui venaient respectivement de l'Orient et des côtes norvégiennes et baltiques, la circulation des marchandises précieuses reprend vigueur au début du Bas Moyen-âge. Sur ces voies commerciales se situent

aussi les principaux foyers de la modernisation agricole, au départ des grandes abbayes. Cet axe, qui préfigure déjà l'axe central européen, sera aussi plus tard celui de la diffusion du savoir par les universités, puis par l'imprimerie. Les régions fort urbanisées de l'Europe du Nord-Ouest et du Nord de l'Italie vont rapidement connaître une marchandisation et un essor de leur production agricole. Pendant ce temps, l'Est est, et restera longtemps, un désert urbain, dans des zones encore dévastées par les raids mongols au XIII^e siècle.

L'avantage relatif du Nord de l'Italie va toutefois s'affaiblir à partir du XVI^e siècle, lorsque les voies de communication à longue distance se détournent de la Méditerranée orientale, sous dépendance ottomane, pour se porter vers l'Atlantique. Tous les pays de la façade atlantique ne profiteront néanmoins pas de la même manière de cette ouverture. Le bénéfice qu'ils en retireront à terme dépendra largement des rapports de force entre la bourgeoisie et le pouvoir royal d'Etat, qui se consolide à partir de la Renaissance, après la grande crise du monde féodal entre le milieu du XIV^e siècle et le milieu du XV^e. Là où, pour diverses raisons, le pouvoir royal est resté exclusivement lié aux forces de la féodalité et de l'Eglise, comme en Espagne, les apports de capitaux issus de la colonisation minière et marchande n'ont pas débouché sur un lent processus d'accumulation capitaliste. Là où, en revanche, le renforcement du pouvoir royal s'est fait en association avec la bourgeoisie marchande, qui s'affirmera progressivement comme bourgeoisie nationale (en Angleterre et, dans une mesure moins forte, en France), voire, comme aux Pays-Bas, où la bourgeoisie marchande a pris seule les rênes du pouvoir, le poids du capitalisme marchand et de structures d'encadrement politique plus favorables à l'initiative économique déboucheront ultérieurement sur l'essor précoce d'un capitalisme industriel (ou resteront plus orientées vers le commerce, mais dans un contexte de développement endogène et de *gateway* de l'économie européenne développée, comme aux Pays-Bas). La conjonction de la force de l'Etat et du développement de la bourgeoisie marchande apparaît comme une condition du développement précoce et celui-ci fondera les avancées technologiques et les suprématies financières ultérieures.

Si les pays méditerranéens verront leur développement relatif s'affaiblir à partir du XVI^e siècle, ce sera plus vrai encore en Europe centre-orientale et orientale : déjà moins développées au préalable, ces contrées s'insèrent dans l'économie monde, qui se met en place sous la houlette de l'Europe occidentale, dans une position dépendante. Les élites agraires locales trouvent dans la possibilité de vente de produits agricoles à l'Ouest de l'Europe une opportunité de renforcement, sur la base d'une économie de rente agricole, et vont en profiter pour maintenir leurs

paysanneries dans une situation de lourde dépendance, souvent de servage, tout en laissant à des bourgeoisies allochtones, en général des commerçants allemands ou hollandais, le soin d'assurer le trafic vers l'Europe occidentale. Il en résultera le maintien de structures étatiques entièrement dominées par l'alliance entre un pouvoir impérial et l'aristocratie foncière, voire même une telle suprématie de cette dernière qu'elle finira par affaiblir l'Etat royal au point de le faire disparaître, en Pologne. Le pouvoir ottoman agira de même en Europe balkanique, se fondant sur l'extraction du surplus foncier par des grands propriétaires tchifliks ou des vassaux chrétiens ou contrôlant indirectement les communautés paysannes par l'intermédiaire des responsables des communautés religieuses, les millets.

La superposition en Angleterre, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, du capitalisme industriel précoce à la suprématie marchande et coloniale, puis la diffusion de ce capitalisme industriel dans les régions continentales proches (Belgique, Nord de la France, Suisse, Rhénanie, Saxe) vont encore accentuer l'écart entre l'Europe du Nord-Ouest et l'Europe centre-orientale et méditerranéenne. Les processus cumulatifs d'accumulation, les effets multiplicateurs, la puissance politique qu'elle confère, favorisent les premières régions engagées dans l'industrialisation, celles où la bourgeoisie et les structures d'encadrement favorables à l'essor du capitalisme sont déjà les plus puissantes. En Allemagne, le développement démarrera un peu plus tardivement, sauf en Rhénanie et en Saxe, mais sera dès lors particulièrement puissant : la réunion des provinces rhénanes à la Prusse, puis le *Zollverein* et enfin l'unification allemande assurent la conjonction des intérêts de la bourgeoisie industrielle rhénane et de la Prusse, où l'aristocratie foncière avait conservé une grande force, mais était encadrée par un pouvoir d'Etat fort et interventionniste dans l'économie, ne fût-ce que pour assurer l'effort militaire. La puissance industrielle allemande, très concentrée, rattrapera donc celle de la Grande-Bretagne à la fin du XIX^e siècle, avivant une concurrence qui débouchera sur la Triple Entente et la Première Guerre mondiale.

Si des bourgeoisies endormies par leur mise à l'écart des principales voies commerciales ou insérées dans des cadres étatiques peu favorables à l'essor industriel reprendront néanmoins vigueur et se réinséreront, avec un certain retard, dans les processus d'industrialisation, comme dans le Nord de l'Italie, en Catalogne ou en Bohême, l'industrialisation sera très tardive dans la plus grande partie de l'Europe centre-orientale et orientale. Elle devra attendre l'apport de capitaux étrangers ou se fonder, en Union soviétique, sur un rapide transfert du surplus agricole vers l'industrie, géré par l'Etat sur un modèle très brutal et quasi-militaire. C'est cet appareil industriel d'Etat, dont la gestion deviendra

inefficace une fois passées les premières phases, techniquement plus simples, de l'accumulation, que la *nomenklatura* soviétique privatisera à son profit en provoquant la disparition de l'Union soviétique, quitte à se positionner en fournisseuse de matières premières ou de manière dépendante par rapport aux forces du capitalisme occidental.

Si, à petite échelle, la géographie de la révolution industrielle progresse grossièrement en cercles concentriques au départ du foyer initial britannique, à grande échelle elle se localisera d'abord sur les bassins charbonniers, surtout là où le charbon coexiste avec une tradition artisanale proto-industrielle, mais aussi dans d'anciennes zones de travail textile, pour autant qu'elles ne soient pas trop éloignées des bassins charbonniers. Rapidement toutefois, en tout cas dès que dans la seconde moitié du XIX^e siècle le chemin de fer permettra le transport économique du charbon, en attendant l'affranchissement ultérieur de cette contrainte grâce à l'électricité, les foyers industriels les plus technologiques et les activités qui exigent les mains-d'œuvre les plus qualifiées privilégieront les grandes villes, au premier rang desquelles les capitales, foyers des capitalismes nationaux et cœurs des marchés.

Les mutations spatiales de la phase fordiste

La réalisation de la valeur produite par l'industrie européenne dans des conditions de pouvoir d'achat intérieur insuffisant va buter par deux fois, malgré l'extension des marchés aux empires coloniaux ou à d'autres pays de la périphérie mondiale, sur des conditions de surproduction, qui entraîneront une exaspération de la compétition entre puissances capitalistes et déboucheront sur les deux conflits mondiaux (même si le second relève aussi d'autres causes).

A la sortie de la seconde guerre mondiale, les Etats européens sont très affaiblis face à la puissance américaine. Pas plus que les dirigeants européens eux-mêmes, celle-ci ne peut se satisfaire d'une Europe exsangue, où elle ne trouverait pas de marché, d'autant moins que la poussée communiste menace. Il s'agit donc d'éviter la reproduction des crises précédentes. La réponse se trouvera dans le *Welfare State* social- (et chrétien-) démocrate et le fordisme keynésien. Il s'agit d'assurer la réalisation de la valeur par une croissance considérable du marché de consommation intérieur, obtenue grâce à une forte élévation des salaires réels, négociée en concertation entre le patronat et les organisations réformistes du monde du travail, en échange de la paix sociale, avec l'Etat pour arbitre. Cette politique implique un recours accru au crédit, tant pour les dépenses privées que publiques, et une augmentation considérable de la productivité, par un recours massif à de nouvelles technologies

(achetées dans un premier temps pour une grande part aux Etats-Unis dans le cadre des ressources offertes par le Plan Marshall) et par une organisation taylorisée du travail. L'augmentation considérable de la productivité permet aux entreprises de financer les hausses salariales tout en maintenant des taux de profit élevés. Cette augmentation de la productivité et les nécessités de la production en grande série qu'elle implique imposent aussi l'élargissement des marchés : ce seront les débuts de la construction européenne, qui n'a pas empêché pendant très longtemps la poursuite simultanée de concentrations visant au développement de champions nationaux, les tentations de favoriser ces derniers n'ayant pas encore toujours disparu aujourd'hui dans le chef de certains gouvernements.

Quelles sont les implications géographiques nouvelles du fordisme ? La généralisation de l'automobile, rendue aussi possible par les politiques massives de construction d'infrastructures des pouvoirs publics, affranchit bientôt l'industrie des localisations urbaines, en même temps que le passage du charbon au pétrole (ou à l'électricité nucléaire) comme source majeure d'approvisionnement énergétique affaiblit les bassins charbonniers. Si, dans les grandes villes, la désindustrialisation entamée à partir des années 60, qui frappe en fait les parties centrales des aires urbaines, est plus ou moins compensée, et d'ailleurs en partie causée, par la tertiarisation, en revanche dans les anciens bassins charbonniers aux économies peu diversifiées – concentrées sur l'extraction et les segments lourds traditionnels – la crise s'installe, malgré la prospérité générale de l'économie. La reconversion de ces bassins est d'autant plus difficile quand le capitalisme local fait défaut (c'est le cas en Wallonie ou dans le bassin charbonnier du Nord français, où les houillères ont été nationalisées à la fin de la seconde guerre mondiale) et quand la crise ne s'accompagne même pas d'un taux de chômage élevé qui pourrait attirer de nouveaux investisseurs : la main-d'œuvre des secteurs en crise accède à la retraite ou à des formes de préretraite au fur et à mesure des cessations d'activité et les jeunes générations les mieux éduquées préfèrent quitter ces bassins répulsifs pour s'inscrire dans des activités tertiaires, où elles trouvent facilement à s'employer, en particulier dans les grandes villes.

Tableau 1. Evolution du PIB relatif des pays de l'UE. Moyenne de l'UE à 15 = 100 (en parité de pouvoir d'achat, sans l'ex-RDA et les DOM)

	1960	1973	1990	1995	2005
ANCIENS MEMBRES DE L'UE	100	100	100	100	100
Belgique	97	103	104	109	105
Allemagne (sans l'ex-RDA)	124	116	117	123	111
France (sans les DOM)	107	113	111	99	98
Royaume-Uni	122	104	100	94	104
Luxembourg	135	122	124	188	230
Pays-Bas	116	110	100	104	114
Autriche	95	98	106	114	112
Italie du centre et du nord	106	109	121	122	108
EUROPE DU CENTRE					
(sans l'ex-RDA et les DOM)	115	110	110	109	106
Danemark	116	112	106	111	110
Finlande	87	95	104	91	100
Suède	121	115	107	106	108
FENNOSCANDIE	111	109	106	103	106
Espagne	58	77	76	77	89
Grèce	34	49	47	71	84
Portugal	38	55	56	63	65
Italie du sud	54	64	70	68	61
EUROPE MEDITERRANEENNE	51	67	68	72	79
Irlande	57	56	68	87	125
Bulgarie	34	37	35	27	31
Tchécoslovaquie	60	50			
Tchéquie			56	62	67
Slovaquie			49	40	53
ex-RDA (et Berlin)	59	56	58	35	56
Estonie		61	68	30	55
Lettonie		55	62	26	43
Lituanie		54	54	29	46
Hongrie	43	39	41	44	56
Pologne	38	38	32	36	45
Roumanie	22	25	22	27	31
Slovénie			72	61	75
EUROPE CENTRE-ORIENTALE					
ET EX-RDA	39	41	40	40	47

Source : Banque de données IGEAT/ULB, Eurostat, A. Maddisson).

Tableau 2 - Niveau du PIB par habitant relatif, par type de région, dans les pays de l'Union européenne à 27 (non compris les nouveaux membres de l'UE et l'ex-RDA jusqu'1990), par comparaison aux moyennes nationales des pays dans lesquels ces régions se situent. Le choix des valeurs nationales comme référence est justifié ici par le fait que les structures nationales des économies restent jusqu'à aujourd'hui un déterminant majeur des performances économiques

	1960	1973	1990	1995	2005
• Capitales centrales et scandinaves	123	124	128	129	134
• Capitales méditerranéennes	137(a)	122	120	123	133
«Gateways» vers l'Est*	118	122	116	115	103
• Capitales des nouveaux pays membres d'Europe centre-orientale		143			176
• Régions de vieille industrialisation lourde et extractive	104	97	92	95	92
• Autres régions centrales	104	104	101	104	102
• Régions fordistes (bassin parisien)	87	91	91	89	88
• Districts industriels à dominante d'industrie légère et de PME	100	106	112	113	112
• Régions intermédiaires (b)	87	87	89	93	93
• Périphérie fennoscandienne	84	86	90	91	86
• Grandes villes méditerranéennes non capitales**	126	115	109	103	100
• Périphérie méditerranéenne	69(c)	75	78	78	77
• Ex-RDA	-	-	-	65	71
• Europe centre-orientale et frontalière de l'O. à l'exclusion des capitales	-	-	-	95	90
• Europe centre-orientale sans les capitales + sans les régions frontalières de l'O.	-	-	-	92	85

(a) Y compris une estimation pour Lisbonne et Athènes.

(b) A l'exclusion des régions intermédiaires britanniques ; sans la province de Groningen.

(c) Y compris une estimation pour le Portugal et la Grèce.

*Berlin et Vienne

**Barcelone, Valence, Milan, Gênes, Naples, Salonique

Source : Banque de données IGEAT/ULB, Eurostat

Les nouvelles industries de montage qui prolifèrent durant la phase fordiste préfèrent des installations en terrain vierge, dans le cœur de l'Europe – qui est devenue l'espace de référence par rapport auquel sont pensés les choix de localisation – ou à sa proximité, mais en dehors des bassins de main-d'œuvre des grandes villes, où la concurrence du tertiaire sur son recrutement est trop vive, dans un temps de plein emploi. Elles y sont encouragées par les infrastructures mises en place par les pouvoirs publics, qui homogénéisent l'espace national, terrains industriels aménagés et réseaux autoroutiers. Elles y sont même parfois fortement incitées, comme en France, où l'Etat met en place un système de certificats qui restreint fortement les possibilités de nouveaux investissements industriels en région parisienne et les encourage en revanche à s'implanter dans les régions adjacentes à l'Ile-de-France, voire plus loin encore, dans des zones rurales ou de petites villes de province, où subsistent encore quelques poches résiduelles de chômage ou là où elles peuvent disposer des ressources humaines libérées par la modernisation de l'agriculture.

A côté de ces bassins de main-d'œuvre péri-centraux, où s'implantent des industries de base ou de montage, et des sites d'industrialisation portuaire qui se développent en liaison avec l'abaissement radical des coûts du transport maritime (sidérurgie maritime, pétrochimie), un autre type de région bénéficie d'un important essor industriel durant la phase fordiste. Ce sont des districts industriels de petites et moyennes entreprises, souvent dans des secteurs comme le textile, la confection, des sous-secteurs des fabrications mécaniques : on y observe une remontée des filières technologiques, au départ de compétences traditionnelles et de savoir-faire locaux, dans le contexte d'un fort encadrement par une société locale très cohérente et souvent paternaliste, dont le petit capitalisme local avait souvent sommeillé durant les premières phases de la révolution industrielle. Les exemples de ces réussites sont nombreux : Sud de la Flandre occidentale, Italie centrale, Jutland danois, Forêt-Noire, Choletais, *etc.*

Dans les pays plus périphériques, des transferts importants de ressources publiques équiper des polygones industriels dans les zones à développer, comme dans le Sud de l'Italie, voire dans l'Espagne franquiste, d'autant qu'une part importante de l'appareil industriel reste encore à cette époque contrôlée par les capitaux publics, en particulier dans les secteurs de base. Ceci permet d'ailleurs au capitalisme privé d'épargner le coût des investissements les plus coûteux et les moins rentables (sidérurgie, investissements énergétiques, *etc.*). Toutefois, si cette industrialisation très intensive en capital concentrée sur des polygones de modernisation lourde réduit l'écart par rapport aux grandes villes dans

les périphéries méditerranéennes (et contribue, avec l'essor du tourisme, au rattrapage global de cette partie de l'Europe par rapport au centre européen), elle n'est pas suffisante pour éradiquer le sous-emploi et freiner l'exode vers le centre européen des populations non métropolitaines de ces régions, où l'archaïsme des zones rurales reste prégnant. L'ouverture à la concurrence accentue aussi les reculs de l'artisanat et de la petite production industrielle locale, de sorte que l'emploi industriel total n'augmente pas nécessairement de beaucoup.

Les logiques post-fordistes

Profitant des fortes augmentations de productivité qu'avaient permises les grappes d'innovations technologiques mises en œuvre industriellement après la seconde guerre mondiale, le développement fordiste a pu concilier, pendant plus de deux décennies, fortes croissances des salaires réels et maintien d'un niveau élevé de profit des entreprises. Cette conjonction favorable s'affaiblit à partir de la fin des années 60, avec une saturation progressive des marchés. En même temps les bases du fordisme à l'échelle internationale vacillent ; le système de changes fixes basé sur la libre convertibilité du dollar en or, qui rendait lui-même compte de la suprématie technologique hégémonique des Etats-Unis, est abandonné unilatéralement par ceux-ci face à la détérioration de la balance commerciale américaine. L'Europe et le Japon redeviennent des concurrents des Etats-Unis. La rupture des accords de Bretton Woods implique bientôt un renchérissement sensible des cours du pétrole, d'autant que les pays pétroliers peuvent bénéficier des rapports de force prévalant sur la scène internationale et que les économies occidentales sont devenues beaucoup plus dépendantes des importations énergétiques qu'elles ne l'étaient précédemment, durant l'ère du charbon. Dans les premières années qui suivent 1974, les gouvernements des pays européens tentent encore de compenser le ralentissement de la machine économique en pratiquant les recettes keynésiennes, c'est-à-dire un accroissement des dépenses publiques ; mais, si cette recette pouvait convenir face à des courtes crises conjoncturelles, elle va, dans une situation de crise structurelle, déboucher sur un endettement accru des Etats, et, au-delà, sur une décennie au moins d'austérité budgétaire. Quant aux entreprises, elles réagissent de plus en plus à la réduction des taux de profit en délocalisant ou en travaillant avec des sous-traitants à l'échelle mondiale et en tentant de réduire leurs coûts en se désengageant des activités non centrales à leur métier de base, qu'elles font réaliser par des sous-traitants spécialisés : les deux tendances accentuent la tertiarisation des économies des pays développés. A la différence des phases longues antérieures de ralentissement économique, celle-ci est dès lors remarquable par le maintien d'une forte croissance de la productivité, ce

qui aggrave d'autant le chômage, en particulier pour les populations les moins qualifiées, c'est-à-dire les plus sensibles au dégraissage de l'économie industrielle. Les PME industrielles semblent toutefois mieux résister à la crise de l'emploi industriel : sans doute sont-elles plus souples, mais aussi les grandes entreprises leur laissent la bride sur le cou pour réaliser des essais et erreurs, quitte à les racheter ensuite, quand l'un ou l'autre de ces essais se révèle rentable. Elles sont aussi moins capables de rationalisations radicales ou de délocalisations.

Cette phase de rationalisation des économies des pays développés débouche durant les années 90 sur une reprise, peut-être le début d'un nouveau cycle long, caractérisée par la mise en œuvre massive de nouvelles technologies (les biotechnologies, les technologies de l'information), mais aussi par l'affirmation d'un nouveau modèle de régulation. La mondialisation permet des chantages à l'emploi. La délocalisation vers le reste du monde de séquences de production banalisées et la tertiarisation ont affaibli les organisations syndicales. Le chômage structurel se maintient pour les populations les moins qualifiées, en particulier celles d'origine immigrée, alors même que l'immigration reprend – pour des raisons qui tiennent plus à la situation dans les pays émetteurs que d'une demande des pays d'immigration, sauf marginalement¹. La croissance du pouvoir d'achat réel a fortement faibli. La part des revenus du capital s'est accrue aux dépens de la part du produit affectée aux revenus du travail, déplaçant les ressources vers les populations les plus aisées. Les cures d'austérité subies par les Etats ont été des laboratoires pour des politiques plus libérales. Les capacités d'intervention des pouvoirs publics en matière d'aménagement du territoire se sont affaiblies, d'autant plus que l'appareil économique d'Etat a été démantelé là où il était fort développé (sans parler évidemment des anciens pays du «socialisme réalisé»), à la fois pour des raisons budgétaires et parce que l'espace de mobilité du capital dominant est passé à une échelle internationale, européenne ou mondiale, qui lui permet d'échapper à bien des régulations étatiques, qui étaient adaptées à une époque où le capital le plus concentré relevait encore le plus souvent de la catégorie des champions nationaux. Dès lors, les régions, voire les villes, ont tendance à développer des politiques concurrentielles les unes face aux autres, jouant sur leur image, sur les grands équipements qu'elles proposent, sur les effets d'aubaine qu'elles offrent, sur leurs qualités immatérielles, aux-

1. Travail agricole ou touristique saisonnier, industrie de la construction, etc., souvent dans des conditions de précarité, voire d'illégalité, alors que l'immigration des années de l'après-guerre avait au contraire été organisée par les secteurs dominants de l'industrie, avec l'encadrement des pouvoirs publics.

quelles les firmes sont d'autant plus sensibles qu'elles sont de plus en plus concentrées dans le secteur tertiaire.

En dépit de la globalisation, le maintien de spécificités nationales des capitalismes européens

Toutefois, ce contexte général du post-fordisme se décline de manière quelque peu différente selon les pays. Globalement, la flexibilité et les inégalités et insécurités sociales restent mieux contenues en Europe qu'en Amérique du Nord, au prix d'une croissance un peu moindre, mais aussi moins dépendante de logiques spéculatives et d'un endettement excessif des ménages et au bénéfice d'une balance commerciale équilibrée. A l'intérieur de l'Europe, les formes spécifiques des capitalismes nationaux ne se sont pas entièrement fondues dans les processus d'unification européenne et de globalisation mondialisée.

Les pays nordiques font à la fois preuve d'une bonne efficacité économique, à la pointe du progrès technologique, et d'une bonne efficacité environnementale. Malgré leur petite taille, ces pays ont conservé et développé leur capitalisme industriel national hautement compétitif. Les mécanismes de protection sociale visent entre autres à une requalification rapide et efficace de la main-d'œuvre en cas de perte d'emploi, ce qui permet de conjuguer Etat social actif et réduction des rigidités, tout en maintenant un taux élevé d'activité.

Tout comme dans les pays nordiques, le capitalisme germanique a conservé une forte base industrielle, s'appuyant sur d'intenses efforts de recherche-développement. On retrouve ici l'histoire du capitalisme allemand, où le système industriel et le système financier sont étroitement imbriqués dès le XIX^e siècle. La Suisse ajoute évidemment à sa base industrielle une hyper-spécificité bancaire et financière. Ces économies sont efficaces du point de vue environnemental et social, dans le cadre d'une tradition de cogestion social-démocrate en Allemagne et en Autriche (avec toutefois en Allemagne une sensible augmentation de la dispersion régionale des revenus du fait de la réunification), mais aussi en Suisse. Mais, à la différence des pays nordiques, l'Europe germanique n'a plus que des performances de croissance modestes. Les pays du Benelux présentent certains points communs avec l'Europe germanique, mais sont relativement plus désindustrialisés, soit que les spécialisations commerciales l'aient toujours emporté (aux Pays-Bas), soit que le capitalisme national se soit désengagé de l'industrie au profit d'une insertion dans le capitalisme financier européen (en Belgique). Cette faiblesse relative de l'industrie et, en Belgique, la disparition de nom-

breuses grandes firmes nationales expliquent la relative faiblesse des dépenses de recherche-développement.

Si des rigidités institutionnelles marquent le fonctionnement du capitalisme français, les performances tendanciennes apparaissent toutefois supérieures à celles de l'Allemagne, mais avec une base industrielle bien moins forte. En France, la base industrielle est organiquement liée au capital bancaire national et le pouvoir d'Etat tend à conserver des réflexes de protection de ses champions nationaux, tout en les aidant à leur assurer des positions privilégiées sur le marché européen. La régulation sociale reste très forte, malgré la faible syndicalisation, l'ampleur des transferts réduisant l'inégalité dans la disponibilité des revenus finaux.

Les performances économiques sont élevées en Grande-Bretagne, mais dans un contexte très libéral, peu attentif aux disparités sociales et très orienté vers l'économie financière mondialisée. L'industrie britannique, traditionnellement peu liée au monde financier, a très tôt été sacrifiée par les politiques thatchériennes. L'Irlande, parent pauvre de l'économie ouest-européenne durant plus d'un siècle, restée au XIX^e et au début du XX^e siècle en situation quasi-coloniale par rapport à la Grande-Bretagne et avant tout fournisseuse de main-d'œuvre à celle-ci et aux Etats-Unis, a bénéficié depuis les années 80 d'une croissance exceptionnelle. Celle-ci la place aujourd'hui au deuxième rang des PIB par habitant les plus élevés de l'Europe occidentale, après l'exception financière luxembourgeoise. L'Irlande a obtenu ces performances dans un contexte très particulier et sans doute non reproductible : l'attraction de capitaux étrangers, en particulier américains, dans un pays anglophone ; des liens intenses avec les émigrés aux Etats-Unis ; des salaires initialement faibles pour une main-d'œuvre flexible bien éduquée ; une politique efficace d'encadrement des entreprises et de formation de leur main-d'œuvre, menée entre autres grâce à une utilisation très efficace des fonds structurels européens. Mais tout cela se paie au prix de fortes inégalités et d'une faible protection sociale, et de l'exportation d'une part importante du produit, qui ne se transforme pas en revenu disponible pour la population irlandaise.

Les pays méditerranéens conservent certaines caractéristiques semi-périphériques : moindres taux d'emploi ; faible industrialisation et poids limité des secteurs de haute technologie ; importance des petites et moyennes entreprises, voire du capitalisme familial (y compris au niveau des plus grandes réussites financières, comme en témoignent Benetton et Berlusconi) ; faible capitalisation boursière ; grandes inégalités sociales. Les performances économiques ont été longtemps bonnes,

voire «miraculeuses» dans les périodes de rattrapage initial, de transferts importants et d'intervention étatique forte. Elles le restent en Espagne (mais en partie tirées par une surchauffe spéculative immobilière) et en Grèce, mais elles ont fortement faibli au Portugal, qui apparaît à la fois trop proche et trop lointain du centre européen pour pouvoir encore conforter sa base industrielle traditionnelle, et l'Italie recule maintenant relativement, tant au Nord qu'au Sud (taux de croissance annuel moyen du PIB de 1.4 % seulement entre 1996 et 2006). Le capitalisme italien, avec le poids de ses structures familiales et son orientation vers l'industrie légère, mais des salaires élevés, éprouve aujourd'hui des difficultés face à la concurrence des industries de la périphérie mondiale et est-européenne ; l'économie subit en outre dans le Sud les impacts négatifs des pratiques clientélistes et mafieuses.

Les nouvelles élites des pays de l'Europe centre-orientale, pour une part issues de fractions de l'ancienne *nomenklatura*, ont opéré une conversion brutale à un capitalisme sauvage et privatisé à leur profit l'économie d'Etat. Elles ont pu utiliser leurs réseaux sociaux, leur connaissance des rouages du pouvoir, seules ou en association avec le capitalisme occidental. Ce dernier trouve là de nouveaux espaces de déploiement, de sorte que la capitalisation boursière locale est extrêmement faible. Ainsi, pratiquement toutes les banques des pays de l'Europe centre-orientale sont passées rapidement sous le contrôle des banques occidentales. Ces pays sont absents sur une carte de la localisation des sièges sociaux des grandes entreprises mondiales d'origine européenne. On comprend donc le positionnement néo-libéral fort de ces élites, soucieuses de démanteler les filets sociaux que l'Etat assurait sous le régime communiste et de faire valoir les avantages comparatifs que peut procurer leur main-d'œuvre, mal rétribuée mais globalement bien formée. Tout au plus peut-on distinguer parmi elles les tenants d'un néo-libéralisme pur et dur et ceux, plus directement liés à l'ancien appareil d'Etat, qui prônent le maintien d'un minimum de garanties sociales et se présentent aujourd'hui sous une étiquette politique social-démocrate, mais en fait sont plutôt alignées sur des positions «blairistes». Paradoxalement, à l'exception de la République tchèque (et du PDS en ex-RDA), où subsistent des partis importants se réclamant, de manière plus ou moins critique, de l'héritage du «socialisme réalisé»², ce sont plutôt des formations de droite extrême ou populistes nationales qui réclament un isolement par rapport à l'intégration européenne et le maintien de systèmes de protection, en particulier en Pologne en faveur de la petite paysannerie pléthorique, qui sera

2. Remarquons que ce sont les deux seules parties de l'Europe centre-orientale où existait un parti communiste puissant avant la guerre (ou avant le nazisme).

laminée par l'application des règles de la politique agricole commune, dans ce pays où l'agriculture avait largement échappé à la socialisation.

Les évolutions régionales

Dans les conditions nouvelles du post-fordisme, les convergences entre les pays se poursuivent globalement, mais les tendances à la convergence des niveaux de développement régional à l'intérieur de chaque pays que l'on avait pu observer durant la phase fordiste font place à des évolutions plus complexes. Au cours des dix dernières années, les inégalités régionales se sont globalement stabilisées dans les pays de l'ancienne UE, sauf en Grande-Bretagne, en Irlande et en Grèce, où elles s'accroissent, mais cette stabilisation globale peut masquer des évolutions locales en sens contraires. En revanche, les inégalités régionales ont explosé à l'intérieur des nouveaux pays membres.

Un phénomène général, depuis les années quatre-vingt-dix, est ce que l'on peut appeler la remétropolisation. Les régions métropolitaines, au sens large, c'est-à-dire avec leurs aires périurbaines élargies, connaissent un regain de vitalité, qui profite surtout aux plus internationalisées, aux plus tertiaisées, aux moins industrielles, aux mieux insérées dans les réseaux internationaux parmi elles, à celles qui abritent de grands sièges sociaux, les firmes de service internationales, qui ont les meilleures accessibilités aéroportuaires, etc. Ce regain de vitalité n'exclut pas une dualisation croissante à l'intérieur de ces aires métropolitaines et souvent des niveaux de chômage qui restent élevés, tant il est vrai que ces nouvelles formes de développement laissent pour compte les populations les moins qualifiées, en particulier celles d'origine immigrée qui justement ont de plus en plus tendance à s'y concentrer. Parallèlement, ces grandes régions métropolitaines, et surtout leurs parties centrales, sont attractives pour une population de jeunes bien qualifiés en début de parcours professionnel, et aussi pour des cadres internationaux mobiles. L'avantage relatif des principales aires métropolitaines ouvertes à l'international est plus net encore dans les pays de la périphérie méditerranéenne et outre-Atlantique dans les pays de l'Europe centre-orientale et orientale, où l'écart de croissance en faveur des capitales est exceptionnellement marqué. Alors que les écarts de niveau de développement étaient relativement réduits entre les régions de ces pays durant la période socialiste, Varsovie, Prague, Bratislava et Budapest ont maintenant des niveaux de produit par habitant qui dépassent très sensiblement la moyenne européenne, deux à trois fois supérieurs à ceux du reste de la Pologne, de la République tchèque, de la Slovaquie et de la Hongrie.

En revanche, dans les pays de l'Europe occidentale, bien des grandes villes de second rang, voire des régions dépourvues de grandes villes, mais qui exploitent habilement des niches spécifiques et peuvent bénéficier de la qualité générale des infrastructures dans le centre européen, parviennent mieux à se positionner dans les compétitions internationales. Cette compétition inter-métropolitaine et inter-régionale croissante, conjuguée avec l'internationalisation de l'économie et l'affaiblissement du rôle régulateur des Etats, conduit les villes, en se basant sur les recettes proposées par les grandes firmes internationales de consultance, à multiplier les grands projets de prestige et les grandes manifestations, et souvent à l'inverse à accorder moins d'attention aux problèmes sociaux et à ceux du logement des plus défavorisés, confrontés pourtant à de fortes hausses des prix de l'immobilier.

Les autres types de régions de l'Europe occidentale connaissent des évolutions contrastées, mais souvent moins tranchées que durant la période fordiste.

Les régions de vieille industrialisation poursuivent souvent leur déclin relatif, mais de manière moindre que précédemment. Celles qui se relèvent quelque peu bénéficient de grands pôles métropolitains, qui peuvent supporter des reconversions radicales vers le tertiaire, comme Manchester ou Glasgow, mais dans un contexte très libéral et socialement très dur. Mais beaucoup d'autres zones de vieille industrialisation, marquées par des manques graves en matière de services marchands, des difficultés environnementales majeures, de lourds problèmes sociaux, peinent à trouver un nouveau souffle dans l'économie post-fordiste, même celles qui étaient les plus puissantes et abritent le plus de commandement économique, comme le bassin de la Ruhr.

Les bassins industriels fordistes et les districts industriels de petites et moyennes entreprises stagnent, ou en tout cas n'égaler plus leurs fortes croissances antérieures. Les premiers, concurrencés potentiellement par les pays de l'Europe centre-orientale, voire des compétiteurs plus lointains, ne sont plus à l'abri de délocalisations brutales. Les seconds, qui avaient pu jusqu'à présent fonder leurs dynamismes et leurs remontées des filières technologiques sur leur tissu de petites et moyennes entreprises, souvent dans des contextes paternalistes, souffrent de plus en plus des concurrences mondiales, d'autant qu'ils travaillent souvent dans des secteurs des industries légères ou assez peu technologiques, que leur patronat local risque de ne pas disposer d'accès suffisant au capital, ni de main-d'œuvre suffisamment qualifiée pour franchir des seuils qualitatifs de croissance : il suffit de se rappeler la très faible position du

Fig. 7. Trois scénarios pour le futur de l'Europe

Priorité à la compétitivité



Scénario tendanciel



Priorité à la cohésion



centre et du Nord de l'Italie, de la Catalogne ou du Nord du Portugal en matière de recherche et développement et de dépôt des brevets.

Dans la périphérie méditerranéenne, les rattrapages ne se poursuivent que par rapport à la moyenne européenne pour autant que les économies nationales restent dynamiques (Espagne, Grèce), mais ils ont cessé, voire se sont mués en recul relatif par rapport aux cadres de référence nationaux. Ils ont sans doute dû beaucoup aux améliorations globales des infrastructures financées par les pouvoirs publics nationaux ou l'Europe, mais leur consolidation dépend aussi de la nature des structures socio-économiques encadrantes : on le voit dans la médiocrité des performances du Sud de l'Italie, freinée par les gangrenages mafieux, qui s'opposent aux meilleures performances du Sud de l'Espagne ou de la Grèce. Toutefois, les grandes implantations industrielles appartiennent sûrement au passé. Quant au tourisme, qui concerne au premier chef les côtes espagnoles, la poursuite de son essor est moins sûre que par le passé : il n'est plus à l'abri d'une crise de surinvestissement dans l'immobilier, de réactions face aux dégradations environnementales liées au tourisme de masse, d'autant que des destinations plus lointaines et moins coûteuses offrent aujourd'hui les mêmes types d'infrastructures pour le tourisme de masse.

Restent les pays de l'Europe centre-orientale. On l'a dit, l'écart s'y creuse entre les régions capitales et le reste de leurs territoires. Il n'est même pas évident que les performances relatives soient toujours meilleures dans les régions les plus proches des anciennes frontières de l'Union européenne, qui bénéficient le plus d'une reconversion dépendante de leur ancien appareil industriel ou d'implantations nouvelles travaillant pour le marché ouest-européen. Elles sont en tout cas très négatives dans les régions de vieille industrialisation lourde, qui étaient les bastions privilégiés de l'industrie socialiste, et, plus à l'Est, dans les zones où les structures agraires sont les plus archaïques (Est de la Pologne, Moldavie roumaine).

Quels scénarios pour le futur ?

La poursuite des tendances présentes conduirait au total à un maintien de la suprématie du noyau central européen et à un renforcement de ses principales aires urbaines, sauf celles les plus marquées par leur base industrielle. Quelques tentacules de développement s'étireraient depuis cet espace central vers quelques grandes métropoles plus périphériques, le long des grands corridors de communications : Varsovie, Vienne, Budapest, Rome, Madrid.

Suivre la vision politique dominante dans l'Union européenne – à savoir un renforcement des politiques de compétitivité, une accentuation de l'attention portée aux critères de Lisbonne, c'est-à-dire l'accent mis sur les seuls critères d'insertion et d'excellence dans l'économie mondiale augmenterait peut-être les performances globales de l'économie européenne, mais au prix d'une contraction de cet espace central sur ses noyaux les plus forts et aussi d'une accentuation des écarts entre les capitales et le reste des territoires dans les pays périphériques.

A l'inverse, une plus forte homogénéisation des développements régionaux imposerait de renforcer et de différencier spatialement les politiques de cohésion. Ce n'est pas l'option dominante des autorités européennes. Les gouvernements des nouveaux pays membres, les plus grands bénéficiaires des fonds structurels européens, sont eux-mêmes très influencés par les options néolibérales, de sorte qu'on y observe une tendance à concentrer le bénéfice de ces fonds sur les régions déjà les plus fortes de ces pays, en particulier leurs capitales : la maximisation de la croissance globale de ces économies est privilégiée par rapport à une réduction des écarts régionaux internes.

Au total, tout comme les tendances néolibérales dominantes tendent à déplacer la distribution des revenus du travail vers le capital et à entraîner une croissance des écarts sociaux, elles tendent aussi à moins se soucier de péréquations interrégionales que de compétitivité globale dans l'économie globalisée.

L'Europe, trop bon élève du monétarisme...

Xavier Dupret*

Il était souvent monté très haut, un fleuve de millions avait coulé entre ses mains, sans que jamais il eût possédé la fortune en esclave, ainsi qu'une chose à soi, dont on dispose, qu'on tient sous clef, vivante, matérielle. Toujours le mensonge, la fiction avait habité ses caisses, que des trous inconnus semblaient vider de leur or.

Emile Zola, *l'Argent*

Début 2008, alors que l'économie mondiale s'inquiète d'un éventuel risque de récession aux Etats-Unis et que la *Fed* (*Federal Reserve System*, banque centrale américaine) annonce une baisse de ses taux d'intérêt d'un demi-point, la banque centrale européenne se montre inflexible et par la voix de Jean-Claude Trichet, son président, annonce, *urbi et orbi*, que les taux directeurs de la zone euro ne seront pas modifiés. A la base de cette divergence de stratégie monétaire des deux côtés de l'Atlantique, une différence dans les «mandats» attribués aux deux institutions. D'après un article paru dans *Conjoncture*¹, une revue spécialisée dans les questions financières, il est possible de repérer une prédilection certaine de la BCE pour l'objectif de la lutte contre l'inflation. Les auteurs envisagent cet écart dans les stratégies des deux banques

* Chercheur au GRESEA.

1. Clemente De Lucia, Jean-Marc Lucas, «Y a-t-il un océan entre la FED et la BCE ?» in *Conjoncture BNP-Paribas*, avril-mai 2007, pp 17-24.

centrales comme «a priori cohérent avec les mandats respectifs des deux banques centrales en matière de politique monétaire, celui de la BCE donnant davantage la priorité à la stabilité des prix»². Un mandat pour lutter contre l'inflation ? L'examen de cette question constituera la première partie de la présente analyse. Cette présentation purement institutionnelle nous amènera à faire le point sur le courant monétariste en économie et à discerner son influence sur les politiques en vigueur sur le vieux continent. Les implications de cette politique sur l'emploi et le chômage seront également passées en revue avant que ne soient abordés conclusivement les aspects de répartition entre le capital et le travail mis en jeu par le retour de l'inflation en Europe.

Une banque centrale, pour qui, pourquoi ?

Sans remonter trop loin dans le temps, on signalera que l'histoire de l'argent a été celle d'une dématérialisation constante. Pour palier les inconvénients du troc, les sociétés ont inventé des étalons de mesure. Très longtemps, ces étalons étaient constitués de monnaies métalliques qui avaient pour valeur leur poids en métal. Le remplacement progressif de la monnaie métallique par la monnaie fiduciaire (les billets de banque) va faire intervenir un nouvel acteur : l'Etat. Avoir en main 10 pièces d'or ou un billet de 10 euros, ce n'est effectivement pas la même chose. Dans le premier cas, on connaît la valeur du métal en question. Dans le second, il faut «croire» que le vulgaire bout de papier imprimé que l'on détient vaut 10 euros. C'est pour cela que le billet de banque est garanti par la puissance publique. Laquelle pendant très longtemps a détenu de l'or en lieu sûr pour gager la monnaie en circulation.

Ce système, nommé étalon-or classique (en vigueur jusqu'en 1914), fixait la valeur des monnaies par rapport à l'or. A la suite de la première guerre mondiale, le dollar seul va se définir par rapport à l'or et la livre Sterling va reposer sur le dollar, la valeur des autres monnaies européennes se définissant par rapport au dollar. A la fin de la deuxième guerre mondiale, les accords de Bretton Woods détermineront, via un système de taux de change fixes, la valeur des monnaies (du monde libre et surtout capitaliste) par rapport au dollar, ce dernier étant rivié à l'or (35 dollars l'once d'or). En 1971, les déficits mettent les Etats-Unis dans l'impossibilité de garantir un cours de l'or à 35 dollars l'once. Ces mêmes Etats-Unis abandonnent l'étalon-or. On entre dans l'ère des taux de change flottants. Après l'abandon des accords de Bretton Woods, la valeur des monnaies varie entre elles suivant la quantité de crédit émise

2. *Ibid.*, p.20.

par chaque pays. Il n'y a plus de contrepartie métallique à la monnaie émise, seulement de la dette.

A quoi servent les banques centrales dans ce monde des taux de change flottants ?

Traditionnellement, une banque centrale se définit par «son monopole d'émission de billets et [est] perçue d'emblée comme non concurrente des banques commerciales. La banque centrale est ainsi considérée comme constitutive de la hiérarchisation du système bancaire [elle en constituerait même le sommet]. Sur cette base, les théoriciens de la banque libre opposent le système de free banking au système de hiérarchisation bancaire sous les auspices d'une banque centrale»³. Complètement hors marché, les banques centrales ? Voire. Car avant la création même des dites banques centrales, des fonctions de banque centrale ont été exercées par des privés, notamment la fonction de prêteur en dernier ressort⁴. Pour rappel, en assumant cette fonction, «une Banque centrale intervient face à un risque systémique pour rétablir une coordination de marché menacée par l'assèchement de la liquidité»⁵. Du point de vue des banquiers, un rôle ingrat (car coûteux), qu'il est tout de même plus commode (et rentable) de faire jouer au public plutôt qu'à des privés.

Dans ses observations économiques, Marx repère au XIX^e siècle que les banquiers fonctionnent comme une catégorie de «créanciers de l'Etat qui sont autorisés à prélever pour eux certaines sommes sur le montant des impôts»⁶. Pour ne pas tuer la poule aux œufs d'or (à savoir l'acteur bancaire qui assure son financement à l'Etat capitaliste), la puissance publique interviendra de plus comme l'acteur en dernier ressort lorsque les marchés financiers font la culbute. Ainsi donc, l'émergence des banques centrales serait «une création du marché, pas une créature de

3. Laurence Scialom, *Economie bancaire*, Editions La Découverte, Paris, 1999, p.93.

4. En des termes plus simples, le prêteur en dernier ressort, c'est celui qui lâche les cordons de la bourse quand le marché pique du nez. La fonction de prêteur en dernier ressort permet de remettre de l'argent frais dans les rouages de la machine économique lorsque cette dernière se grippe. Le prêteur en dernier ressort est, en effet, celui qui permet au marché de se relancer (dans sa course folle ?) en recréant une partie du capital détruit.

5. Jérôme Sgard, «La gestion des crises de liquidité internationale : logique de faillite, prêteur en dernier ressort et conditionnalité», CEPII, Document de travail n°00-16, 2000, p.13.

6. Karl Marx, *Le Capital, critique de l'économie politique*, Editions sociales, Paris, 1977.

l'Etat»⁷. La nuance est de taille. Et, d'un point de vue historique, ce point de vue peut se démontrer.

Aux Etats-Unis⁸, grande patrie du capitalisme, la Suffolk Bank organisa, à partir de 1818, «un système de compensation interbancaire avec ouverture de comptes pour les banques membres (...) Sans détenir le moindre monopole, même local, d'émission, la Suffolk Bank créa une hiérarchisation du système en accordant aux banques membres des découverts leur permettant de faire face à des difficultés temporaires de liquidité (...) Il s'agit bien d'une forme de prêt en dernier ressort et donc d'une fonction (...) dévolue aux banques centrales. La Suffolk Bank sera conduite à la faillite en 1858 à la suite d'une politique de concurrence destructrice qu'elle appliqua à l'encontre d'une chambre de compensation concurrente. Cette remarque est intéressante car nous touchons là l'un des fondements de la supériorité d'un système avec banque centrale non concurrente des autres banques sur un système de hiérarchisation spontanée où une certaine confusion des fonctions concurrentielles et collectives demeure»⁹.

Les déficiences du marché amèneront progressivement le législateur américain à intervenir dans les affaires financières et bancaires. En effet, si le prêteur en dernier ressort fait faillite, l'approvisionnement en capitaux de l'acteur étatique risque d'en souffrir. Et c'est en 1863, en pleine guerre civile, que le gouvernement US, alors obligé de faire financer ses opérations militaires, décide, nerf de la guerre oblige, de remettre un peu d'ordre dans le dédale des marchés financiers via le *National banking Act*. Le même mouvement visant à augmenter la sécurité des échanges interbancaires présidera à la création de la *Fed* en 1907.

De façon très générale, on observera que la création des banques centrales trouve son origine dans un accord passé entre les banques privées et les autorités publiques qui assure aux premières un parapet en cas de crise financière et sécurise le financement du second via les Bons d'Etat et autres emprunts obligataires. Les bons comptes font, après tout, les bons amis ! A ce stade de l'exposé, on repérera, à bon droit, que pour décoder les politiques menées, il convient de se référer prioritairement aux intérêts des acteurs présents sur les marchés financiers. Est-ce que ça s'applique en Europe ?

7. Michel Aglietta, «Ordre monétaire et banques centrales» in André Orléans (dir.), *Analyse économique des conventions*, PUF, Paris, 1994.

8. En Belgique, c'est la Société Générale de Belgique qui assurera les fonctions de banque centrale jusqu'à la création de la Banque Nationale de Belgique en 1850.

9. Laurence Scialom, *op.cit.*, p.95.

L'inflation, voilà l'ennemi !

Dans le cas de la BCE, il convient d'observer qu'elle a été instituée en vertu de l'article 105 du traité instituant la Communauté européenne pour soutenir les politiques générales de la Communauté européenne « *sans préjudice de l'objectif de stabilité des prix* ». Cet article consacre le rôle de la BCE comme outil permettant la réalisation du pacte de stabilité et de croissance tel que défini par le Traité de Maastricht et visant à limiter drastiquement l'endettement, les déficits publics ainsi que l'inflation au sein des Etats membres.

C'est donc écrit noir sur blanc : stabilité des prix (en clair, lutte contre l'inflation), Banque Centrale Européenne, même combat ! Quel est, en fait, le rapport entre cet objectif et les intérêts des marchés financiers ? Pour tenter de répondre à cette question, on définira de façon fort générale le phénomène inflatoire avant d'en discerner les causes. L'inflation désigne le phénomène de « *hausse du niveau général des prix (...), phénomène auto-entretenu* (cette hausse en entraîne d'autres), *fondée sur des mécanismes macroéconomiques mettant en jeu l'interdépendance entre toutes les parties et mécanismes de l'économie : répartition, formation des prix, systèmes de distribution* »¹⁰. Phénomène complexe, l'inflation fait l'objet de décodages différents suivant les courants doctrinaux en sciences économiques.

Pour l'école libérale, l'inflation marque un retour à l'équilibre entre offre et demande sur le marché. Selon les libéraux, les prix devraient être stables car « *la monnaie est une marchandise comme les autres (...)* C'est tout simplement un bien qui a, comme tout autre, ses courbes d'offre et de demande, son utilité et sa désutilité. Ils admettent toutefois une particularité : la monnaie a des fonctions d'échange avec tous les autres biens (...) Sa valeur dépend de la combinaison optimale de son utilité avec celle des autres biens. Si elle est par rapport à eux en trop grand nombre, il faudra plus de monnaie pour acquérir d'autres biens, sa valeur réelle baissera. Si elle est rare, son utilité relative sera plus grande ; avec moins de monnaie, on pourra acquérir plus de biens »¹¹. Dans ces conditions, la prospérité des nations implique que l'Etat se refuse à toute forme de manipulation monétaire et à toute forme d'augmentation artificielle de la masse monétaire dans les circuits économiques. Dans la

10. Janine Brémont et Alain Geledan, *Dictionnaire économique et social*, Hatier, Paris, 1981, p. 212.

11. Jean-Marie Albertini et Ahmed Silem, *Comprendre les théories économiques - Tome 1 : Clés de lecture*, Ed. du Seuil, Paris, 1983, p. 118-119.

deuxième moitié du XX^e siècle, le courant monétariste constituera la principale systématisation théorique du point de vue libéral sur la monnaie. Il en déclinera le postulat central : *«la monnaie facilite l'échange mais ne lui ajoute rien. Elle est neutre (...) Si on double la masse monétaire, les prix doubleront, mais l'équilibre en valeur réelle sera toujours le même»*¹².

En effet, pour les monétaristes, la monnaie n'exerce une influence sur le volume de la production (la croissance) qu'à très court terme. A moyen et long terme, le retour à la réalité s'opère via l'inflation. Le volume de la production n'a été que très peu affecté par la variation de masse monétaire. Seule subsiste l'inflation¹³, qui remet les pendules à l'heure en faisant augmenter les prix en proportion de l'augmentation de masse monétaire. Milton Friedman, principale figure de proue du courant monétariste, recommandait donc de n'augmenter la masse monétaire qu'au diapason de la croissance économique, partant du principe que l'inflation a partout et toujours des causes monétaires.

L'Europe monétariste et les banques

Quand on lit les déclarations des responsables européens de la politique monétaire sur l'inflation, on ne peut être que frappé par la concordance avec la posture monétariste précédemment exposée. Le 24 janvier 2008, Jean-Claude Trichet déclarait dans une interview accordée à la chaîne de télévision LCI¹⁴ que *«ne pas baisser les taux ne freine pas la croissance»*. Pour un monétariste pur sucre, les politiques de relance sont, en effet, illusoire. La croissance, ça ne se commande pas ! Les politiques monétaires volontaristes d'inspiration keynésienne (baisse des taux d'intérêt, diminution des taux de réserve obligatoires¹⁵) sont tout simplement vaines.

Ceci dit, les politiques de la Banque centrale européenne ne présentent pas toujours un profil ultra-orthodoxe d'un point de vue monétariste. Les douloureux rééquilibrages de marché ? Pas pour les banques ! Le quo-

12. *Ibidem*, p.120.

13. On constatera que pour les monétaristes, l'inflation a toujours et partout des causes monétaires.

14. Interview répertoriée sur le site de l'hebdomadaire français *Le Point* : <http://www.lepoint.fr/content/economie/article?id=220655>

15. Les réserves obligatoires sont des réserves financières que les banques et autres établissements financiers doivent déposer auprès de la banque centrale. Les autorités monétaires font varier le taux de réserve obligatoire afin d'influer sur la politique de crédit.

tidien boursier français *La Tribune* estimait que, pour faire face à la tempête financière survenue après le dégonflement de la bulle immobilière de l'été 2007 aux Etats-Unis, la BCE avait procédé à «une injection record de liquidités de 348.6 milliards d'euros»¹⁶. Plus intéressant, toujours selon cette même source, «le taux de l'Euribor trois mois est retombé de 4.95 % à 4.85 % et le taux interbancaire à deux semaines de 4.94 % à 4.40 %». Euribor ? Acronyme de *Euro Interbank Offered Rate*, c'est le taux de prêt interbancaire publié par la fédération bancaire européenne. La détente des taux Euribor signale que la BCE a reconstitué une partie du capital perdu par les banques. La masse monétaire en circulation ayant ré-augmenté, il en résulte mécaniquement une baisse des taux d'intérêt interbancaires. Bonne affaire donc pour les banques et autres intermédiaires financiers ! Quand on vous disait que les décisions d'une banque centrale sont toujours inspirées par les attentes des marchés financiers !

Fusions bancaires en séries

On pourrait d'ailleurs tenter d'expliquer les positions ultra-monétaristes par la volonté affichée par les autorités européennes de parachever l'intégration financière européenne. Afin de former un marché financier unique qui compte à l'échelle mondiale, les autorités communautaires s'emploient, depuis déjà un bon bout de temps, à unifier les marchés financiers européens. On supposerait à tort, qu'en cette matière, tout a déjà été fait avec l'entrée en vigueur en 1987 de l'Acte Unique qui prévoyait de démanteler les barrières physiques, politiques et fiscales faisant obstacle à la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes.

Il faut cependant croire qu'il restait, à cette époque, encore du pain sur la planche : «*faisant suite à l'introduction de la monnaie unique, l'intégration financière est la touche ultime du projet européen*»¹⁷. C'est ainsi qu'en mars 2001, trois mois après l'entrée en vigueur de l'euro, le Conseil européen met en branle le «*processus Lamfalussy*»¹⁸. D'un point

16. *La Tribune*, 18 décembre 2007.

17. Marion Girard-Vasseur et Eric Vergnaud, «Europe's financial integration on track» in *Conjoncture BNP-Paribas*, juillet 2006.

18. Du nom du président du comité des sages sur la régulation du marché des valeurs mobilières, le baron belge Alexandre Lamfalussy, ex-directeur général de la Banque Bruxelles Lambert et président de l'Institut Monétaire Européen (l'ancêtre de la BCE) de 1994 à 1997. Lamfalussy, c'est sûr, n'est pas une créature de l'Etat pour paraphraser Aglietta. L'entièreté du *curriculum vitae* d'Alexandre Lamfalussy peut être consulté sur le site : <http://www.sciforum.hu/index.php>

de vue juridique, ce processus consiste en un transfert de souveraineté des Etats membres en ce qui concerne la régulation du marché des instruments financiers, le rôle d'Alexandre Lamfalussy et du comité qu'il préside étant de promouvoir la meilleure méthode pour parvenir à cette unification financière. Les recommandations de Lamfalussy vont donner un coup d'accélérateur au travail législatif de la Commission en matière de services financiers.

Dans la foulée du rapport Lamfalussy, une première directive a été adoptée en 2004 et est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2007. Elle portait sur les marchés d'instruments financiers (directive MIF). Cette directive vise avant tout à permettre aux entreprises fournissant des services d'investissement d'offrir *«leurs services aux particuliers et aux investisseurs professionnels dans tous les pays d'Europe. Au total, la directive MIF va faciliter une compétition plus large et plus intense dans le domaine des services d'investissement. Il s'agit donc au total d'un pan de législation très ambitieux qui constitue un élément central de la constitution effective d'un marché unique des services financiers»*¹⁹.

Aussi ambitieuse soit-elle, la directive MIF ne constitue qu'un élément de la stratégie et de la politique de la Commission concernant les marchés financiers qui construisent tout un projet de société. Les autorités communautaires ont fixé leur credo en cette matière dans le *Livre blanc concernant la politique des services financiers : 2005-2010*. Instructive, la lecture du livre blanc. On peut y apprendre que *«plus [les marchés financiers en Europe] seront intégrés, plus l'allocation des ressources économiques sera efficace et meilleurs seront les résultats économiques à long terme. L'achèvement du marché unique des services financiers constitue donc un élément clé du processus de réforme économique de Lisbonne ; et il est essentiel pour la compétitivité de l'UE au niveau mondial. Il est urgent d'accroître encore l'efficacité des marchés paneuropéens des produits d'épargne à long terme. L'énorme déficit des régimes de pensions, aujourd'hui le défi économique structurel majeur de l'UE, doit être financé. Le marché intérieur des services de détail est loin d'être achevé»*²⁰. Et la concurrence risque d'être renforcée à l'avenir dans le secteur bancaire. C'est ainsi que, par exemple, la Commission européenne envisage de promulguer une directive visant à créer un *«marché du crédit hypothécaire totalement intégré au niveau européen. Selon la*

19. Marion Girard-Vasseur et Eric Vergnaud, *op.cit.*, p.18.

20. *Livre blanc, Politique des services financiers 2005-2010*, p. 5. Consultable sur le site de l'Union européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/finances/policy/index_en.htm

*Commission, cette forme de crédit est l'un des plus significatifs en Europe, équivalant à près de 40 % du PIB de l'Union européenne à la fin de l'année 2004*²¹.

Qui dit intégration des marchés dit augmentation de la taille des entreprises et donc accroissement de la capacité des banques à collecter des fonds sur le marché européen. Cela suppose une concentration du capital accrue dans le secteur. Le journal *Le Monde* le notait bien, «*jamais l'Europe bancaire n'a connu pareille ébullition : depuis qu'a été lancée, en avril, la bataille pour le contrôle d'ABN Amro, la première banque des Pays-Bas, chaque jour apporte son lot de rumeurs sur des projets de fusion ou d'OPA (offre publique d'achat) transfrontalières entre grands établissements de crédit*»²². Suite à la libéralisation du marché bancaire de la fin des années 80, tous les pays européens ont connu une première vague de consolidation à l'échelon national. A l'heure actuelle, le même mouvement est en cours mais à l'échelle européenne cette fois.

Première remarque sur les fusions et acquisitions : elles permettent (en théorie, du moins) de «*créer de la valeur actionnariale par l'obtention d'un gain en termes d'efficience ou par l'obtention d'un gain en termes de pouvoir de marché. L'idée générale est que la valeur du nouvel ensemble issu de la fusion excède la somme des valeurs respectives de chacune des deux entités préexistantes (...)* L'accélération des acquisitions d'institutions financières par les banques européennes depuis 2004 (204 milliards de dollars entre décembre 2005 et novembre 2006, contre 120 milliards en 2005) se distingue, en effet, de la précédente vague (à l'issue de laquelle le montant des transactions a culminé à 181 milliards de dollars en 2000) par l'importance des opérations trans-frontières (59 % en 2005)»²³. Les grandes banques européennes se sentiraient donc à l'étroit à l'intérieur de leurs frontières nationales. Elles sont d'autant plus incitées à sortir de leur pré carré que des menaces se profilent, en provenance des Etats-Unis. «*Le spectre d'une 'razzia américaine' sur le secteur bancaire européen, alimenté par la force de frappe potentielle des trois géants américains, a favorisé la prise de conscience de la nécessité d'acteurs véritablement paneuropéens*»²⁴. Les mouvements qui devraient s'opérer, à l'avenir, sur le marché bancaire européen laissent entrevoir un approfondissement de cette tendance : «*Au rang des*

21. Marion Girard-Vasseur et Eric Vergnaud, *op.cit.*, p.18.

22. *Le Monde*, 17/05/2007.

23. Laurent Quignon, «Les restructurations bancaires en Europe», in *Etudes Economiques BNP Paribas*, janvier 2007, pp.5-6.

24. *Ibid.*, p.10.

scénarios vraisemblables (...), la poursuite d'acquisitions ciblées, des fusions nationales entre grandes banques et, enfin, des fusions transfrontières entre grandes capitalisations européennes (...) Par ailleurs, une nouvelle intensification de la consolidation – domestique ou transfrontière – est prévisible sur les marchés les moins concentrés, qui impliquerait notamment les réseaux publics et mutualistes restés, jusqu'à présent, à l'écart du mouvement»²⁵.

On peut commencer à interpréter les raisons de la rage anti-inflatoire de l'Union européenne. Pour se lancer dans de grandes manœuvres en Bourse, les acteurs financiers doivent bénéficier d'un euro fort, conséquence d'une politique anti-inflationniste. Et pour limiter les risques de poussée inflatoire, il faut privilégier des taux d'intérêt réels élevés (gage d'une bonne rémunération du capital investi).

Pas franchement appétissante l'inflation quand on veut faire un grand marché unique de la banque, car l'inflation rogne les revenus de l'épargne au profit des emprunteurs. Et faire glisser de l'argent de la poche des créanciers vers celle des débiteurs, c'est incompatible avec les apports en capitaux nécessaires à l'intégration financière du continent européen.

Et tout cela a bien évidemment des conséquences sur l'économie réelle. Coup de projecteur sur les dommages collatéraux causés par l'opération euro fort.

L'euro fort contre l'emploi et l'industrie

Le Gresea, par le biais de son *Belwatch*, s'est «spécialisé» dans l'observation critique des pratiques d'entreprise, et a ainsi, en son temps, pointé une des conséquences, à l'échelle microéconomique, des orientations politiques poursuivies en matière monétaire et financière par les autorités européennes.

Dans un *Belwatch* en date du 5 mai 2007, le Gresea relatait les conditions d'achat d'ABN-AMRO. *«L'opération, toujours en cours en mai 2007, a été décrite comme la plus grande acquisition bancaire du monde, la troisième plus grosse OPA de tous les temps et une sorte de tournant dans l'Europe de la finance, un basculement dans la jungle économique. Car voilà en effet une banque néerlandaise, l'ABN Amro Holding, à laquelle 183 années d'existence et de fidèles et loyaux services à sa clientèle n'offrent plus aucune solidité : nous sommes devenus les jouets*

25. *Ibid.*, p.12.

des hedge funds', a déclaré son patron. Elle est en effet la 'cible' d'une banque anglaise, la Barclays, qui veut la racheter pour quelque 64 milliards d'euros. Et, surenchère oblige, elle est la cible d'un consortium emmené par la Royal Bank of Scotland et appuyé par la banque belge-néerlandaise Fortis, qui offre quelque 72 milliards d'euros – soit 50 % de plus que ce qu'ABN valait cinq mois plus tôt... La première comptait sur la vente de la banque LaSalle, la division américaine d'ABN, sans doute pour se renflouer après s'être saignée à blanc dans l'OPA. Le second, au contraire, souhaite s'emparer également de LaSalle, sans doute pour en recueillir les fruits à l'avenir. Stratégies spéculatives. L'affaire s'est bloquée là-dessus. Au sujet de LaSalle, les actionnaires actuels n'ont pas été consultés, a estimé le tribunal de commerce néerlandais. Partie remise, donc. Quelle partie ? Tous les observateurs s'accordent pour dire que l'objectif de l'OPA de Barclay's épouse celui du fonds spéculatif Children's Investment Fund, qui le premier a mis le feu aux poudres en exigeant le démembrement d'ABN – une OPA, donc, qui rime avec 'vente à la découpe', avec 'dépeçage' en règle, dicit Les Echos, chacun des membres du consortium 's'adjudgeant le morceau qui l'intéresse'. Le syndicat néerlandais FNV résume : 'C'est une prise de pouvoir des actionnaires en vue de se remplir les poches'. Conséquence probable ? La suppression de quelque 23 600 emplois. Rien que cela. Et, sans doute, pas aux Pays-Bas, mais en Grande-Bretagne, où la protection du travail est nettement plus avantageuse, question licenciements. Ainsi va le monde»²⁶. Depuis, on sait ce qu'il en est advenu : c'est le duo Royal Bank of Scotland-Fortis qui a emporté la mise. Aucun changement en vue pour les travailleurs. Ainsi va le monde, disions-nous.

Les conséquences de l'euro fort sur le tissu industriel européen ont également été passées en revue par l'observatoire des entreprises du Gresea. «Le secteur aéronautique du vieux continent va-t-il connaître le même sort que ses industries textiles et automobiles ? Condamné à la délocalisation pour rester compétitif. Les dernières déclarations de Louis Gallois, président exécutif d'EADS, maison mère d'Airbus, le laissent à penser. Néanmoins, la cause est dans ce cas apparemment différente. Si une grande partie des fleurons de l'industrie européenne sont partis vers des lieux où les salaires sont moindres, EADS explique la nécessité de délocaliser une partie de la production d'Airbus par la faiblesse actuelle du dollar. Le problème est donc double, monétaire et géographique. Monétaire d'abord : avec un euro qui flirte avec la barre du 1.5 dollar, Airbus perd de l'argent ; géographiquement ensuite : l'avionneur

26. Source : http://www.gresea.be/opa_ABN_Amro_5mai07.html d'après Les Echos du 26 avril 2007, le Financial Times des 30 avril et 5 mai 2007 et le Wall Street Journal des 30 avril et 4 mai 2007.

produit majoritairement en Europe (76 % des coûts de production sont libellés en euros) mais vend surtout en dollars (seulement 39 % du carnet de commande en Europe). Résultat : l'année 2007 est une année record pour Airbus en termes de commandes, mais désastreuse (dixit Rudiger Grube, le Président du conseil d'administration du groupe) en termes financiers. Voici donc venu le temps de l'externalisation pour cause de taux de change défavorable. Recadrons. Certes, la faiblesse du dollar joue aujourd'hui en défaveur d'Airbus. Cependant, en évoquant un problème exogène et conjoncturel pour justifier la réorganisation de la production, les patrons d'EADS s'engagent (encore une fois !) dans une stratégie à très court terme. En effet, Airbus veut investir massivement pour délocaliser sa production alors que le dollar risque de remonter à tout moment. De plus, ce discours ne devrait pas masquer les responsabilités de certains dirigeants d'EADS dans les déboires que connaît depuis quelque temps l'avionneur européen : problème de gouvernance et erreurs stratégiques à la chaîne. En fin de compte, l'évocation du taux de change pour justifier la délocalisation ne serait-elle pas un moyen de mettre l'Etat français et surtout les travailleurs européens devant le fait accompli d'une délocalisation des plus 'traditionnelles' ?²⁷.

Une monnaie forte ne favorise guère les exportations, c'est bien connu²⁸. C'est bien connu mais on dirait que ça ne pèse guère dans la balance du côté des grands argentiers de la construction européenne. C'est qu'ils ont leur idée pour accroître la compétitivité des travailleurs européens.

Europe salariat non admis !

Le *Financial Times* répercutait, fin 2007, les propos du président de la BCE, Jean-Claude Trichet qui décrivait le salaire minimum comme inutile car constituant un «frein à l'emploi». En effet selon le président de la BCE, il faut, à tout prix, empêcher la fixation de «salaires minimums à des niveaux qui ne sont pas en ligne avec la productivité [car cela] réduit les chances de trouver un emploi pour les travailleurs les moins qualifiés et les chômeurs»²⁹. On ne sera finalement guère surpris de retrouver au cœur du processus de Lisbonne, initié par la Commission européenne en 2000, deux objectifs fortement corrélés, à savoir le Plan d'action sur les

27. Source: http://www.gresea.be/delocalisation_Airbus_11dec07.html d'après *Libération* du 8 décembre, *Les Echos* du 10 décembre et *Le Monde* du 11 décembre 2007.

28. En dépit d'un euro fort, feront observer certains, les exportations de l'Allemagne se portent bien. Le moteur des exportations allemandes réside précisément dans la modération salariale, comme nous le verrons plus loin.

29. *Financial Times*, 6 décembre 2007.

services financiers de la Commission Lamfalussy et la mise en œuvre d'une économie visant à faire de l'Union européenne «*l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde*».

Compétitivité. Le mot est lâché. Il a acquis ses lettres de noblesse à Lisbonne en 2000. Lorsque les élites politiques européennes, se penchant au chevet de nos économies, ont décelé un petit problème du côté du taux d'emploi. Taux qu'il convenait, selon les mêmes élites, d'augmenter. Taux d'emploi, c'est le rapport entre les gens qui sont en âge d'avoir un emploi (la population âgée de 15 à 64 ans) et ceux qui en ont effectivement un. Bref, il fallait augmenter «*l'offre*» de travail. Oui mais précisément augmenter l'offre de travail, notamment en prolongeant la carrière au-delà de 65 ans, s'il n'y a pas plus de postes disponibles sur le marché, cela équivaut à faire baisser le prix du travail. En effet, *«lorsqu'il y a davantage de personnes susceptibles d'accepter un même poste et qu'elles postulent de façon isolée, le directeur des ressources humaines peut choisir celle qui présente les meilleures conditions pour la firme : compétences maximales pour la rémunération la plus basse et les conditions de travail les plus flexibles et extensibles. Cette même logique fera aussi qu'entre salariés, la solidarité, symbolisée par les organisations syndicales, sera remplacée par une concurrence individuelle exacerbée»*³⁰.

Dans les faits, depuis 2000 sur le continent européen, on a vu voler en éclats une série de tabous en matière de régulation des rapports entre capital et travail. Opération défavorable au salariat, disons-le tout net. Ainsi, par exemple, depuis 2000, les salaires réels ont baissé de 2.8 % en Allemagne alors qu'ils ont augmenté de 8 % en France³¹. Cette politique porte un nom : la déflation compétitive. On fait baisser les coûts en espérant que le voisin n'en fasse pas autant ni tout de suite. Selon toute vraisemblance, une illusion. Car *«les politiques néolibérales, de plus en plus étroitement coordonnées au niveau européen, ont conduit à un retournement de conjoncture et à un nouveau blocage salarial de fait. La quête sans fin de la compétitivité secrète les récessions périodiques, car les salaires bloqués des uns sont les carnets de commande des autres. Tout le monde est compétitif mais (...) en récession. Enfin, la recherche effrénée d'une compétitivité fondée sur les bas salaires est une illusion : sur ce terrain, effectivement, on ne concurrencera jamais les pays à bas salaires. En revanche une telle orientation est contradictoire avec une compétitivi-*

30. Xavier Dupret, Henri Houben, Erik Rydberg, *Capital contre travail - L'offensive sur les salaires*, Editions Couleurs Livres, Bruxelles, 2007, p.51.

31. *La Tribune*, 29 mars 2006.

té fondée sur d'autres facteurs que le prix, à savoir la qualification du travail, la qualité, et l'incorporation des nouvelles technologies. Il faut choisir entre le discours sur l'économie de la connaissance [un autre thème récurrent du processus de Lisbonne] et celui de la compétitivité»³².

C'est que la compétitivité par les coûts n'amène pas la croissance tant espérée. «Les 130 milliards d'euros sacrifiés sur l'autel de la compétitivité par les salariés allemands n'ont apporté que 30 milliards d'excédent commercial à la zone euro»³³.

Pression dûment constatée par le monde syndical. Relatant la rencontre entre Jean-Claude Trichet et les représentants de la Confédération Européenne des Syndicats (CES), le président du syndicat allemand *IG Metall* signalait que «l'Allemagne est tellement compétitive qu'on peut rester champion du monde [des exportations] pendant dix ans. En revanche, la demande intérieure est à la traîne, les gens n'ont pas assez d'argent»³⁴. A Hambourg, ajoutait ce même responsable syndical, où les salaires sont les plus élevés, le taux de chômage est le plus bas. De là à dire que les bas salaires ne créent pas d'emplois, il n'y a qu'un pas. Un pas d'ailleurs emboîté par d'autres organisations du continent. Guglielmo Epifani, secrétaire général de la *Confederazione Generale Italiana del Lavoro – CGIL* : «Nous avons besoin de demande interne, nos pays ont une demande inférieure à celle enregistrée au niveau mondial». Toujours selon la *CGIL*, «sur les 3 % de gains de productivité constatés en trois ans en Europe, 0,2 % sont allés aux salaires». Il y a donc des marges de manœuvre pour améliorer le pouvoir d'achat. Par exemple en augmentant les salaires dans la limite des gains de productivité afin de ne pas attiser l'inflation. Mais cela implique un partage des bénéfices un peu plus favorable aux travailleurs que ce qui existe aujourd'hui en Europe.

C'est que rien ne se perd, rien ne se crée. Et ce n'est évidemment pas un hasard si le *package made in Lisbonne* comprend à la fois des mesures destinées à booster le secteur financier en Europe et des mesures visant à accroître la pression sur le monde du travail. Car, bien entendu, s'il faut pour créer un grand espace bancaire et financier en Europe, investir des capitaux, à partir de quoi dégager ces derniers si ce

32. Michel Husson, «Pour dégonfler la baudruche de la compétitivité», hussonet.free.fr/competi.pdf, 22 mai 2003

33. *La Tribune*, 29 mars 2006.

34. *Le Figaro* du 15/10/2007.

n'est à partir du facteur travail³⁵ ? D'où l'utilité de faire baisser les salaires réels. La boucle se boucle. Il nous reste à passer en revue et à établir la critique des arguments qui bétonnent la décision de la Commission de maintenir en place l'euro fort, pivot de sa politique d'intégration financière de l'Europe.

Ça finira bien par coincer quelque part...

L'inflation est repartie à la hausse en Europe. Alors que la BCE cherche à la contenir à l'intérieur d'une fourchette de 2 %, il apparaît que l'inflation a atteint les 3.2 % dans la zone euro³⁶ en date du 31 janvier 2008. Problème. Car par ailleurs, le maintien des taux d'intérêt élevés risque de déprimer la croissance car l'euro fort pèse sur les exportations européennes. Les observateurs économiques en seraient même arrivés à déceler un curieux paradoxe. Le maintien des taux élevés dans la zone euro ne garantit plus forcément un euro fort : *«la décision de la BCE de maintenir ses taux aura cependant au moins eu un mérite : celui de relâcher la pression sur l'euro qui est repassé hier [le jeudi 7 février] sous la barre des 1.45 dollars [relâchement fort relatif au demeurant puisqu'on passait de 1.48 à 1.45 dollars pour un euro], la monnaie européenne résistant mal aux indices négatifs qui se sont multipliés ces derniers jours»*³⁷. Le premier de ces indices négatifs provient des autorités européennes elles-mêmes qui ont revu à la baisse leurs prévisions de croissance pour 2008 (2.2 % au lieu de 2.5 %). Ayant fait le choix de l'euro fort, la BCE se trouve prise entre le marteau et l'enclume. Si le ralentissement économique est temporaire, un relâchement monétaire est susceptible d'alimenter l'inflation.

35. *«Il y a une sorte de travail qui ajoute à la valeur de l'objet sur lequel il s'exerce ; il y en a un autre qui n'a pas le même effet. Le premier, produisant une valeur, peut être appelé travail productif, le dernier, travail non productif. Ainsi, le travail d'un ouvrier de manufacture ajoute, en général à la valeur de la matière sur laquelle travaille cet ouvrier la valeur de sa subsistance et du profit de son maître. Le travail d'un domestique au contraire, n'ajoute à la valeur de rien. Quoique le premier reçoive des salaires que son maître lui avance, il ne lui coûte, dans le fait aucune dépense, la valeur des salaires se retrouvant en général avec un profit de plus dans l'augmentation de valeur du sujet auquel ce travail a été appliqué»*. Ces lignes sont tirées de l'œuvre d'Adam Smith dans *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Collection «Idées», Gallimard, 1976 (1^{re} édition 1776). Les autorités européennes ont vraisemblablement dû lire ce passage d'Adam Smith.

36. *Les Echos*, 31 janvier 2008.

37. *Les Echos*, vendredi 8 et samedi 9 février 2008.

Question : est-ce que cela se justifie l'euro fort ? Du point de vue de l'intégration financière européenne, l'euro fort a déjà beaucoup fait. On peut sincèrement douter de la nécessité qu'il y aurait à créer des géants dans le secteur bancaire en Europe. Le classement mondial des banques en fonction de la capitalisation boursière ne laisse planer aucune ambiguïté à ce sujet. *«Le nombre de banques américaines parmi les vingt-cinq premières capitalisations boursières mondiales a reculé de 10 à 8 entre 2001 et 2006, tandis que leur part dans la capitalisation boursière cumulée tombait de 50 % à 38 %. A l'inverse, les banques de la zone euro sont remontées dans le classement et l'une d'elles a intégré le top 10. Entre 2001 et 2006, leur nombre est passé de 5 à 7 et leur part dans la capitalisation boursière des vingt-cinq premiers groupes bancaires mondiaux de 13 % à 23 %. Cette évolution est (...) largement imputable aux effets de change»³⁸*. Donc, là, on pourrait faire une pause dans la grande unification bancaire de l'Europe.

Il reste l'argument selon lequel un desserrement des taux ferait mécaniquement grimper l'inflation sur le continent européen. Malgré tout ce que racontent les tenants du courant monétariste, l'inflation n'a pas que des causes monétaires. Hausse du pétrole et des denrées alimentaires sont, en effet, à la base des tensions inflationnistes observées ces derniers mois. Si la BCE veut stabiliser le niveau des prix, il lui faudra *«infléchir fortement l'augmentation des prix domestiques (...) Etant donné les rigidités des prix et des salaires, que l'on observe dans toutes les économies, cela ne pourrait se faire sans sacrifier l'emploi et l'activité. La perte macroéconomique de pouvoir d'achat qu'implique l'inflation importée serait alors supportée essentiellement par les salariés dans l'incapacité de défendre leur revenu et leur emploi»³⁹*. Constat lapidaire mais qui a le mérite de la clarté. Plus loin, l'auteur ajoute que, *«à observer cependant les réactions des marchés financiers par rapport aux risques d'inflation⁴⁰, il semblerait que les revenus du capital aient ici à perdre plus que ceux du travail»⁴¹*.

Car les salariés vont vouloir limiter la baisse de leur pouvoir d'achat résultant de l'augmentation de l'inflation en réclamant une augmentation de leurs revenus. S'ils y parviennent, les prix domestiques (l'inflation sous-jacente) en seront affectés à leur tour. La BCE aura alors à arbitrer

38. Laurent Quignon, *op.cit.*, p.9.

39. *La Tribune*, 24 janvier 2008.

40. C'est ici qu'on rappellera le fameux adage de Keynes qui disait que *«l'inflation, c'est la mort du rentier»*.

41. *La Tribune*, 24 janvier 2008.

entre une poussée inflationniste et les conséquences résultant d'une politique restrictive (pertes d'emplois, récession économique). La Fed, elle, a tranché depuis un certain temps déjà. Le 18 janvier 2008, le quotidien *Les Echos* signalait que *«l'administration Bush et la banque centrale américaine ont approuvé, hier, sous conditions, les initiatives parlementaires pour soutenir la croissance. Un plan compris entre 100 et 150 milliards de dollars pourrait être adopté. Une somme correspondant au montant des pertes dues pour le moment à la crise des 'subprimes', selon Ben Bernanke»*.

Finalement, la BCE va-t-elle s'accrocher à son mandat – lutter bec et ongles contre l'inflation – et prendre le risque de déprimer sérieusement l'économie européenne ? Est-ce que le jeu en vaut la chandelle ? Non bien sûr ! Car finalement, à tout prendre, il vaut mieux relâcher temporairement les cordons de la bourse plutôt que de risquer de mettre en berne l'économie européenne. Parce qu'après tout, 3,2 % d'inflation⁴², ce n'est tout de même pas une hyper-inflation caractérisée. Et encore, il y a lieu de distinguer deux types d'inflation : la sous-jacente (ou *core inflation*) et l'apparente. L'inflation apparente intègre les augmentations de prix de l'énergie et des aliments non transformés. Vu la flambée des prix dans l'alimentaire et l'énergie (respectivement 3,8 et 5,5 % sur un an d'après Eurostat en octobre 2007), l'inflation sous-jacente a été plus faible. Elle s'élevait à 2,1 % en octobre 2007 selon Eurostat. Un taux finalement très proche du sacro-saint objectif de 2 % de la BCE.

Comment interpréter, dans ces conditions, les déclarations de Jean-Claude Trichet indiquant, début janvier 2008, qu'il pourrait augmenter ses taux d'un demi-point ? Et si c'était un pur effet de manche destiné à décourager les revendications des salariés européens ? Car on ne voit guère en quoi une augmentation des taux d'intérêt fera reculer le prix du pétrole ou le cours du blé sur les marchés internationaux. Ce point de vue est confirmé par Marc Touati, directeur général délégué de Global Equities, quand il fait observer que l'inflation sous-jacente est restée modérée en Europe. *«Cela confirme que l'inflation n'est pas due à un excès de demande par rapport à l'offre, mais à un choc exogène lié aux tensions internationales sur les prix alimentaires et énergétiques. Maintenir le taux (de la BCE) ne ferait aucunement baisser l'inflation à court terme mais aggraverait le ralentissement économique français et eurolandais»*⁴³. Le bras-de-fer BCE versus salariat européen va-t-il tourner à l'avantage de la première citée ? Rien n'est moins sûr.

42. Chiffre livré par l'office européen des statistiques (EUROSTAT, janvier 2008) pour toute l'année 2007.

43. *L'Express*, 21 février 2008.

Car depuis qu'un certain 29 mai 2005, le peuple français a exprimé son rejet du traité constitutionnel européen, il se pourrait que s'insinue dans la conscience collective des nations d'Europe un doute quant au bien-fondé de l'emprise monétariste sur la politique de la BCE. Et comme l'explique Raoul-Marc Jennar, *«s'il est impossible aujourd'hui d'obtenir une modification des textes (...), il est parfaitement possible de responsabiliser la politique monétaire au regard de son impact sur l'économie, sur l'emploi et sur les conditions sociales tout en respectant le traité CE (...). Encadrer et responsabiliser de la sorte les choix monétaires ne peut suffire. Il faut, pour les pays de la zone euro, revoir le pacte de stabilité et introduire des critères de convergence sociaux et écologiques (...). Il faut mettre fin à la liberté absolue de circulation des capitaux et la réguler. Un encadrement de la circulation des capitaux doit permettre de limiter les opérations spéculatives à court terme (...) et orienter les acteurs vers des investissements dans l'économie réelle»*⁴⁴.

Cette vision alternative de la construction européenne aura-t-elle un jour une chance de devenir réalité ? Il est trop tôt pour le dire. En tout cas, si une baisse des taux d'intérêt devait intervenir dans la zone euro⁴⁵, le crédit de la BCE serait sérieusement entamé. Vilain temps en perspective pour les tenants de l'orthodoxie monétariste ?

44. Raoul-Marc Jennar, *Quelle Europe après le non ?*, Ed. Fayard, Paris, 2007, pp. 124-126.

45. *Les Echos*.

La physique soviétique entre révolution sociale et révolution scientifique

Pierre Gillis*

L'idée qu'une école scientifique puisse avoir un caractère national, ou qu'elle soit plus simplement typique d'un contexte social particulier, irrite souvent les praticiens de la science en question. Ils insistent bien davantage sur l'idée opposée que malgré des contextes sociaux, politiques, idéologiques très différents, les contributions d'écoles scientifiques «locales» s'inscrivent finalement remarquablement bien dans une construction unitaire. L'épisode Lyssenko¹, souvent présenté comme l'archétype des problèmes du développement scientifique en URSS, n'est pas un contre-exemple convaincant : très rapidement, les fantaisies de Lyssenko et de ses défenseurs plus académiques ont perdu le label scientifique qu'elles revendiquaient, notamment dès que ces pseudo-théories ont été condamnées par des chercheurs prestigieux qui, politi-

* Membre du comité de rédaction, professeur de physique à l'UMH.

1. Voir Dominique Lecourt, *Lyssenko, histoire réelle d'une «science prolétarienne»*, François Maspero, Paris, 1976, réed. Quadrige/PUF, 1995. La théorie avancée par Lyssenko, à savoir la possibilité de transmission génétique de caractères acquis pendant la vie, est devenue vérité officielle en URSS après guerre, ce qui a à la fois coûté la vie aux adversaires de Lyssenko et anéanti la biologie soviétique. L'analyse du phénomène, qui ne manque pas d'intérêt, n'a toutefois rien à voir avec le développement d'une école scientifique – ce que cette analyse donne à connaître, ce sont les rapports d'autorité entre l'institution scientifique et le pouvoir stalinien.

quement, étaient loin d'être des contre-révolutionnaires². Face à cette question, les positions sont fortement polarisées, avec d'un côté, les constructivistes les plus radicaux, pour qui la victoire des tenants d'un paradigme est avant tout celle du système social qui les a encadrés, et de l'autre, les positivistes scientifiques, qui apprécient le procès d'élaboration scientifique prioritairement, voire exclusivement de l'intérieur, au sens où le rapport entre le chercheur et la réalité matérielle qu'il explore est supposé direct, au moins sans intermédiaire socialement constitué.

L'histoire de la physique soviétique est, de ce point de vue, intéressante à plus d'un titre. Grosse de spécificités évidentes, que nous présenterons, la physique soviétique a toujours été prise au sérieux et recon nue comme précieuse par ses partenaires-rivaux anglo-saxons, par exemple. Mais elle n'a pas sacrifié son originalité, sans avoir pour autant échappé aux convulsions violentes de la période stalinienne.

L'ouverture des archives soviétiques³ a permis d'en savoir plus, notamment grâce aux travaux d'Alexei B. Kojevnikov⁴, physicien et historien des sciences, qui se partage entre la Russie (Institut d'histoire des sciences et de la technologie, Moscou) et les USA (University of Georgia, Athens), et de Gennadi Gorelik⁵ (Centre de philosophie et d'histoire des sciences de l'Université de Boston).

Les racines russes de la science soviétique

Les savants russes du XIX^e siècle et du XX^e siècle débutant ont formulé quelques principes que la Révolution de 1917 amplifia. Quelques points de repère.

- Dimitri Ivanovitch Mendeleïev (1834-1907), l'inventeur du tableau périodique des éléments, chimiste, dont les préoccupations étaient

2. On peut penser à Jean Brachet en Belgique, ou à Jacques Monod et à Marcel Prenant, ancien chef des FTP, en France.

3. Mon ignorance du russe m'interdisant l'accès direct aux documents de première main, je me suis largement servi en informations dans les publications citées ci-dessous (notes 4 et 5).

4. Alexei B. Kojevnikov, *Stalin's Great Science*, Imperial College Press, Londres, 2004. Cet ouvrage met particulièrement en évidence les racines idéologiques des travaux des physiciens soviétiques ; je m'en suis fortement inspiré.

5. Voir par exemple «La vie secrète de Lev Landau», *Pour la Science*, n°238, août 1997 ; G. Gorelik est l'auteur d'un livre en allemand : *Meine Antisowjetische Tätigkeit...: Russische Physiker unter Stalin*, Vieweg, Braunschweig, 1995.

loin de se limiter à la chimie, a exercé une pression persévérante pour réduire la distance entre science fondamentale et science appliquée. Il s'est affirmé favorable à un certain protectionnisme, a participé à des recherches militaires, pour lesquelles il souhaitait des initiatives spécifiquement russes – au-delà des contacts qu'il a entretenus avec les alliés français et anglais de la Russie.

- Kliment Arkadieievitch Timiriàzev (1843-1920), physiologiste, botaniste, militant du darwinisme et démocrate radical, a plaidé avec ardeur pour la constitution d'instituts de recherche indépendants, clairement séparés de l'Université. Il s'est rallié à la Révolution quelques mois avant sa mort, en 1920.
- Vladimir Ivanovitch Vernadsky (1863-1945), géologue, aujourd'hui connu comme un des précurseurs de l'écologie moderne, est l'auteur d'un projet de développement scientifique intégré (1916), basé sur une approche holiste de la vie socio-économique. *«Une des conséquences – et aussi une des causes – a-t-il écrit en 1915, de la dépendance économique de la Russie à l'égard de l'Allemagne est l'extraordinaire insuffisance de notre connaissance des forces productives naturelles dont la nature et l'histoire ont gratifié la Russie»*. Il a fondé le Comité pour l'étude des forces productives naturelles de Russie (KEPS), dès 1915, qui fut ensuite soutenu par le gouvernement révolutionnaire bolchevik, et qu'il contribua à consolider avant son départ pour Paris en 1922, où il enseigna à la Sorbonne jusqu'en 1926, avant de revenir en URSS.
- Vladimir Nicolaievitch Ipatiev (1867-1952), chimiste, général du tsar en 1910, a été traumatisé par la dépendance de la Russie à l'égard de la technologie des nations industrielles, même pour la production d'aluminium, malgré la richesse des gisements locaux de bauxite. Cette prise de conscience l'a amené à collaborer avec les bolcheviks, dont il partageait la volonté de faire la paix avec l'Allemagne, et qui lui apparaissaient comme la seule force capable d'assurer la continuité de l'Etat.

La révolution et ses retombées

Le parti bolchevik reprit telles quelles les propositions de Timiriàzev, qu'il intégra dans son programme de 1919, propositions concrétisées dans la décision du gouvernement révolutionnaire de constituer des instituts de recherche autonomes. Le socialisme, disait Lénine, c'est les Soviets et l'électricité – et pour le volet électricité, on avait besoin d'ingénieurs et de scientifiques enthousiastes et compétents, dont le monde académique russe n'était pas dépourvu, et qui étaient dans leur majorité tout disposés à jouer le jeu du nouveau régime, pourvu qu'il mette en œuvre le

développement scientifique souhaité. Pour ces scientifiques, la Révolution projetait la vieille société russe dans la modernité.

Kojevnikov⁴ fait justement remarquer que ce qui à l'époque était soutenu au nom de l'avenir socialiste de la science contenait en germes ce qui fait la *big science* d'aujourd'hui, celle dont les plus beaux exemples et les plus beaux fleurons sont des institutions comme le CERN. Il s'agissait de regrouper dans des instituts dotés d'un important financement public des groupes de chercheurs professionnels bien plus nombreux que ceux qui se trouvaient dans les universités, et qui consacraient tout leur temps à la recherche. Le centralisme de l'entreprise n'était pas masqué, chaque institut bénéficiant d'un quasi monopole sur un thème de recherche donné. L'interdisciplinarité était aussi de la partie – autant dans le dépassement des frontières traditionnelles entre disciplines que dans l'effacement de la distinction entre science et technologie. Un homme a joué un rôle majeur dans la mise en œuvre de ce programme : Nikolai Petrovitch Gorbunov (1892-1937), ingénieur chimiste, «*chef de cabinet*» de Lénine, et secrétaire du gouvernement au début des années 20, écarté des sphères du pouvoir en 1928, secrétaire permanent de l'Académie des Sciences de l'URSS de 1935 à 1937, et finalement victime des purges stalinienne en 1937. Sous son impulsion, les instituts de recherche se sont multipliés : Institut de radiologie, dirigé par Nemenov, fondé en mars 1918 sur une décision prise et appliquée en quelques jours, Institut physico-technique de Petrograd, au départ destiné à fournir des tubes à rayons X aux radiologues, dirigé par Joffe (1880-1960), Institut d'optique d'Etat, dirigé par le spectroscopiste Rozhdestvensky (1876-1940), qui recruta d'emblée trente cinq spécialistes et une douzaine de techniciens, parmi lesquels Vladimir Fock, dont on reparlera, le KEPS (étude des forces productives naturelles), selon le projet de Vernadsky, dirigé par le géologue Fersman. A la même époque, Marie Curie plaidait à Paris pour un labo/usine à radium, et Ernest Rutherford lançait en Grande-Bretagne son appel à l'établissement d'une «*centrally planned and government funded science*», l'une et l'autre avec des accents socialistes facilement reconnaissables. La critique de la *big science* ne s'est habillée de post-modernisme que plus d'un demi-siècle plus tard.

Une bande de jeunes physiciens allumés

C'est dans ce contexte qu'ont grandi ceux qui allaient devenir les stars de la physique soviétique. Ils ont en commun d'avoir vécu avec passion les débuts de la mécanique quantique, dans laquelle ils ont plongé très rapidement, et, par ailleurs, d'avoir été fortement politisés – la Révolution n'est pas une perspective qui les rebute. Ceux dont les trajets sont évoqués ici ne sont certes pas les seuls protagonistes de l'aventure de la

physique soviétique, mais ils ont élaboré des concepts originaux qui s'inscrivent en général dans le domaine de la physique de la matière condensée, et dont l'inspiration a des traits communs. Il est légitime de se demander si cette inspiration partagée n'a pas quelque chose à voir avec les bouleversements sociaux des années 20 et 30 en URSS, et avec la vie politique agitée des physiciens en question, qui ont vécu activement ces événements, et avec leur expérience personnelle. Evitons cependant tout quiproquo : les concepts évoqués font aujourd'hui partie des « classiques » de la physique moderne, et leur validité n'est en rien liée à l'adhésion à la culture socio-politique qui fut celle de leurs inventeurs.

Yakov Ilitch Frenkel (1894-1952) est né à Rostov sur Don dans une famille révolutionnaire juive ; son père fut d'abord populiste, membre du groupe *«la Volonté du Peuple»*, exilé à ce titre en Sibérie, puis militant du parti socialiste-révolutionnaire⁶. Yakov fait ses études de physique à Petrograd, où il réussit ses examens finaux en 1917, alors qu'il compte déjà plusieurs articles sur le magnétisme terrestre, publiés dans des revues renommées. La période n'est pas seulement faste pour le développement d'instituts de recherche, mais aussi pour l'implantation de nouvelles universités. Ainsi, l'Université de Tauride est fondée en Crimée, Vernadsky (voir plus haut) en est le nouveau recteur, et Frenkel y devient enseignant. Les Rouges font immédiatement appel à lui, et il devient attaché de cabinet au Commissariat à l'instruction de Crimée en 1918. Il écrit à son père pour expliquer son ralliement au nouveau régime : *«il est trop tard pour combattre les bolcheviks ; nous devons les aider pour atténuer les effets négatifs de leur politique, et pour en renforcer les côtés positifs. Par ailleurs, je me suis éloigné de la politique active, et je ne me sens absolument pas disposé à échanger ma science pour la politique»*. Les aléas de la guerre civile l'amènent à être emprisonné par les Blancs en 1919, qui le menacent d'exécution. A partir de 1921, il est engagé à l'Institut physico-technique de Petrograd (plus tard Leningrad), qu'il ne quittera plus, sauf pour être évacué vers Kazan avec tout l'Institut pendant la seconde guerre mondiale. Son CV témoigne d'une extraordinaire capacité à publier, livres et articles se succédant à un rythme effolant. Considéré comme leur pair, il a souvent dialogué avec les plus grands physiciens de son temps – Dirac, notamment, qui, sympathisant de la Révolution russe, s'est rendu sept fois en visite en URSS de 1928 à 1936.

6. Ce parti basait sa stratégie de révolution sociale sur le rôle premier de la paysannerie russe, et sur ses traditions collectivistes. Il fut l'allié des bolcheviks au sein du premier gouvernement issu de la Révolution d'Octobre.



*Dirac et Frenkel
en croisière sur la Volga
en 1928*

Igor Evgenievitch Tamm (1895-1971) est né à Vladivostok, son père est ingénieur aux chemins de fer. Il vit enfant et adolescent à Elizavetgrad, en Ukraine. En 1914, son père l'envoie étudier à Edinbourg, pour mettre une certaine distance entre lui et le foyer de ses activités politiques, suffisamment intenses pour lui poser des problèmes de sécurité. En 1914, retour à Moscou, où il milite parmi les mencheviks – il est un des animateurs de leur aile gauche. Diplômé à l'automne 1918, il imagine son avenir en révolutionnaire professionnel plutôt qu'en physicien. Il participe au congrès des soviets à

Petrograd en juin 1917. Il est blessé à Moscou au cours des combats en novembre 17 ; il est politiquement proche des bolcheviks, mais philosophiquement, ses convictions positivistes (il est séduit par les positions de Mach) le maintiennent à distance. Il passe aussi par l'Université de Tauroïde, où il fait la connaissance de Frenkel. En 1920, en pleine guerre civile, il tente de franchir les lignes. Capturé par les Blancs, accusé d'espionnage, il a la vie sauve parce qu'il arrive à convaincre l'officier blanc qui l'interroge qu'il est un physicien, et pas un espion, en calculant de manière impromptue l'erreur due à l'approximation qu'on se permet en tronquant au n^{e} terme le développement en série de Taylor d'une fonction analytique. Revenu à la physique, à l'Université de Moscou, prosélyte de la mécanique quantique dès 1925, il collabore avec celui qu'il considère comme son mentor, Leonid Mandelstam. Il est invité à Leiden, aux Pays-Bas, en 1928, où il rencontre également Dirac, qu'il admire beaucoup. Il obtiendra le prix Nobel de physique en 1958, après avoir d'abord puissamment contribué aux progrès de la physique du solide, pour ensuite se consacrer à la physique nucléaire et à l'électrodynamique.

Troisième personnage clé : Lev Davidovitch Landau (1908-1968), enfant prodige, physicien à la créativité sans limite, patron de la physique théorique soviétique pendant plusieurs dizaines d'années, prix Nobel en 1962, victime d'un terrible accident de voiture la même année, les dernières années de sa vie se résumant à un combat pathétique pour retrouver sa puissance mentale. Né à Bakou – son père est ingénieur dans l'industrie pétrolière – il maîtrise le calcul intégral et différentiel à 13 ans, et est en même temps viré de son lycée pour indiscipline. Lev Landau s'ébat dans cette période particulièrement chaotique (1921-22) comme un poisson dans l'eau : à 14 ans, il suit les cours à l'université de Bakou, les diplômes ont été provisoirement supprimés, en faveur de ce qu'on appellerait aujourd'hui des « discriminations positives », et à 16 ans, il est admis à l'université de Leningrad, où il rencontre Frenkel et Fock.

A Leningrad, il ne passe pas inaperçu : il co-fonde le *Physical Jazz Band*, trio flamboyant – Johnny (George Gamow, 1904-1968), Dimus (Ivanenko, 1904-1994) et Dau (Landau lui-même). Ils récitent de la poésie, multiplient les canulars, se moquent des bonnes manières de ceux qu'ils appellent les « aurochs » (au début du XXI^e siècle, on parlerait plutôt de dinosaures), affichent des *posters* proposant des absurdités physiques... Joffe, directeur de l'Institut physico-technique de Leningrad, est leur tête de turc favorite. Bref, ils vivent intensément la culture contestataire des années 20, celle qui a produit Dada et le surréalisme – y compris en pratiquant un certain élitisme intellectuel, que les surréalistes ne se sont jamais privés de cultiver de leur côté. Par ailleurs, ils plongent avec délectation dans les débuts de la mécanique quantique, que Frenkel et Fock leur enseignent et qu'ils boivent à la source en dévorant chaque parution de *Zeitschrift für Physik*, qu'on trouve à Leningrad. Changer la vie, changer la science, changer la société – pas de demi-mesure, et pas de domaine réservé. Très vite, ces apprentis physiciens se révèlent à la hauteur de leurs jeunes homologues allemands, français, anglais et sont adoués par ceux-ci (les constructeurs de la mécanique quantique sont de très jeunes chercheurs dans les années 20 : Louis de Broglie est né en 1892, Erwin Schrödinger en 1887, Werner Heisenberg en 1901, Paul Dirac en 1902, Wolfgang Pauli en 1900 – Niels Bohr, à qui incombe le rôle de parrain du groupe, n'est qu'un peu plus âgé, il est né en 1885). Vladimir Fock (1898-1974) intervient dans la mise en place de la nouvelle théorie en 1926, en publiant dans *Zeitschrift für Physik* une version relativiste de l'équation de Schrödinger, parallèlement au travail de Klein, et Ivanenko et Landau signent la même année leur première publication « quantique » dans la même revue (Landau n'a que 18 ans, Ivanenko à peine plus – 22 ans !).

Les voyages s'ouvrent à eux, notamment grâce à la Fondation Rockefeller, qui a pris son parti de la victoire du PCUS dès 1923, et qui renoue des contacts avec les scientifiques russes, le physicien hollandais Paul Ehrenfest, qui a travaillé en Russie avant 1914, servant d'intermédiaire. Cinquante voyages d'un an sont financés de 1925 à 1932 ; Max Born accueille à Göttingen Frenkel et Krutkov (un autre théoricien) pendant un an, en 1926, et, Fock en 1928 ; Tamm séjourne chez Ehrenfest en 1928 ; Gamow se rendit aussi à Göttingen et à Cambridge, avant de rejoindre Niels Bohr à Copenhague, et Landau partit en 1929, pour un périple qui l'amena de Cambridge à Copenhague en passant par Berlin, Leipzig et Zürich, où il collabora avec Pauli et Heisenberg.

La rupture des années 1928-1932

Pendant les années 1928-1932, l'élan révolutionnaire s'ossifie avec la montée en puissance et la bureaucratisation du régime stalinien. La période est celle de la collectivisation forcée des campagnes, de la fin de la collaboration avec les «*spécialistes bourgeois*», de la normalisation de la vie culturelle – l'heure n'est plus à la contestation généralisée, il s'agit de respecter l'autorité. Sale temps pour le *Physical Jazz Band* ! La restauration d'un cursus académique plus traditionnel prendra quelques années, jusqu'en 1936 – Landau lui-même, qui n'avait jamais soutenu de doctorat, régularisera sa situation en 1935, sur base de ses travaux de recherche, alors qu'il avait déjà le statut d'un patron d'équipe, à 25 ans, et d'autres «seniors» feront de même.

A partir de 1931, date de son retour de voyage, Landau rêve d'un Institut de physique théorique pure, et se heurte à Joffe, directeur de l'Institut physico-technique de Leningrad, port d'attache de Landau et de son groupe. Joffe tient à la nature polytechnique de son Institut, regroupant recherche théorique et expérimentale, et il a l'oreille des responsables politiques, d'autant que le PCUS vient de décider d'industrialiser rapidement le pays, par les plans quinquennaux, et que l'intégration des compétences scientifiques de pointe à ce projet est absolument prioritaire. Landau est battu, et postule un emploi à Kharkov, où vient de s'ouvrir l'*UFTI* (Institut physico-technique d'Ukraine). Le directeur de l'*UFTI*, Obreimov, est favorable au développement de la physique théorique comme discipline spécifique, même s'il ne va pas jusqu'à soutenir le projet d'un Institut de physique théorique autonome. Il souhaite d'abord recruter Ehrenfest, qui, depuis la Hollande, décline l'invitation, mais lui recommande chaudement Lev Landau, malgré sa jeunesse, son sale caractère, et ses opinions à l'emporte-pièce. Affaire conclue en 1932 ! A Kharkov, le choix des thèmes de recherche est résolument moderne, dans des domaines en pointe au niveau mondial à l'époque, comme la physique des basses températures, sous la direction de Lev Shubnikov, et la physique nucléaire – domaines où des retombées rapides en matière d'application ne sont pas certains. Plusieurs brillants jeunes physiciens de Leningrad suivent Landau – ils échappent ainsi à la tutelle de leur ancienne tête de Turc, Joffe – et les succès sont presque immédiats : le labo liquéfie de l'hélium, c'est une première en URSS, il multiplie les contacts internationaux, Bohr et Dirac comptent parmi ses visiteurs, et

7. Gamow jette l'éponge en 1933, en décidant de ne pas réintégrer l'URSS après le Congrès Solvay auquel il a participé, à Bruxelles. Il a poursuivi sa carrière aux Etats-Unis, à Washington d'abord, ensuite à Berkeley (Californie), et finalement à Boulder (Colorado).

l'embryon de ce qui sera plus tard «*l'école de Landau*» se met en place, avec Lifshitz, Pomerantchuk, et quelques autres.

Les succès scientifiques de Landau (prédiction de l'antiferromagnétisme en 1933, début d'explication de la supraconductivité, en liaison avec les mesures effectuées à très basse température) ne gommant pas son tempérament de rebelle. En 1935, le directeur instaure un contrôle des entrées à l'*UFTI* – Landau proteste, sur son ton ironique habituel, et obtient le remplacement du nouveau directeur Davidovich par Leipunsky. Autre nouveauté : la classification «*secrète*» de certains projets de recherche. Moisei Korets, un des collaborateurs de Landau, proteste par écrit dans le journal de l'Institut ; il est arrêté, jugé, puis relâché, mais tout se tend.

En décembre 36, Landau se dispute avec le recteur de l'Université de Kharkov, qui menace de lui retirer son enseignement (il donne cours à temps partiel). Par solidarité, sept des collaborateurs de Landau donnent leur démission de l'Université. Il valait mieux s'abstenir de ce genre de conflit, en 1936 : un mois plus tard, une vague d'arrestations s'abat sur Kharkov, la démission étant présentée comme un acte anti-soviétique, et parmi les arrêtés, le recteur, qu'on ne reverra plus. Landau sent passer le vent du boulet, et s'éclipse. On le retrouve sept semaines plus tard : il explique dans un message adressé à ses amis qu'il s'est réfugié à Moscou et qu'il y a retrouvé du boulot, dans le nouvel Institut des problèmes physiques dont la direction vient d'être confiée à Kapitza. Landau lui devra la vie.

En 1938, Shubnikov et Rozenkevich, anciens collaborateurs et amis de Landau, sont arrêtés à Kharkov et exécutés. Landau lui-même est arrêté le 28 avril 1938 à Moscou, sous le prétexte d'espionnage en faveur du régime nazi, en même temps que deux de ses amis, Moisei Korets (pour la deuxième fois) et Youri Rumer. L'ouverture des archives du *KGB*, en 1991, a permis de reconstituer pour l'essentiel le fil des événements⁸. Emprisonné à la Loubianka et interrogé, Landau signe une confession, et est accusé d'avoir projeté la distribution d'un tract oppositionnel à l'occasion du 1^{er} mai. On trouvera en encadré (page suivante) le texte de ce tract.

8. Gennadi Gorelik a consulté ces archives, et a publié un article dans la revue soviétique *Nature* (n°11 de 1991), intitulé «*Une année de la vie de L. D. Landau*», dans lequel on trouve le texte de la confession de Landau, ainsi que le tract dont la responsabilité lui est attribuée, avec ses collègues Korets et Rumer. Une traduction française de cet article par Jean-Michel Krivine m'a été communiquée par Marcel Huybrechts.

Proletaires de tous les pays, unissez-vous !

Camarades !

La grande oeuvre de la Révolution d'Octobre a été basement trahie. Le pays est inondé par des torrents de sang et de boue. Des milliers d'innocents sont jetés en prison et personne ne sait quand viendra son tour. L'économie est en ruine. La famine menace.

Est-ce que vous ne voyez pas, camarades, que la clique stalinienne a accompli un virage fasciste ? Le Socialisme demeure seulement dans les pages définitivement mensongères des journaux.

Pour la haine rageuse qu'il porte au véritable socialisme, Staline peut être comparé à Hitler et à Mussolini.

Détruisant le pays pour conserver le pouvoir, Staline le réduit à une proie facile pour le féroce fascisme allemand.

Il n'y a qu'une issue pour la classe ouvrière et tous les travailleurs de notre pays: c'est la lutte décidée contre le fascisme stalinien et hitlérien, la lutte pour le socialisme.

Camarades, organisez-vous ! Ne craignez pas les bourreaux du NKVD. Ils ne sont capables que de massacrer des prisonniers sans défense, attraper des innocents soupçonnés pour rien, voler les biens du peuple et inventer des procès absurdes sur des complots inexistants. Camarades, rejoignez le Parti Ouvrier Antifasciste. Mettez vous en liaison avec son Comité de Moscou. Organisez des groupes du POA dans les entreprises. Préparez la technique clandestine. Préparez par l'agitation et la propagande un mouvement de masse pour le socialisme.

Le fascisme stalinien ne tient que par votre inorganisation.

Le prolétariat de notre parti qui a jeté bas le pouvoir du tsar et des capitalistes, saura renverser le dictateur fasciste et sa clique.

Vive le 1er mai, jour de lutte pour le socialisme !

Le comité de Moscou du parti ouvrier antifasciste.

On peut évidemment s'interroger sur la fiabilité de sa «confession», ainsi que sur l'authenticité du projet de tract, et sur la participation de Landau à son élaboration. Ainsi, on trouve dans les «aveux» que le NKVD lui attribue la déclaration suivante : *«Mon activité antisoviétique débuta en 1931. Etant travailleur scientifique, physicien théoricien, je considérais avec hostilité la propagande faite à cette époque par le parti pour introduire le matérialisme dialectique dans la science. Je considérais qu'il s'agissait d'une doctrine scolastique nuisible pour la science».*

Le NKVD n'avait cependant pas eu la primeur de cette prise de position. En 1931 déjà, avec la complicité de son ami Bronstein⁹, qui fut le quatrième mousquetaire du *Physical Jazz Band*, Landau avait envoyé un télégramme à Hessen, philosophe des sciences, dont l'autorité intellec-

9. Exécuté en 1938, pendant les grandes purges staliniennes.

tuelle (et politique) était considérable à l'époque¹⁰, et qui était par ailleurs plutôt ouvert à l'égard de la physique moderne (il combattait ceux qui qualifiaient la mécanique quantique et la relativité de non matérialistes), télégramme dans lequel le matérialisme dialectique était l'objet de moqueries plus que piquantes. Landau se réclamait pourtant du marxisme quand il était jeune, considérant le matérialisme historique comme une sérieuse base scientifique pour analyser les phénomènes sociaux, alors que la tentative de placer toutes nos connaissances sous l'autorité d'une philosophie universelle lui paraissait, dès l'époque, anti-scientifique et scolastique. Le physicien hollandais Hendrik Casimir, qui avait connu Lev Landau à Copenhague lorsque ce dernier avait voyagé en Europe, le décrit comme un communiste convaincu, très fier de ses racines révolutionnaires, partageant son enthousiasme entre son idéal politique révolutionnaire et ses espoirs de construction de la science soviétique.



*Lev Landau prisonnier,
en 1938*

L'authenticité du tract que nous reproduisons a été contestée par certains des amis de Landau, mais Kojevnikov et Gorelik inclinent à croire qu'il ne s'agit pas d'un pur montage du NKVD. Il n'a sans doute pas été écrit par Landau, qui ne prenait d'ailleurs pas facilement la plume, même pour rédiger des textes scientifiques, mais plus vraisemblablement relu et approuvé par lui. A l'appui de cette thèse, le fait que Korets, collègue et ami de Landau arrêté en même temps que lui, a admis pendant les années 80, face à Gorelik, avoir écrit ce tract (rappelons qu'il n'a pas été distribué, et que le parti ouvrier antifasciste n'a jamais relevé que du rêve). Korets a payé ce courage de vingt ans de Goulag¹¹ – il ne fut libéré qu'en 1958. L'inspiration du tract peut être qualifiée de trotskiste, même si aucun indice ne fait croire à un lien quelconque entre Landau et les (rares) trotskistes qui survivaient encore en URSS en 1938. Les mêmes historiens, Gorelik en particulier, s'affirment pourtant convaincus que ce tract ne joua qu'un rôle anecdotique dans l'arrestation de Landau – dans l'acte d'accusation, il n'apparaît d'ailleurs qu'en dernière position. L'enjeu profond de l'opération de répression a probablement davantage à voir avec la campagne menée par Landau et par les physiciens théoriciens en faveur de la constitution d'un institut autonome de physique

10. Ce qui ne l'empêcha pas, lui aussi, d'être fusillé en 1938.

11. Rumer fut innocenté des accusations portées contre lui lors de l'affaire Landau, mais il fut réarrêté quelque temps après et condamné à 10 ans de camp pour espionnage.

théorique, qui n'était pas dans l'air du temps – ces gamins avaient piétiné des plates-bandes qui n'étaient pas les leurs, ce qui suffisait pour faire surgir l'accusation de sabotage.

Kapitza, le nouveau patron de Landau, écrit immédiatement à Staline pour réclamer la libération de son protégé. En vain, pas de réponse¹². Landau passe un an en prison, jusqu'à ce que Kapitza, qui a entre-temps découvert expérimentalement la superfluidité de l'hélium liquide, écrive à Molotov, alors premier ministre, pour lui demander à nouveau de libérer Landau, seul capable, aux yeux de Kapitza, qui mentionne cet argument dans sa lettre, de débrouiller théoriquement le casse-tête de l'hélium liquide¹³. L'argument porte cette fois, et Landau est libéré, moyennant la promesse de Kapitza de veiller à ce que Landau s'abstienne de nouveaux actes contre-révolutionnaires¹⁴.

L'épisode, on peut le comprendre, a traumatisé Landau, qui n'a jamais retrouvé aucune confiance dans le régime soviétique. Il se décrivait d'ailleurs comme «*l'esclave scientifique d'un régime répressif*», tout académicien qu'il fût, en particulier à l'époque où il a été associé à la mise au point de la bombe nucléaire, et il parlait du régime soviétique comme d'un fascisme, ce qui témoigne au moins de cohérence par rapport au contenu du tract de 1938.

Retour à la physique

La présentation des activités ou des préoccupations politiques de quelques acteurs de la scène scientifique soviétique (et mondiale, en ce qui concerne l'envergure de leurs travaux) nous a éloignés de la question posée initialement : quel lien – plus ou moins direct, plus ou moins avéré – ces «aventures» entretiennent-elles avec la production scientifique de nos héros ? Peut-on trouver une spécificité – une école soviétique, en quelque sorte – et la relier au contexte brossé ci-dessus ?

12. Contrairement à ce qui s'était passé un an plus tôt : Kapitza s'était déjà adressé par lettre à Staline en faveur de Fock, lui aussi arrêté, et dans ce cas, il avait obtenu satisfaction, Fock avait été libéré.
13. Bien vu de sa part : Landau y arrivera, et c'est notamment pour sa contribution dans ce domaine qu'il aura le prix Nobel.
14. Landau vouera à Kapitza une reconnaissance éternelle, qui subsistera à travers tous les aléas de la vie mouvementée de ce dernier. Kapitza sera en effet ministre, de 1943 à 1945, avant de tomber en disgrâce pendant les dernières années de la vie de Staline, pour cause de désaccord sur la conduite du projet de réalisation de la bombe nucléaire ; Kapitza redeviendra ensuite un personnage de premier plan, scientifiquement et politiquement.

Dans un article publié en 1970, deux chercheurs américains¹⁵ posent la question, c'est d'ailleurs le titre de leur papier : «*qui a nommé les -ONS*» ? Ils font allusion à des entités connues aujourd'hui sous le nom de quasi-particules, et dont les noms se terminent en effet par *-ons* : magnons, phonons, rotons, excitons, polarons... Vous les chercherez vainement parmi la liste des particules élémentaires, dont quelques-unes portent aussi un nom en *-on* : électron, muon, photon, gluon, ou proton et neutron (plus tout à fait élémentaires), et d'autres pas : neutrino, quark, tau. Leur réponse est claire, ces quasi-particules ont été baptisées en russe :

- le phonon est dû à Tamm, en 1930, et cité dans un article de Frenkel datant de 1932 ;
- le magnon est une création de Pomeranchuk et de Landau en 1941, même si Felix Bloch en a évoqué l'idée dès 1930 ;
- l'exciton a été pensé par Frenkel en 1931, et présenté publiquement par lui en 1936 ;
- le polaron est l'enfant de Landau, en 1933 ;
- de même que le roton, Landau 1941, qui remercie Tamm pour l'aide à l'accouchement.

Dans tous les cas, il s'agit de traiter globalement, collectivement diront les inventeurs des quasi-particules, les propriétés des systèmes étudiés. Ces systèmes contiennent un énorme nombre d'électrons (ou d'atomes, en ce qui concerne la superfluidité), et il s'avère bien difficile d'expliquer les propriétés observables, de la conduction électrique à la supraconductivité et à la superfluidité, en partant des interactions qu'on attribue aux électrons « nus » (considérés seuls).

Parmi les architectes de cette construction, Frenkel est celui chez qui le recours à la métaphore est à la fois le plus explicite et le plus revendiqué. En prison, en 1919, il avait lu le livre d'optique du physicien allemand Paul Drude, avec un intérêt tout particulier pour la théorie de la conductivité électrique. Drude est le premier à avoir proposé une théorie de la conduction électrique, et dans son modèle, préquantique, les électrons qui assurent la conduction électrique sont présentés comme libres, libres de se déplacer dans n'importe quelle direction, à l'intérieur du réseau cristallin qui caractérise le métal conducteur. Frenkel renâcle : comment les électrons, chargés négativement, pourraient-ils être libres, étant donné l'ampleur de l'interaction qui les lie aux noyaux positifs ? Cette objection est soulignée par une métaphore : en russe, on utilise le même mot pour qualifier un réseau cristallin et les barreaux d'une prison – Frenkel, qui

15. C-T. Walker et G-A. Slack, «Who named the -ONS», *American Journal of Physics*, 38 : 1380-1389 (1970).

est emprisonné par les Blancs au moment il découvre le traité de Drude, ne se sent pas vraiment libre. Dès qu'il retrouve des conditions de travail plus normales (tout est relatif, dans le contexte de l'époque !), il élabore un nouveau modèle¹⁶, publié en 1924. Ce modèle intègre les résultats de Bohr à propos de l'atome (vu comme un nano, dirait-on aujourd'hui, système solaire, où les électrons parcourent des trajectoires elliptiques autour du noyau-soleil, les règles de quantification étant introduites dans la définition des orbites). Frenkel compare les distances inter-atomiques aux rayons des trajectoires d'électrons, et en conclut que les orbites d'électrons relevant de noyaux voisins doivent se recouvrir, de sorte que les électrons se baladant sur les orbites extérieures peuvent changer de centre attracteur au moment où ils croisent une autre orbite. Il attribue à ce glissement d'un noyau à son voisin, et puis au suivant, etc., le phénomène de conduction électrique. Commentaire de Frenkel, dans son papier de 1924 : *« En ce sens, les électrons de valence deviennent 'libres', et contribuent à la conductivité électrique des métaux. Il faut noter qu'ils ne sont pas libres dans le sens réel du terme. Au contraire, ils sont liés au corps du métal plus fortement que dans des atomes isolés. Mais ils s'émancipent de la domination d'atomes particuliers ; ils n'appartiennent plus à des atomes individuels mais au collectif entier formé par ces atomes. Le caractère quantique de leur mouvement ne peut être décrit, strictement parlant, que comme 'collectiviste' ».*

Le terme collectivisme a une histoire chahutée. Il fait partie du vocabulaire de base des anarchistes et de Bakounine, pour qui les moyens de production ne devaient être ni aux mains du privé, ni aux mains de l'Etat – ils devaient être contrôlés par des collectifs de travailleurs librement associés. Dans les années où Marx et Bakounine s'affrontaient au sein de la première Internationale, le terme n'était pas revendiqué par les marxistes. Ce n'est que plus tard qu'il devint une espèce de lieu commun pour le mouvement socialiste, dans la diversité de ses obédiences, au début du XX^e siècle. La fondation des kolkhozes soviétiques peut être reliée au programme collectiviste, au sens premier du terme, si on se rappelle que les kolkhozes ne furent pas une création programmée des bolcheviks, mais plutôt une concession de leur part aux ambitions des petits paysans, dont les bolcheviks recherchaient le soutien au début de la Révolution. Liaison possible donc avec des réminiscences programmatiques anarchistes, mais les aspects d'association libre voulus par les anarchistes restèrent de l'ordre du rêve : dès le début, les mesures du gouvernement dans les campagnes furent empreintes de contrainte,

16. J. Frenkel, « Beitrag zur Theorie des Metalle », *Zeitschrift für Physik*, 29 : 214-240 (1924).

avant même le saut brutal en matière de répression, avec la collectivisation généralisée de 1929, en faveur des sovkhozes propriété d'Etat. En tout état de cause, la sensibilité de Frenkel à ce thème sociopolitique n'a rien de surprenant, puisqu'il avait grandi dans une famille imprégnée de ces références.

Les écrits de Frenkel sont bourrés de métaphores, au point que ses collègues, notamment Landau, se sont parfois montrés irrités par ces détours hors des chemins balisés par les règles méthodologiques communément acceptées par le milieu des chercheurs. Mais on peut aussi penser que Frenkel explicite des associations d'idées qui restent enfouies au profond de l'inconscient de ses collègues, ce qui n'est pas sans intérêt du point de vue qui nous occupe ici. Frenkel poursuivra sa démarche en s'intéressant à d'autres propriétés des solides, surtout la diffusion de défauts, qu'il traitera en considérant ces défauts comme donnant lieu au mouvement d'une paire formée par un «trou» (un nœud du réseau dépourvu d'atome) et un noyau baladeur (1926) : lorsqu'un noyau occupe un site vacant, il libère le site qu'il a abandonné, et ce trou migre à travers tout le réseau. Cette idée a rapidement été annexée en électrodynamique quantique, par Dirac, qui s'en inspirera pour introduire le concept de positron, au départ pensé comme un «trou» dans un ensemble d'électrons d'énergie négative. Quant à la conduction électrique, elle trouva sa place dans une construction théorique cohérente quelque temps plus tard, grâce à Felix Bloch, qui montra que des électrons qui se déplacent dans un environnement caractérisé par un potentiel d'interaction périodique, ce qui est le cas dans un cristal, ont un comportement assez proche de celui d'électrons libres. Dans la foulée, Wannier montrera que le spectre d'énergie des électrons dans un cristal est organisé en bandes permises, de largeur finie, plutôt qu'en ensemble d'états discrets ; dans les isolants, les bandes sont complètement occupées, de sorte qu'on ne peut exciter un électron qu'au prix d'un apport d'énergie important, nécessaire pour le faire sauter jusqu'à la bande supérieure. Frenkel avait entre-temps développé un autre concept, l'exciton, relatif à la situation des électrons dans les substances isolantes : lorsqu'un photon d'énergie suffisamment grande excite un électron, il crée simultanément un trou dans la bande que l'électron a désertée, et l'ensemble trou-électron excité, localisé dans une petite région du cristal, peut se déplacer dans l'ensemble du cristal, formant un exciton. Cette proposition théorique, toujours enracinée dans la vision «collectiviste» des débuts, a suscité beaucoup de scepticisme, jusqu'à ce qu'elle soit confirmée expérimentalement en 1951 par des mesures spectroscopiques, juste trop tard pour que Frenkel, qui mourut quelques mois plus tard d'un infarctus, ait pu prendre la mesure de ce succès : comme sou-

vent, la découverte elle-même et son assimilation par la communauté scientifique sont séparées par un délai non négligeable.

Les premiers travaux d'Igor Tamm concernent aussi la physique du solide (on parle plus généralement aujourd'hui de physique de la matière condensée). Mandelstam (1879-1944), qui fut un des maîtres de Tamm, avait observé avec Landsberg en 1928 ce qu'on a appelé ensuite l'effet Raman – un faisceau de lumière monochromatique cesse de l'être après qu'il a été diffusé par un cristal, on constate qu'il contient deux nouvelles couleurs, l'une plus proche du violet, l'autre plus proche du rouge. Tamm explique ce phénomène en imaginant un mode de vibration acoustique du cristal dans son ensemble, mode de vibration collectif que Frenkel baptisera phonon, dont l'énergie peut être « volée » à la lumière (dont la couleur est alors déplacée vers le rouge), ou qui peut elle-même donner lieu à un faisceau ayant incorporé l'énergie de la vibration (couleur déplacée vers le violet). L'interprétation de cette nouvelle théorie donnera lieu à de sérieuses discussions : peut-on considérer ces phonons comme de « vraies » particules ? Tamm et Frenkel, tous deux influencés par le positivisme de Mach, jugent cette question sans objet : la théorie « marche », et c'est suffisant pour eux. Tamm proposera ensuite une interprétation originale de la statistique quantique de Bose-Einstein : les bosons, c'est-à-dire les particules qui relèvent de cette statistique, peuvent se trouver aussi nombreux que l'on veut dans le même état (les curieux phénomènes qui caractérisent les très basses températures, comme la superfluidité et la supraconduction, en sont la conséquence), et la statistique qui les régit les traite comme des particules indiscernables, ce qui heurte Tamm – il tentera, dans un effort qui s'avéra relativement vain, d'éviter l'hypothèse de leur indiscernabilité et la dissolution subséquente de leur identité ; Kojevnikov relie ce souci aux origines mencheviks de Tamm, moins enclin que les bolcheviks à prôner l'effacement de l'individu dans l'entité que constitue le parti, ou, avec un peu plus de recul, sa classe sociale.

Landau, nous l'avons vu plus haut, a quitté sa prison pour s'attaquer au problème de la superfluidité de l'hélium, que Kapitza lui avait en quelque sorte réservé. La théorisation de ce phénomène avait été entre-temps abordée par Tisza, ancien élève de Landau (bien que plus âgé que lui d'un an...) et London, à Paris, en imaginant deux fractions d'hélium, l'une superfluide, l'autre pas. Dans leur modèle, l'existence des deux fractions résulte d'une partition des atomes d'hélium eux-mêmes. Landau est loin d'être convaincu, il pense plutôt que le superfluide est ce qu'on appelle aujourd'hui le condensat de Bose-Einstein, à savoir les atomes occupant l'état fondamental (l'énergie la plus basse possible), mais que ce condensat ne peut être associé à certains atomes « identifiables » – l'échange

d'énergie entre eux permet à un atome donné de quitter l'état fondamental à condition qu'un autre préalablement excité y retombe. Il développe son modèle en 1941 en important le concept imaginé par Tamm avec ses phonons – mais il ne s'agit pas de cristal dans ce cas, l'excitation collective quantique n'est pas une vibration acoustique de celui-ci, mais elle est associée à l'apparition de petits tourbillons dans le liquide, des vortex, que Landau baptise «rotons». Sa description complète débouche sur un modèle applicable à l'hélium à très basse température, modèle formé d'un mélange de rotons et de phonons. Ici aussi, l'expérience a résolu la controverse : peu après la guerre, certaines des prédictions du modèle de Landau ont été observées, alors que ces prédictions étaient étrangères au modèle de London.

Landau a systématisé la démarche initiée par Tamm. Il l'a lui-même expliqué en 1949 : *«La mécanique quantique nous mène de manière inamalgamable à la conclusion que pour chaque système macroscopique faiblement excité, on peut introduire un concept 'd'excitations élémentaires' qui décrivent le mouvement 'collectif' des particules. C'est cette hypothèse, indiscutable à mon avis, qui fonde la partie microscopique de ma théorie. Au contraire, toute théorie qui prend en considération le mouvement individuel d'atomes alors que ceux-ci sont partie prenante d'interactions fortes est en contradiction avec les principes premiers de la mécanique quantique»*¹⁷. La méthode s'est en effet avérée fructueuse : Pomeranchuk, un élève de Landau, l'a appliquée aux ondes de spins mises en évidence par Bloch dans les cristaux, portant sur les fonts baptismaux les «magnons» ; Pitaevski, autre élève de Landau, l'utilisa pour expliquer la superfluidité de l'hélium III (système différent de celui investigué par Landau lui-même). Plus tard, David Bohm, qu'on peut aussi qualifier de physicien non conformiste, américain et persécuté du maccarthysme, inventera les «plasmons», excitations collectives dans les plasmas.

L'invention des quasi-particules...

L'apparition des quasi-particules a bien des choses en commun avec la constitution d'une famille – joies et peines, affrontements et efforts communs équitablement distribués, compromis quotidiens, valeurs partagées. L'accouchement a eu lieu dans un milieu bien circonscrit – les physiciens présentés ici ont vécu et travaillé ensemble, ont connu des expériences de vie mouvementées dans un *maelström* social, et ont été nourris au lait quantique de la physique des années 20.

17. L. Landau, «On the theory of superfluidity», *Physical Review* 75 : 884-885 (1949).

Tous ces facteurs sont de nature à cimenter un groupe qui a formé école, et il est bien difficile d'évaluer leur importance relative. La mécanique quantique, pour commencer : ces (très) jeunes chercheurs y ont trouvé matière à révolutionner les savoirs qui sous-tendaient le pouvoir de leurs aînés, et bien qu'ils n'aient pas participé à sa fondation proprement dite, ils furent les premiers et les meilleurs disciples des pionniers ouest-européens. Le concept de quasi-particule n'est compréhensible que dans le cadre de la mécanique quantique. En mécanique quantique, on étudie un système, dont les composants sont supposés connus et bien définis, y compris dans leurs interactions. Le travail premier effectué sur ce système consiste à en déterminer les niveaux d'énergie, la grande nouveauté de la mécanique quantique étant précisément que seuls certains niveaux d'énergie peuvent être occupés par le système, les valeurs intermédiaires étant interdites. L'ensemble des valeurs possibles de l'énergie forme le spectre du système. A chaque valeur possible de l'énergie est associée un état – on dit un état propre du système – qui jouit de la propriété suivante : si le système se trouve dans un état donné à un moment donné, il y reste. Les premiers systèmes complètement explorés de cette manière sont simples : particules libres dans une boîte (sans interactions), oscillateur, atome d'hydrogène – déjà plus compliqué... Lorsqu'on traite de systèmes plus complexes, il est très souvent impossible de déterminer exactement le spectre d'énergie et l'ensemble des états propres. Que font alors les physiciens ? Ils simplifient leur système, de manière à se retrouver en pays de connaissance, et s'efforcent de voir comment la prise en compte des éléments négligés modifie les états du système simplifié, qu'ils connaissent déjà. Pour un gaz, la procédure est presque évidente : le système connu, c'est un ensemble de molécules se déplaçant librement, en ligne droite et sans interagir – et on ajoute ensuite les collisions entre molécules, et l'attraction qu'elles exercent éventuellement l'une sur l'autre. Les interactions existent, mais la caractéristique principale d'un gaz, c'est que son comportement est dominé par l'agitation résultant des mouvements libres.

La conduction électrique dans les solides, ou la disparition incongrue des frottements dans l'écoulement de l'hélium liquide sont de beaux exemples de ce travail. Faut-il partir de l'existence des électrons, pour la conduction électrique – existence établie à l'époque dont nous parlons – ou, pour la superfluidité, de celle des atomes d'hélium eux-mêmes, les traiter comme un gaz de particules libres, et inclure ensuite dans le système des interactions qui corrigent le comportement de type gazeux servant de point de départ ? Frenkel, Tamm et Landau sont convaincus que les interactions en question, qu'il s'agisse de celles qui font la cohésion d'un cristal, ou de celles qui affectent les électrons apparemment libres massivement présents dans les métaux, sont loin de n'être que de

légères perturbations ; ils récusent violemment l'idée que les particules libres puissent fournir un point de départ intéressant. Au contraire, au prix d'une simplification de la nature des interactions, simplification qui rend possible leur prise en compte, ils arrivent à calculer les premiers niveaux d'énergie du spectre, ceux de plus basse énergie, les seuls réellement peuplés à basse température, ainsi que les états correspondant à ces niveaux. Les quasi-particules sont en général le premier état excité, celui qui est juste au-dessus du niveau fondamental. Il peut paraître fort de café de baptiser « particule », même en précédant le terme du bémol euphémistique « quasi », ce qui n'est somme toute qu'un état possible du système – en physique classique, la matière, présentée comme un ensemble de particules ponctuelles, préexiste à ses interactions, et on étudie des objets immuables entrant en interaction entre eux. En mécanique quantique, qui de ce point de vue a suivi la relativité, la grandeur clé est l'énergie, et la quantification de l'énergie fait que celle d'un état est définie sans ambiguïté. Le modèle, en l'occurrence, c'est le photon, « grain » de lumière, dont la réalité, au sens où on en parle comme d'une particule, tient à ce qu'il possède une énergie qui lui est propre, et qu'il communique cette énergie en une fois à son partenaire d'interaction – il cède cette énergie et disparaît, ou ne la cède pas, et poursuit son chemin comme si de rien n'était. En aucun cas, il ne peut céder une partie de son énergie. Par contre, les représentations imaginaires qui identifient les particules à de petites billes ne lui sont en rien applicables : impossible de dire où est un photon, il occupe l'espace comme une onde le fait, il n'est localisable qu'au moment où il interagit, et encore, seulement dans la mesure où son partenaire d'interaction l'est. Les premiers états excités que Tamm a calculés pour les vibrations des cristaux (les phonons), les ondes de spin qui se propagent dans les aimants (les magnons de Pomeranchuk), les vortex dans l'hélium IV (les rotons de Landau), répondent aux mêmes descriptions : énergie propre bien définie, pas de localisation, interactions possibles. Le succès de la méthode est largement dû à la possibilité de traiter les excitations collectives comme des entités interagissant entre elles, mais ces interactions-là ne sont alors vraiment que des corrections pas trop importantes par rapport à ce que serait un gaz parfait de quasi-particules (c'est-à-dire un ensemble d'entités libres, n'interagissant pas entre elles). En gros, l'école soviétique – peut-être faut-il dire l'école de Landau – est formée de la première génération de physiciens qui a pris la mécanique quantique au sérieux au point de partir d'elle pour redéfinir les entités sur lesquelles on raisonne comme briques de la matière, en tout cas dans la matière condensée.

... et la vision du monde qui a nourri leur invention

On peut par ailleurs tenter de relever les métaphores qui ont aidé nos héros à élaborer leurs théories. Nous avons expliqué plus haut que Frenkel, le plus explicite, discute beaucoup la notion de liberté, pour conclure que des «êtres» coincés dans des interactions fortes ne sont pas libres. Cependant, le système que forment les électrons que Frenkel étudie n'est pas pour autant un système figé, il possède des degrés de liberté – et il importe de bien comprendre la dynamique propre de tels systèmes précisément comme une dynamique du système dans son ensemble ; la condition pour y arriver est de ne pas se tromper sur la définition des entités dont l'interaction crée la dynamique du système, excitations collectives plutôt qu'électrons.

La polémique entre Landau et London à propos de la superfluidité de l'hélium liquide peut se lire suivant la même grille. Pour London, la phase superfluide est une fraction des atomes d'hélium, un peu comme les molécules d'eau se partagent entre les phases solide et liquide lorsqu'un glaçon est plongé dans de l'eau ; Landau part des états du système tout entier, y repère l'état fondamental et les premiers excités, et joue sur les populations respectives de ces états et sur les échanges d'énergie pour expliquer le phénomène mystérieux. Il est d'ailleurs celui qui va le plus loin dans le sens de l'affirmation de la réalité des quasi-particules : une fois inventées (ou découvertes, pour les plus radicaux), Landau exige de ses élèves qu'ils bannissent les constructions théoriques qui repartent des particules plus traditionnelles, mises en évidence dans d'autres réalités matérielles que celles de la matière condensée.

Il est plus que tentant de faire un parallèle avec la situation sociopolitique vécue par Frenkel, Tamm, Landau et quelques autres. Ils ont vécu dans leur chair les affres de la privation de liberté, d'abord pendant la guerre civile, pour Tamm et Frenkel, sous le stalinisme pour Landau, et leur expérience les a amenés à la perception d'une exigence incontournable de l'action politique, surtout dans la mesure où elle vise à initier, à catalyser, à guider, à accélérer des transformations sociales dont ils sentent plus ou moins confusément que la société est grosse : les processus en cours, ceux dont l'issue détermine l'avenir de la société, mettent en scène des entités collectives, irréductibles aux individus qui les composent, entités qui peuvent, selon les moments, s'affronter, s'opposer, collaborer, se faire la guerre,... Il est absurde de nier l'existence de degrés de liberté dans l'histoire russe, puis soviétique des années 10, 20, et 30 du XX^e siècle, au sens où aucun aboutissement avéré n'était

inéluctable – mais ce sont précisément ces degrés de liberté et les tensions qui caractérisent leur résolution qui ont limité considérablement la liberté individuelle des protagonistes de cette histoire. Politiquement, on peut repérer cette manière de voir les choses dans les prises de position de Frenkel dès le début de la Révolution, lorsqu'il explique à son père en 1918 son ralliement au régime, malgré les réserves que lui inspirent la doctrine et les pratiques des bolcheviks. Quant à Landau, bien des témoignages démontrent l'énorme distance qui le séparait de l'imagerie officielle du régime stalinien, mais le fait qu'il n'ait, contrairement à son ami Gamow, jamais quitté l'URSS, et qu'il ait continué à assumer des responsabilités majeures dans l'organisation de la recherche scientifique jusqu'à son accident de 1962, se comprend comme une acceptation de la différence entre sa propre situation individuelle, violemment contrainte, et sa participation à un processus sociopolitique dont il n'a jamais voulu s'extraire. Ceux qui ont poussé cette dichotomie le plus loin ne sont pas les physiciens dont nous parlons ici, mais bien certains des accusés des procès staliniens des années 36 et 38, comme Boukharine, dont les aveux, partiellement arrachés par la menace et la torture, sont perçus par quelques analystes comme un geste ultime d'adhésion à l'héritage de la Révolution¹⁸. Chez ces accusés, c'est vraisemblablement le Parti qui jouait le rôle d'entité collective – rien de tel chez nos physiciens, bien entendu, mais peut-être peut-on penser que leur appréhension de la société soviétique passait aussi par une considération positive de son dynamisme collectif, attesté par l'extraordinaire mobilité sociale et le développement qui l'ont caractérisée.

Les quasi-particules sont des produits de l'élaboration de la mécanique quantique, parmi les plus authentiques – c'est un truisme. Les physiciens soviétiques d'avant-guerre, ceux dont j'ai parlé en tout cas, étaient de jeunes rebelles qui ont trouvé dans cette théorie nouvelle un terreau sans pareil pour donner corps à leur rébellion. Ils ont aussi bénéficié de la volonté de promouvoir la science affichée par le gouvernement révolutionnaire, volonté qui s'est traduite par la création d'instituts de recherche où tout était à faire, et de la dissolution des structures hiérarchiques pendant les années 20, de sorte que de jeunes chercheurs ont eu accès à d'importantes responsabilités auxquelles leur immense talent ne leur aurait donné accès que bien plus tard, dans un autre contexte.

18. Voir Stephen Cohen, *Nicolas Boukharine - La vie d'un bolchevik*, Maspero, Paris, 1979. Cohen met particulièrement l'accent sur l'extraordinaire ironie qui traverse les réponses de Boukharine à ses juges.

Par ailleurs, leur vision politique du monde et de la société était en phase avec une prise en compte globale, collective, des systèmes qu'ils étudiaient. Il existe une remarquable adéquation entre leur manière de poser les bases d'une compréhension profonde des problèmes de la matière condensée et la culture politique qui les baignait – culture pas spécifiquement bolchevik, mais plus largement partagée par toutes les tendances du mouvement socialiste du début du XX^e siècle, confiant dans ses possibilités de changer la société : ce n'est pas en fouillant les comportements individuels qu'on comprend les mutations historiques, pas plus qu'on ne comprend la conductivité électrique en partant des propriétés des électrons supposés libres. En l'occurrence, les deux types d'explication – celle qui privilégie les facteurs internes, liés aux nécessités de la construction scientifique, et celle qui met en avant les facteurs exogènes, de type culturel – ne sont absolument pas contradictoires, d'autant que la mécanique quantique appelle une approche globale des systèmes étudiés (les états quantiques, dont nous avons signalé le rôle central dans la théorie, concernent par définition le système dans son ensemble, et pas certains de ses constituants, pas plus que des régions limitées de l'espace où le système est situé¹⁹). Rien n'oblige donc à conclure par un choix entre des propositions considérées comme exclusives. Nous ne le ferons donc pas.

19. C'est précisément cette non-localité théorique qui, confirmée expérimentalement dans les années 80, a permis d'établir la conclusion posthume d'une ancienne dispute entre physiciens légendaires, Bohr et Einstein, à propos de ce qu'on a appelé le paradoxe EPR, pour Einstein, Podolski, Rosen. L'expérience suggérée par EPR pour invalider la mécanique quantique est d'une élégance remarquable : un paramètre caractéristique d'une particule (son spin) peut se représenter par une flèche, $\uparrow$ ou $\downarrow$. On peut considérer de telles particules, qui sont regroupées de manière à former un système global qui n'admet que deux états, $\uparrow\downarrow$, ou $\downarrow\uparrow$. Si on sépare ensuite les deux particules, et qu'on les éloigne très fortement, la mesure du spin de l'une donne automatiquement la connaissance du spin de l'autre, puisqu'ils doivent être opposés. On a donc obtenu une information à distance, qui, le cas échéant, s'est propagée plus vite que la vitesse de la lumière. Pas possible, pour EPR... jusqu'au moment où l'expérience a été réalisée, avérant le paradoxe réputé impossible par EPR.

Mauvais genres, mauvaise lecture, mauvais lecteurs

Jean-Maurice Rosier*

Comme on a confondu éducation populaire et démocratisation culturelle, le champ littéraire reste morcelé en deux entités antinomiques. D'un côté, l'espace du respectable, de la grandeur et de la consécration avec pour les écrivains producteurs l'hypothétique appartenance au Panthéon futur. De l'autre, un espace qui s'organise au gré du jugement et des goûts du public, bref se structurant selon les lois du marché économique et peu en fonction d'une exigence esthétique.

Cette vision hiérarchisée du phénomène littéraire n'est pas neutre, elle entraîne et disqualifie les auteurs, les modes de lecture et les lecteurs qui se satisfont d'œuvres ou de genres dits populaires qu'ils lisent de manière naïve, extensive mais de surface, sans référence au statut symbolique de l'auteur. Cette classification fait autorité car elle peut se prouver par quelques observables simples (qui lit quoi ?). Elle est en outre cautionnée par l'Institution Scolaire laquelle écarte du *corpus* disciplinaire, plus en France qu'en Belgique, les mauvais genres parce que dans l'hexagone la sujétion de l'éducatif aux valeurs et postures de l'Institution Littéraire est consubstantielle de l'identité nationale.

Les échelles de valeurs, fausses ou vraies, sont utiles socialement parlant mais les classements classent aussi les classeurs car dans les dis-

* Membre du comité de rédaction.

inctions opérées s'expriment ou se trahissent position sociale et conditions d'existence, styles de vie et appartenance de classe. Sortir de cette vision scolastique ne doit pas convoquer la posture dénonciatoire. L'analyse des logiques culturelles différenciées amène à la connaissance de la domination symbolique et de l'inégale répartition culturelle en concédant que cette domination est au cœur de notre socialité, elle ne débouche pas sur le multiculturalisme qui n'est d'après Zizek que le complément idéologique du capitalisme mondialisé.

« Cette distinction entre littérature exigeante et littérature de grande consommation, reproduisant des schémas éprouvés, ne constitue pas un jugement de valeur. Il s'agit en effet de définir un horizon d'attente : dans le cas de la littérature exigeante, la maison où le texte est publié, le journal qui en rend compte s'adressent à un lectorat averti, celui des amateurs cultivés, pour qui il existe une valeur littéraire, pour qui elle reste importante, et qui en attendent quelque invention, quelque nouveauté, quelque effort au style et la confirmation de leur croyance en un enjeu de la littérature, autre que la pure distraction »¹.

On peut s'accorder sur une définition large ou restreinte de la littérature. Soit un corps de textes caractérisés par la fonction esthétique avec exigence de lecture et de commentaire, source d'enrichissement (le livre produit de la valeur) et de plaisir ; soit un ensemble d'agents, de pratiques et d'institutions qui participent peu ou prou à la production, consommation et valorisation du livre. On connaît l'argumentaire développé : la littérature est la voie royale qui mène à la culture, elle tisse du lien entre les générations (valeur patrimoniale), elle aide à la structuration psychologique, elle est un réservoir de formes et d'expériences scripturales,... Il n'empêche, sondages et enquêtes font apparaître une mise en doute de cette légitimité, sans d'ailleurs que s'affirme une attention soutenue pour les marges dont se repaît un lectorat socialement dominé, hors un intérêt condescendant.

Contre l'ordre légitime

La contestation artiste

Elle est fondée sur le rejet de toute origine et la volonté d'autonomie par rapport aux appartenances à la culture légitime. Rimbaud aimait les peintures idiotes et les Surréalistes sacralisaient un héros de feuilleton : Fantômas.

1. P. JOURDE, *La littérature sans estomac*, Pocket, 2003, pp. 11-12.

«Dans les marges, ce sont les textes qui vont assurer le déplacement des frontières entre littérature et ce qui ne l'est pas»².

«Il est absurde d'avoir une règle rigoureuse sur ce que l'on doit lire ou pas. Plus de la moitié de la culture intellectuelle moderne dépend de ce qu'on ne devrait pas lire»³.

Les dissonances intrapersonnelles

Selon le sociologue Bernard Lahire⁴, la frontière entre la haute culture et la sous-culture traverse les différentes préférences culturelles des mêmes individus. Une majorité d'individus associent des pratiques allant du légitime au moins légitime. Ainsi s'expliquerait le goût de Gide ou de Sartre pour le roman policier, la passion de Wittgenstein pour le *western*, de Vian pour la science-fiction. Eviter la caricature culturelle des groupes et mettre en évidence la singularité individuelle fait le succès cette année du roman *L'élégance du hérisson* (prix des libraires 2007) où Renée, concierge est *«témoin de la même transformation qui agite les élites actuelles, composées de petits Pallières khâgneux qui lisent Marx et s'en vont en bande voir Terminator ou de petites Badoise qui font leur droit à Assas et sanglotent devant Coup de foudre à Notting Hill»⁵.*

Pourquoi sourire ? On peut rêver d'un import/export culturel, on peut croire à l'idée *«qu'en balançant du fumier culturel sur la tête des pauvres, ça va les faire pousser. Vous voyez ? Qu'ils vont donc rattraper les riches»⁶.*

Seuls les détenteurs d'un capital de distinction inculquée (Bourdieu) peuvent se permettre de transgresser la règle sans mettre à mal leur identité fondatrice.

Les visions différentialistes (si tout se vaut, tout est relatif)

Certains penseurs, qualifiés de postmodernes, avancent que l'estompe-ment de la norme est une caractéristique de notre époque. La contamina-

2. M. BAKHTINE, *Esthétique et théorie du roman*, édition posthume (et trad. f.), Gallimard, Paris, 1978.

3. O. WILDE, *Phrases et philosophies*,...

4. B. LAHIRE, *La culture des individus : dissonances culturelles et distinction de soi*, La Découverte, Paris, 2004.

5. M. BARBERY, *L'élégance du hérisson*, Gallimard, Paris, 2007, p. 78.

6. F. LEPAGE, *L'éducation populaire, Monsieur, ils n'en ont pas voulu*, éd. du Cerisier, 2007.

tion qui efface les frontières montre une littérature de consommation qui n'est pas que de simple divertissement, lorsqu'elle produit des romans comme *Spinoza encule Hegel* (J-B. Pouy) ou *Du passé faisons table rase* (sic) (R. Mercader - *resic*), au moment où Hergé et Simenon atteignent la reconnaissance et la considération des élites. D'autres phénomènes diagnostiqués montrent sous d'autres latitudes la mise en cause de la hiérarchie du légitime. Tel cet abandon de la nomenclature Dewey de certaines bibliothèques universitaires américaines pour tenir compte des exigences des lecteurs de consommation, ainsi la contestation du canon classique (de l'Antiquité à Sartre) par les étudiants de l'université de Stanford en Californie ou encore la création de décharges de livres à Leipzig en ex-Allemagne de l'Est où la population se débarrasse des ouvrages classiques pour se jeter sur les productions de la «trivallittérature»⁷.

Contre-culture, littérature de jeunesse

La segmentation du marché de la littérature de masse empêche toute identification entre productions médiatiques et phénomène de contestation politique et artistique. Certes, on peut, à notre niveau (problème de la frontière du légitime et du non-respectable) chercher des traces de créativité dans la culture de consommation, laquelle peut offrir des modes de vie stimulante aux exclus du légitime. En vérité, ce point de vue, à l'encontre de la condamnation soutenue des penseurs de l'école de Francfort, vise surtout à satisfaire les revendications de ceux qui font carrière dans les productions de masse et qui aspirent à être reconnus. La culture est devenue un pan non négligeable de l'économie. Cet espace où se mêlent marché et culture de manière spécifique produit des objets formatés pour un public-cible. Il en résulte des stratégies particulières et une place diffuse pour la contestation dans la culture du divertissement. Par exemple, l'identité du lectorat n'induit pas les choix d'écriture, ceux-ci s'inscrivant dans une logique de renouvellement permanent inhérent au champ littéraire dans son ensemble⁸. Ainsi, la littérature de jeunesse laquelle est une production contrainte, comporte une thématique en symbiose avec la problématique d'instabilité des univers privés (désarroi éducatif et familial) telle qu'on la trouve dans les romans légitimés par les prix littéraires.

7. G. CAVALLO et R. CHARTIER, *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Seuil, Paris, 1997, pp. 412 et suivantes.

8. Voir : F. MARCOIN, *Librairie de jeunesse et littérature industrielle au 19^{ème} siècle*, Champion, Paris, 2006 ; S. AHR, *L'enseignement de la littérature au collège*, L'Harmattan, Paris, 2005.

Où le goût décline le goût populaire

L'hétérogénéité des dénominations pour désigner ce qu'il est culpabilisant de lire relève d'un processus social dépréciatif. La caractérisation est dans ce cas à comprendre négativement par rapport à ce que lisent les élites. En témoigne la liste suivante construite depuis le XIX^e siècle jusqu'à aujourd'hui :

- roman pour femmes de chambre, cuisinières ou postières ;
- bon marché, à deux sous (1830), à six sous (1834) ;
- mercantile, industrielle, alimentaire, stercoraire (Claudel) ;
- populaire, de masse, vicinal ;
- bas-étage, hall de gare, de supermarché ;
- para et sous-littérature (monde académique).

Cette classification englobe les genres contemporains comme espionnage, policier, historique, sentimental, aventures, *western*, *fantasy*, science-fiction, roman-photo, bande dessinée, biographie de vedettes.

Cette typologie dévalorisante se fonde le plus souvent sur des analyses textuelles opérées par la critique universitaire qui épingle les astuces et les ficelles du roman populaire : polarisation idéologique (bons/méchants), connivence avec la *doxa* et l'actualité sans recul réflexif, personnages inconsistants, pathétiques (super-héros), schémas narratifs répétitifs. Jugement sans appel donc pour cette littérature de divertissement et de consolation⁹ aux standards de fabrication et au rythme de parution (série à succès) démentiels.

Preuve à l'appui, voici les consignes d'écriture du roman sentimental de la multinationale canadienne Harlequin :

- *Collection de romans féminins en format de poche (caractéristiques des textes).*
- *Décor exotique, ce qui signifie aventures. Conviennent aussi bien : villas somptueuses, châteaux.*
- *Personnages : Lui, riche aventurier idéaliste et généreux. Dur pour lui-même et pour les autres, inabordable en dépit de sa séduction. Il est beau, mais viril (ce qui le dispense de se raser dans le feu de l'action). Elle, belle, volontaire, elle travaille souvent – peintre, grand reporter, romancière. Elle est fière et altière. Un ou deux personnages secondaires servent de faire-valoir et de confidents (oncle, père). Des figurants en petit nombre, ce sont généralement des serveurs.*
- *Intrigue. Elle se déroule sur deux plans dont le premier est primordial. L'intrigue amoureuse suit le schéma suivant :*

9. U. Eco, *Lector in fabula*, Grasset, Paris, 1985.

1. La rencontre entre Elle et Lui.
2. Le conflit entre eux.
3. La révolte pour elle qui sent qu'elle tombe amoureuse de lui (elle le hait encore).
4. Abattement pour elle (elle ne le hait plus, mais elle ignore ses sentiments à lui).
5. Dénouement : il se déclare. Promesse de mariage à la dernière ligne du roman.

Un roman d'aventures se déroule en contre-point.

Généralement, vers le milieu de l'ouvrage, elle est en danger et elle est sauvée par lui. Ce roman peut être une aventure sentimentale : la lutte victorieuse contre une rivale.

- Composition : on entre de plein pied dans le récit. Suit un retour au passé qui expose la situation et les personnages. La suite est plus scrupuleusement chronologique. Une règle d'or : un coup de théâtre prépare le dénouement du roman d'amour et du roman d'aventures. Finir chaque chapitre sur une interrogation (découpage feuilleton). Autre règle d'or : la narration est faite du point de vue de la jeune fille.

- Style : phrases assez courtes, de préférence au passé, 75 % de dialogues rapides (important : les deux héros se vouvoient). Les 25 % restants se partagent entre les descriptions, l'action et la psychologie.

- Scènes érotiques : à éviter à tout prix. Cependant, les deux héros doivent coucher dans la même pièce ou dans le même lit ; ils doivent échanger des baisers à leur insu – en dormant, par exemple – mais ces scènes doivent se produire contre leur volonté. Ces situations sont toujours imposées par l'aventure qu'ils vivent et qui les oblige à endosser un rôle, celui d'époux, de préférence. A la fin du roman, lorsqu'ils se sont déclarés leur amour, un long baiser s'impose, mais il ne doit pas suggérer trop de choses. Le lecteur doit rester persuadé que tout se passera lors de la nuit de noces. (Marie-Claire, n°334, juin 1980).

Se focaliser sur les recettes et postuler la naïveté du lectorat, n'est-ce pas oublier que l'accès au secteur est en soi un problème, n'est-ce pas faire silence sur toutes les opérations nécessaires pour réussir l'appropriation de l'acte de lecture pour entrer dans l'univers de l'écrit ? «Etre cultivé, ce n'est pas avoir lu tel ou tel livre, mais savoir se repérer dans leur ensemble, donc savoir qu'ils forment un ensemble et être en mesure de situer chaque élément par rapport aux autres»¹⁰. Pour éviter l'hu-

10. P. BAYARD, *Comment parler des livres qu'on n'a pas lus*, Minuit, Paris, 2006.

miliation (cf. l'extrait ci-dessous) causée par la violence symbolique, la construction d'un réseau de socialité est nécessaire sous peine que les offres culturelles n'accentuent les inégalités.

«Un dimanche après la messe, j'avais douze ans, avec mon père, j'ai monté le grand escalier de la mairie ; on a cherché la porte de la bibliothèque municipale. Jamais nous n'y étions allés. Je m'en faisais une fête. On n'entendait aucun bruit derrière la porte. Mon père l'a poussée, toutefois. C'était silencieux, plus encore qu'à l'église, le parquet craquait et surtout cette odeur étrange, vieille. Deux hommes nous regardaient venir depuis un comptoir très haut barrant l'accès aux rayons. Mon père m'a laissé demander : 'on voudrait emprunter des livres'. L'un des hommes aussitôt : 'qu'est-ce que vous voulez comme livres ?'. A la maison, on n'avait pas pensé qu'il fallait savoir d'avance ce qu'on voulait, être capable de citer des titres aussi facilement que des marques de biscuits. On a choisi à notre place, Colomba pour moi, un roman léger de Maupassant pour mon père. Nous ne sommes pas retournés à la bibliothèque. C'est ma mère qui a dû rendre les livres, peut-être, avec du retard»¹¹.

Comment pourrait-on découvrir les pratiques légitimes en se passant de l'illégitime ?

Remarques sur l'Appareil scolaire

Remarque 1

Il faudrait instruire à charge et à décharge le procès de l'école car dans le concret de la classe surgit inévitablement la tension entre la logique des besoins (ce que les apprenants aimeraient lire) et celle du rapport cultivé à la littérature. Tantôt, l'école prône l'apprentissage de la lecture experte et distanciée, tantôt elle inverse les priorités et s'accommode d'une stratégie textuelle plus participative, plus ludique et affective. Lecture-travail *versus* lecture-confort, l'oscillation est permanente (Proust ou *Harry Potter*) – préférable certes à une conception monolithique – entre ces régimes de lecture et se fixe en fonction de choix discutables comme le niveau social du public enseigné, la qualité de l'école et sa réputation. Pire, l'erreur consiste surtout à assimiler type de texte et mode d'appropriation, disqualifiant genre populaire, lecture naïve et récepteur socialement dominé.

11. A. ERNAUX, *La place*, Folio-Gallimard, 1983, p. 111-112.

Remarque 2

L'école peut-elle cautionner le droit de lire «n'importe quoi» sans ébranler l'édifice construit en matière d'enseignement de la littérature ?

La pratique des mauvais genres est-elle compatible avec les habitudes scolaires d'un sujet contraint par une logique de l'apprentissage ? Ces offres de lectures dites «faciles» imposées par la marchandisation de la culture permettent-elles de construire des compétences autrement ou traduisent-elles simplement la victoire de l'irruption du sujet-apprenant face à l'objet (le savoir) dans une situation didactique où la relation prof/élèves est agréable parce qu'elle fonctionne sur le mode libertaire, volontiers narcissique et démagogique ?

Si les mauvais genres sont «une de nos dernières Amazonies», comme l'écrit Soriano traitant de la littérature de jeunesse, les enseignants ont-ils pour vocation d'explorer ces terres inconnues avec l'illusion de peser sur l'arbitraire construction du légitime alors que l'on sait qu'ils n'ont pas accès à l'accumulation du capital symbolique et culturel de la formation sociale dans laquelle ils exercent leurs activités ?

Plus sérieusement, la pratique scolaire de ces médiations de la littérature de jeunesse à d'autres formes d'expression dites populaires va-t-elle rendre visibles et perceptibles les mécanismes de hiérarchies culturelles existant dans notre société et va-t-elle permettre de croiser les modes d'appropriation culturelle, bref l'école peut-elle reconnaître l'existence de publics socialement différenciés dans leurs rapports au livre ? Une question en amène une autre : l'école peut-elle intégrer la reconnaissance de critères paralittéraires sans péjoration, ce qui conduit à se distancier des théories du légitime et à s'abstenir dans son dispositif et sa modélisation de mépriser les réactions possibles du lecteur empirique, réel, populaire donc. Formulée autrement, nous poserons l'interrogation suivante : l'école peut-elle admettre que la paralittérature ou les mauvais genres, c'est la narrativité grand public et ce qui se lit, alors qu'elle doit élever à la culture patrimoniale ? L'école avec les mauvais genres est confrontée à un dilemme : comment ne pas verser dans le relativisme tout en s'abstenant de disqualifier les pratiques lectorales dissonantes ?

Pourquoi lire de la paralittérature ?

Le *storytelling*¹²

Lire est une opération de compréhension et d'interprétation et cette activité cognitive peut s'apparenter à une pratique de «*désenvoûtement*»¹³. Comment sans se référer à la production de masse faire interagir la lecture particulière avec la culture et les schémas dominants d'une époque ? La paralittérature présente des modèles de l'imaginaire collectif à dévoiler d'autant que l'art de raconter des histoires est investi par la logique du capitalisme, reflète l'idéologie dominante, aurait-on affirmé dans la rhétorique ancienne.

On se souvient que les Etats-Unis demandèrent à l'Europe, en contrepartie de l'aide fournie après la guerre, de laisser librement les films américains inonder les écrans. Pour «*l'Empire*» (Negri), l'imagerie hollywoodienne était la meilleure arme pour repousser la tentation communiste (Plan Marshall adopté en 1948). Aujourd'hui, nous avons des images-simulacres des attentats du 11 septembre, sans le moindre cadavre sur l'écran et le plan américain de défense porte le nom d'un film de Spielberg. L'appareil politique américain a fait le pari que «*les électeurs seront hypnotisés par des histoires du style John Wayne, avec de vrais hommes*» pour détourner l'attention des enjeux essentiels en créant un monde de mythes et de symboles. Cette stratégie de Schéhérazade pour un nouvel ordre narratif crée un monde où l'Irak possède des armes de destruction massive ; c'est dire que cette mise en histoire du politique est une pratique de sorcellerie. La machine à fabriquer des histoires et à formater les esprits se présente sous le nom anodin de *storytelling*, son essor désigne le nouveau terrain de lutte : celui de la domination et de la violence symbolique.

Transfert symbolique et «*idéologie de contrebande*» (Aragon)

La paralittérature est étroitement tributaire du marché, mais quelques secteurs dans leur tentative d'émergence empruntent au régime de la production sacralisée problématique formelle et idéologique, avec retard et décalage, on en convient. Ainsi, à défaut actuellement d'une véritable littérature française de contestation légitimée, on assiste à une politisation de certains genres dominés comme la bande dessinée ou le roman

12. S. SALMON, *Storytelling*, La Découverte, Paris, 2007.

13. P. PIGNARRE, I. STENGERS, *La sorcellerie capitaliste*, La Découverte, Paris, 2007.

policier, véritables outils d'intervention civique où les auteurs ne craignent pas de détruire les archétypes de soumission à l'idéologie dominante (quelques exemples pour la bande dessinée : *Un homme est mort*, de K. et E. Davodeau, Futuropolis, 2006 ; *Les oubliés d'Annam*, de Lax et Giroud, Dupuis, 1991 ; *Les damnés de Nanterre*, de C. Montellier, Denoël-graphic, 2005 ; *Zapata en temps de guerre*, de P. Squarzonei ; *Les requins marteaux*, 2003 ; *Déogratias* de Stassen, Dupuis, 2000).

Le mauvais lecteur : «un homme crétinisé» (Marcuse)

Au XIX^e siècle, l'argumentaire des classes dominantes fait du lecteur populaire une victime potentielle. Son incompétence le met en danger face à la fiction qu'il prend pour la vérité. Perméable, faute d'un savoir minimal, le faible lecteur doit être protégé, clament les élites du temps, de la tentation et convié aux bonnes lectures sous surveillance.

Au XX^e, le propos s'inverse et change de camp. On passe des préjugés et de la peur des classes dangereuses à l'accusation qui porte cette fois sur la littérature elle-même. L'école de Francfort reproche aux mauvais genres de conforter les pires représentations de la société capitaliste, de transformer l'ouvrier en homme «uniformisé» et aliéné¹⁴. Ce jugement, poussé à l'extrême, conduira tantôt à la censure (loi de 1949 sur les publications destinées à la jeunesse) et au volontarisme culturel (littérature prolétarienne, puis réalisme socialiste, avec quelques réussites : Aragon, Nizan, Vailland, aujourd'hui Mordillat), ce qui n'empêchera pas la diffusion de la paralittérature.

«Les temps ne sont plus où une censure, religieuse, morale ou politique décrétait la non-lecture préférable à la lecture des mauvais auteurs. Mais une censure culturelle habite encore chacun de nous... Qui n'a pas pensé, un jour ou l'autre, que ce serait déjà une victoire pour les vraies lectures (même virtuelles) si l'on pouvait tarir la lecture (pourtant actuelle) de la para- ou de l'infra-littérature ?»¹⁵.

Imaginer que l'idéologie d'une œuvre, fût-elle de propagande, passe telle quelle dans la conscience des lecteurs dépourvus de mécanismes de défense intellectuels est une illusion. Toute réception est une interprétation, laquelle n'est jamais adhésion aveugle, ni bien sûr totale indépendance. Quand certains, comme de Certeau ou Hoggart¹⁶, prennent au

14. Cf. la théorie du complot qu'on peut voir dans un film comme *Matrix*.

15. J-C. PASSERON, *Le raisonnement sociologique*, Nathan, Paris, 1991, p. 344.

16. M. de CERTEAU, *L'invention du quotidien*, Gallimard, Paris, 1990 ; R. HOGGART, *La culture du pauvre*, Minuit, Paris, 1970.

sérieux la pratique quotidienne de la lecture dominée, ils constatent un art du détournement et du bricolage, un art de penser dans les mailles du filet, à l'insu de l'ordre établi, celui du texte et des institutions. Cet art du faible, cette compétence hors des habitudes ascétiques des dominants culturels est une connaissance qui ne se dit pas et ne se connaît pas comme savoir conceptuel.

Pour conclure

Un certain discours lettré souhaiterait associer de manière univoque groupes sociaux et types de choix culturels. Cette superposition (mauvais genre, mauvaise lecture, mauvais lecteur) relève de la culture du mépris et feint d'ignorer le rapport dialectique qui existe entre les deux secteurs (restreint et de grande diffusion) de la production littéraire, tributaires l'un comme l'autre et victimes de la marchandisation. Le roman policier, par exemple, touche toutes les couches sociales et les attentes du lectorat font du réalisme une de leurs justifications à lire du polar. Mieux, des lecteurs avouent que le genre policier leur permet de garder un contact avec un discours militant de gauche. Enfin, les enquêtes montrent également que ces lecteurs vivent leur lecture comme un acte lettré¹⁷.

Dès lors, encourager toutes les postures de lecture : participative ou distanciée, empathique ou stratégique, diffuser la familiarité avec le livre, donner les moyens de pratiquer du temps de lecture semblent des impératifs aussi urgents que de multiplier les offres culturelles qui souvent renforcent les inégalités ou de vouloir libérer la culture de la *World Company* à coup de jugements de valeur.

17. A. COLLOVALD, E. NEVEU, *Lire le noir*, Bibliothèque Centre Pompidou, Paris, 2004.

L e c t u r e s

Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique

Sous la direction de PAUL
ARON et JOSÉ GOTOVITCH

André Versaille éditeur, Bruxelles,
2008, 530 pp.

Avec ses 200 réponses aux questions les plus diverses – du rôle des harengs dans la lutte contre la malnutrition, jusqu'à la bataille des Ardennes, en passant par les abris anti-atomiques ou la doctrine Galopin – le travail réalisé par Aron et Gotovitch (avec une soixantaine de collaborateurs) est considérable. Leur dictionnaire est d'ores et déjà un outil commode et précieux. Chacun y cherchera les réponses (ou les interrogations) qui l'intéressent.

Mais à mon sens, l'introduction est à elle seule déjà du plus grand intérêt. Consacrée à l'historiographie de la seconde guerre mondiale en Belgique, elle éclaire crûment le retard initial de notre pays en la matière ; elle montre à quel point politique et histoire peuvent être liées, même dans un Etat

soucieux de démocratie. Ce qui est en cause en effet dans le freinage imposé à la recherche historique, ce sont les modalités de « l'apaisement » qui mit fin à la Question royale.

Juillet/Août 1950 : Léopold III abdique, Baudouin prête le serment de Prince royal.

«Les partis vont mener une garde scrupuleuse autour de cet apaisement qui se traduit par un silence de 25 ans sur la question, jusqu'à rendre impossible une émission télévisée programmée en mars 1973. Ils vont ainsi interdire, par la fermeture des archives et le silence imposé aux témoins, toute réflexion sur l'histoire récente du pays, bloquant par là même l'approche scientifique de l'histoire de la guerre, inséparable de la Question royale», écrivent les auteurs. Faire l'union autour de Baudouin supposait, ajoutent-ils, de se taire... bien au-delà du statut du Prince royal. Les rapports du gouvernement Pierlot avec les Alliés, les rapports avec Hitler, la collaboration et la répression de l'incivisme furent aussi interdits d'études, inaccessibles à la recherche.

A ce lourd cadenas s'est ajoutée une méfiance ancienne du monde acadé-

mique envers l'histoire du temps présent. Les trois essais concernant l'occupation parus dans l'immédiat après-guerre se situent ainsi en dehors des filières d'histoire : ce sont ceux de l'économiste F. Baudhuin, de l'avocat Paul Struye et du sociologue G. Jacquemyns. En dépit de leur valeur, ils resteront orphelins.

Le tournant se produit à la fin des années 60 ; il se manifeste notamment par les premières études du Centre national d'histoire des deux guerres mondiales, organisme encore très modeste. Deux ouvrages vont alors émerger, qui tracent deux directions de recherche novatrices, intégrant un moment de crise dans le contexte global de la société. Ils secoueront l'opinion publique. Il s'agit d'une part de *L'an 40 - la Belgique occupée*, de Jules Gérard-Libois et José Gotovitch, et d'autre part de *Hitler en het politieke lot van België (1940-1944) - De vestiging van een Zivilverwaltung in België en Noord-Frankreich* de Albert de Jonghe. Il est significatif que cette émergence se produise simultanément des deux côtés de la frontière linguistique. La coopération inter-universitaire sera encouragée par le CEGES, qui prend alors son essor.

Les années 80 et 90 sont fécondes. En 2001, le bilan est de 200 travaux de fin d'études consacrés à la seconde guer-

re mondiale dans l'ensemble du monde universitaire belge.

Si la persécution et la déportation des Juifs ont fait l'objet de nombreuses recherches, la Résistance, la Question royale, la collaboration et sa répression, le rôle de la guerre dans l'évolution de l'identité flamande, l'attitude de l'Eglise catholique, le rexisme, ont été étudiés sous divers angles. Si bien qu'au cours de la décennie 1980, les travaux dépassent peu à peu l'approche « entomologiste ». Dans le même temps, l'image, le document, des outils comme la télévision, ou de grandes expositions élargissent le champ de vision et de recherche. Qui ne se souvient de la série télévisée de Maurice De Wilde sur l'Ordre nouveau à la BRT, de *Jours de guerre* produit par la RTBF, du succès de foule de *J'avais vingt ans en 1945* ?

Le retard initial est bel et bien rattrapé. Avec, en prime, une avancée due à la circulation des idées, à la multiplication des échanges, au décloisonnement idéologique – réel mais inachevé. Les auteurs parlent de « *liberté individuelle acquise par chaque chercheur pris individuellement* », mais actent en même temps « *une différenciation dans la perception de l'histoire de la période, de l'un et l'autre côté de la frontière linguistique* ». Un exemple parmi d'autres : le domaine de la répression militaire et

de l'épuration civile, où se sont affrontés non seulement la droite et la gauche, mais aussi des chercheurs. Côté flamand s'est développé le mythe d'une répression essentiellement anti-flamande ; ceux qu'elle touchait étaient donc des victimes, pas des collaborateurs. Après M. De Wilde, l'étude de deux sociologues flamands, Luc Huyse et Steven Dhondt (1991), a combattu ces simplismes, faisant apparaître notamment que la collaboration avec l'occupant a été de nature différente en Wallonie et en Flandre, ayant davantage un caractère de droit commun dans la première. Si la question de la répression demeure un débat de société, pour les auteurs du *Dictionnaire*, «les historiens eux ont pleinement intégré ce sujet dans leurs recherches et, comme en témoigne par exemple la Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging, ils se sont débarrassés des visions émotionnelles qui ont pu peser dans certaines études antérieures».

En matière de collaboration économique – «belgicaine» et faiblement sanctionnée – c'est plutôt du côté de la doctrine Galopin (du nom d'Alexandre Galopin, gouverneur de la Société Générale, assassiné en 1944 par des tueurs de *De Vlag*) qu'il faut chercher des explications. Pour rappel, «durant l'occupation, la politique économique est dans une large mesure déterminée par le comité Galopin, au sein duquel

sont représentés les dirigeants des holdings et des grandes banques ainsi que les grands industriels». Le susdit comité s'est mis en place dès les premiers jours de la guerre, sous la pression de décisions à prendre dans l'urgence. Il a fonctionné comme un gouvernement de l'ombre sur le plan économique, définissant une ligne de conduite énoncée une première fois en juillet 40, puis adaptée et développée. C'est sous l'égide de la doctrine Galopin que la Belgique occupée a remis en marche la production et a aussi produit pour l'Allemagne. Ce n'est pas le lieu ici de refaire l'analyse et le bilan de cette politique, qui visait à maintenir vaille que vaille un *statu quo* – «le moindre mal» – et qui est restée pendant toute la guerre «la ligne de conduite des élites économiques». Controversée pendant et après l'occupation, elle a servi à couvrir des attitudes condamnables. Le *Dictionnaire* y consacre sous diverses entrées la place requise (voir *Secrétaires généraux*, *Moindre mal*, *Economie/Doctrine Galopin*, *Travail obligatoire*, *Banques*).

L'historiographie de la Seconde guerre en Belgique fait partie de la connaissance que l'on doit avoir sur le sujet, écrivent les auteurs. L'introduction au *Dictionnaire* en est une brillante démonstration.

Rosine Lewin

Histoire inédite de l'économie en Belgique

De 1945 à nos jours

Sous la direction de
RÉGINALD SAVAGE

Couleur Livres, Charleroi,
2008, 152 pp.

Dans un format léger (poche, et un prix itou : 14 euros) qui devrait séduire le lecteur non spécialisé, l'ouvrage est le produit d'un collectif de réflexion et formation unissant la FGTB et la CSC de Bruxelles ainsi qu'Attac Bxl-2 (et le GRESEA, *loco* Eric Rydberg).

On y retrouve les grandes lignes d'analyse et les éléments documentaires majeurs de l'ouvrage scientifique personnel de Réginald Savage, *Economie belge 1953-2000 - Ruptures et mutations* (Presses UCL, 2004), sensiblement plus imposant (742 pp., format 160 x 240, petits caractères). Le «petit» en constitue véritablement une introduction pédagogique et mérite d'être salué comme tel.

L'ouvrage partage avec son prédécesseur le choix d'un cadre théorique régulationniste, dont la proximité avec les courants marxistes n'est pas ignorée, par exemple sur le thème de

l'accumulation et dans les discussions sur le taux de profit. Bref, il ne joue pas dans la fanfare néolibérale, ce qui est très rare aujourd'hui, même dans nombre de bureaux syndicaux.

L'approche historique est de surcroît bien utile : elle permet à chacun de lever le nez du guidon, de prendre la mesure de ce qui est arrivé. Le chemin libéral-social est annoncé : «*profits d'aujourd'hui, délocalisations de demain, chômage d'après-demain*». Il n'y aura pas de résistance sans théorie de la résistance.

A mettre dans toutes les mains. Il y a des tarifs pour commandes groupées.

Michel Godard

Vouloir et dire la ville

**Quarante années
de participation citoyenne
à Bruxelles**

RENÉ SCHOONBRODT

AAM Editions, 2007, 520 pp.

«*Il y a quarante ans Bruxelles était menacée d'étouffement en tant que ville*», écrit Maurice Culot dans son avant-propos à *Vouloir et dire la ville*. Elle était menacée par un prédateur inconnu qui détruisait tout, sous l'étendard du progrès. Aujourd'hui, ajoute

M. Culot, chacun reconnaît que l'ARAU a joué un rôle déterminant dans *«la fragile reconquête»* par Bruxelles du droit à la ville.

C'est le récit de quarante ans de combats, quarante ans d'actions de l'Atelier de recherche et d'Action urbaines que signe René Schoonbrodt, fondateur et ancien président de l'ARAU. Ce récit relève à la fois de l'histoire et de l'autobiographie tant Schoonbrodt et «son» Atelier s'identifient l'un à l'autre. Il rassemble par thèmes et en même temps sur un mode chronologique une considérable documentation, qui sera utile aux spécialistes, aux étudiants et aux curieux comme au citoyen bruxellois.

La lutte a été menée sur trois fronts : la mobilisation des habitants, la construction d'un projet urbain autour de l'idée-clé que la ville doit être habitée, la nécessité de la constance dans l'action. Elle s'est voulue et aura été pluraliste, trouvant ses premiers appuis dans le pilier chrétien (oui, oui, les piliers étaient encore costauds), rapidement élargis. Parmi ses références intellectuelles : l'Américaine Jane Jacobs, auteure de *Vie et mort des grandes cités américaines - La faillite de la planification urbaine* (1961), les marxistes Henri Lefebvre et Manuel Castells.

Inter-Environnement Bruxelles, dont Schoonbrodt fut le premier président, a été lié à la prise de décisions de l'ARAU, surtout pendant la période où se mettait en place et s'affirmait le Conseil d'Agglomération, préfiguration de la Région bruxelloise. Un jeu dialectique de pressions et de contre-pressions s'est développé entre ces organismes et entre leurs animateurs. Il s'agissait pour les uns de résister avant tout aux requins de la finance, pour d'autres de sauvegarder avant tout *«le bien commun»*. Sans doute fallait-il disposer d'une autorité reconnue pour mener le char de l'ARAU. Schoonbrodt l'avait, cette autorité. Dans l'opinion publique, elle est associée à un *non*, à un refus méthodique, fût-il accompagné d'un exposé des motifs et, au début, de nombreux contre-projets. Refus des démolitions, refus d'un aménagement du territoire arbitraire, refus du règne des autoroutes. Avec le recours à des formules-chocs qui ne convainquent pas forcément, du genre *«la ville, sinon rien»* et une méfiance bétonnée à l'égard des ingénieurs et des architectes. Avec une vigilance pointilleuse et parfois un brin de dogmatisme.

Au fil des chapitres, ce sont des dossiers et des combats très concrets menés pour Bruxelles qui sont passés en revue : la Marolle, le Sablon, le Quartier Nord, le Musée d'art moder-

ne, le Quartier européen, Pour ou contre les petits trams, la Tour ITT, la Place des Martyrs... Tous n'ont pas été gagnés, loin s'en faut. L'auteur reconnaît que des erreurs ont pu être commises et il n'escamote pas les échecs. Il n'escamote pas davantage les pressions, parfois raffinées, dont l'ARAU n'a cessé d'être l'objet. Mais le succès global demeure : avoir obligé les VDB et Cudell des années 70-80, tenant de la collaboration avec les spéculateurs immobiliers, à infléchir leurs pratiques - leurs successeurs s'en remettent à peine.

Le bilan de ces quarante années d'interventions en urbanisme est considérable. J'accorde pour ma part une place prépondérante à l'apport de l'ARAU à la culture du débat. Un de ses objectifs essentiels a été d'impliquer les habitants des villes dans le devenir de leur ville. Cela va de la familiarisation du citoyen lambda au décryptage d'un plan de secteur, de la motivation dudit citoyen à se rendre à une réunion consacrée à son quartier, à sa commune, à sa ville pour s'informer puis pour y prendre la parole, de la prise d'initiative en vue par exemple d'une pétition. De même, les Ecoles urbaines, les Midis de l'urbanisme, les Tours de ville et les pèlerinages à Barcelone ou Strasbourg n'ont sans doute pas converti tous les Bruxellois et Bruxelloises en militants urbains

aguerris, mais ils ont ouvert beaucoup de portes et initié beaucoup de dialogues, donné le goût du débat.

Tout cela fait partie d'un processus de démocratisation par le bas, de la vie urbaine, de la société.

RL.

Léon Degrelle et l'aventure rexiste

GIOVANNI DI MURO

Editions Luc Pire, 2005, 210 pp.

«Nombreux sont les héritiers de Léon Degrelle qui ont repris le flambeau du populisme, de la xénophobie, de l'antisémitisme et du racisme, du repli sur soi et de la négation des valeurs de la démocratie».

Cette affirmation, qui figure sur la jaquette de l'essai de Giovanni F. di Muro, semble enfoncer des portes ouvertes. Elle contient, nous semble-t-il, quelques approximations.

Chacun peut vérifier que le populisme se porte bien, que la xénophobie est pratiquée sur une grande échelle, que le repli sur soi est un mal du siècle. Quant aux valeurs de la démocratie, ne faudrait-il pas, avant de parler de leur négation, s'entendre sur leur réa-

lité et leurs limites ? Par ailleurs, rien ne prouve que les fauteurs de populisme, de xénophobie ou de racisme se réclament de l'héritage de Léon Degrelle. La nauséabonde aventure rexiste n'est pas brandie comme un étendard ou présentée comme un modèle.

Cela dit, M. di Muro a raison de s'inquiéter de la vigueur de la démagogie ambiante et de la puissance du repli sur soi. Mais d'où proviennent cette vigueur et cette puissance en ce début de XXI^e siècle ?

Deux facteurs majeurs devraient être pris en compte. D'abord, les théories et les pratiques néolibérales, qui ont détruit le sens de la solidarité pour y substituer la compétition au corps à corps, le combat d'individus contre d'autres individus afin d'atteindre des performances records, notamment en matière de fric. Lutter collectivement pour conquérir ou consolider des droits collectifs, c'est devenu ringard...

Parallèlement, s'est installé le dénigrement constant de l'action politique, confondue avec *«mains sales»* et *«politicaïlle»*, au point que *«action politique»* a cédé la place à *«action citoyenne»*, plus lisse et plus *clean*. *«Faire de la politique»* serait-il devenu obscène ?

Ce double haro – à l'égard des luttes sociales et à l'égard du combat poli-

tique – accroît un espace pour l'inquiétude, la peur, l'insécurité du lendemain. Or toutes trois existent dans la Belgique d'aujourd'hui : mal-être des jeunes, précarité de l'emploi, psychoses antiterroristes, graves inégalités sociales. Cet espace, l'extrême-droite en a besoin pour se déployer, pour lancer ou relancer le refus de toute altérité, le repli sur la famille, sur la communauté ethnique ou religieuse, le refuge dans la haine du juif ou du musulman.

Quelques éléments de base du rexisme sont donc bien là, mais dans un contexte très différent et M. di Muro ne l'ignore pas.

Quand les balais vengeurs de Rex ciblaient *«les pourris»*, à savoir les scandales politico-financiers de l'époque, dénonçant bénéfices cachés et combinaisons occultes, ces campagnes ont bénéficié – pendant un temps – du soutien d'une droite arrogante, plus ou moins fascinée par l'Italie mussolinienne. Des notables du Parti catholique et de l'Eglise proclamaient leur horreur des collusions entre politique et finances, collusions issues, disaient-ils, du système parlementaire et aggravées par la malfaisance juive. Ils y opposaient les vertus d'un régime autoritaire, producteur d'ordre. On sait que le chef de l'Etat-Belgique, Léopold III, soutenait avec constance

l'idée d'un pouvoir fort, autour d'un gouvernement d'union nationale. Dans le même temps, en matière de politique extérieure, Léopold III entendait «*écarter la guerre de notre territoire*» et prônait aveuglément l'indépendance de la Belgique, face au bellicisme hitlérien.

Ceux qui ont aujourd'hui vingt ou trente ans mesurent sans doute mal ce que représentaient alors l'emprise de l'Eglise catholique sur la société, le poids d'une parole cardinalice, le cléricalisme du parti catholique, la place qu'y détenait une bourgeoisie autiste. Le rôle décisif que joua naguère M^{re} Picard dans la carrière de Degrelle n'est plus concevable aujourd'hui. Ce qui ne signifie pas que tous les chanoines soient devenus prudents.

Sans parler du FN, il existe actuellement une force d'extrême-droite dans notre pays. On le sait depuis le 24 novembre 1991, jour de victoire pour le *Vlaams Blok*, devenu *Vlaams Belang*. Il puise sa force (stabilisée, semble-t-il) dans un fond de nationalisme flamand, mais aussi dans des éléments de politique sociale et familiale dont la souche est clairement fasciste. Partisan du solidarisme et du corporatisme, «*pour faire pièce à la lutte des classes*», le VB entend «*maintenir la famille dans son essence propre*» afin de garantir la survie de la «*volksgemeenschap*». Il en

résulte que, outre son rejet des immigrants, le VB s'oppose au droit à l'interruption de grossesse, condamne l'homosexualité, revendique des avantages fiscaux pour les familles en expansion, s'accommode parfaitement des discriminations pesant sur les travailleuses, tout cela au nom de «*Eigen volk eerst*» (Mon peuple d'abord). Un quart des électeurs flamands ont voté pour le VB.

Le nationalisme flamand n'est pas éradiqué, il a des racines lointaines. La Belgique de papa et une certaine morgue francophone portent une part de responsabilité dans son histoire. Peut-être le nationalisme flamand est-il maintenant apprivoisé : entre le VNV des années 30 et la *Nieuwe Vlaamse Alliantie*, aujourd'hui en cartel avec le CD&V, les différences de programme et de style sont considérables. Demeure la conviction commune que la Belgique entrave l'essor de la Flandre. Mais pourquoi diable le successeur du CVP a-t-il choisi de conclure un cartel avec la NVA ?

Revenons à M. di Muro. Son essai porte-t-il un regard nouveau sur Degrelle, après le travail du Britannique Mathieu Conway (dont il ne souffle mot dans sa bibliographie) ? Il apporte à coup sûr des anecdotes éclairantes et pas mal de citations de

ci-devant rexistes patentés. Certes, l'auteur ne ménage pas l'aventurier Degrelle mais son commentaire est souvent embarrassé, par exemple quand il écrit «*On ne peut s'empêcher d'éprouver un certain malaise*» à propos d'articles du *Pays réel* sur les pourris. Ou quand il observe que l'anti-sémi-

tisme de Rex «*ne fait qu'exploiter un sentiment diffus, surtout dans les classes moyennes, mais également au sein de l'Eglise*». Ou quand il évoque «*le charme envoûtant de Degrelle*».

RL.

Les *Cahiers Marxistes*
sont déposés
dans les librairies suivantes :

- ABELARD Bouquinerie
Rue F. Dons, 5 (Quartier ULB) - 1050 Bruxelles
- AGORA Louvain-la-Neuve
Agora, 11 - 1348 Louvain-la-Neuve
- A LIVRE OUVERT
Rue St Lambert, 116 - 1200 Bruxelles
- LA DERIVE
Grand'Place, 10 - 4500 Huy
- LIBRAIRIE FILIGRANES
Av. des Arts, 39 - 1000 Bruxelles
- SHOP 171 vzw-asbl
Bd. Lemonnier, 171 - 1000 Bruxelles
- LIBRAIRIE ANDRE LETO
Rue d'Havré, 35 - 7000 Mons
- LIBRAIRIE ENTRE-TEMPS (Centre culturel Barricade)
Rue Pierreuse, 19/21 - 4000 Liège
- LIBRIS - TOISON D'OR Espace Louise
Av. de la Toison d'Or, 40/42 - 1060 Bruxelles
- POINT VIRGULE
Rue Lelièvre, 1 - 5000 Namur
- PRESSES UNIVERSITAIRES DE BRUXELLES
Av. Paul Héger, 42 - 1050 Bruxelles
- TROPISMES
Galerie des Princes, 11 - 1000 Bruxelles
- WALLONIE - BRUXELLES
Rue Quincampoix, 46 - F - 75004 Paris

REVUE BIMESTRIELLE ISSN: 0591-0633

Editeur responsable : Pierre Gillis
6, N-D Débonnaire
7000 - Mons

Production, propriété & copyright : FREE, mouvement
d'éducation permanente non reconnu par la Communauté française
Membre de l'Association des Revues scientifiques et culturelles

Dépôt: Bruxelles X

8 EUR